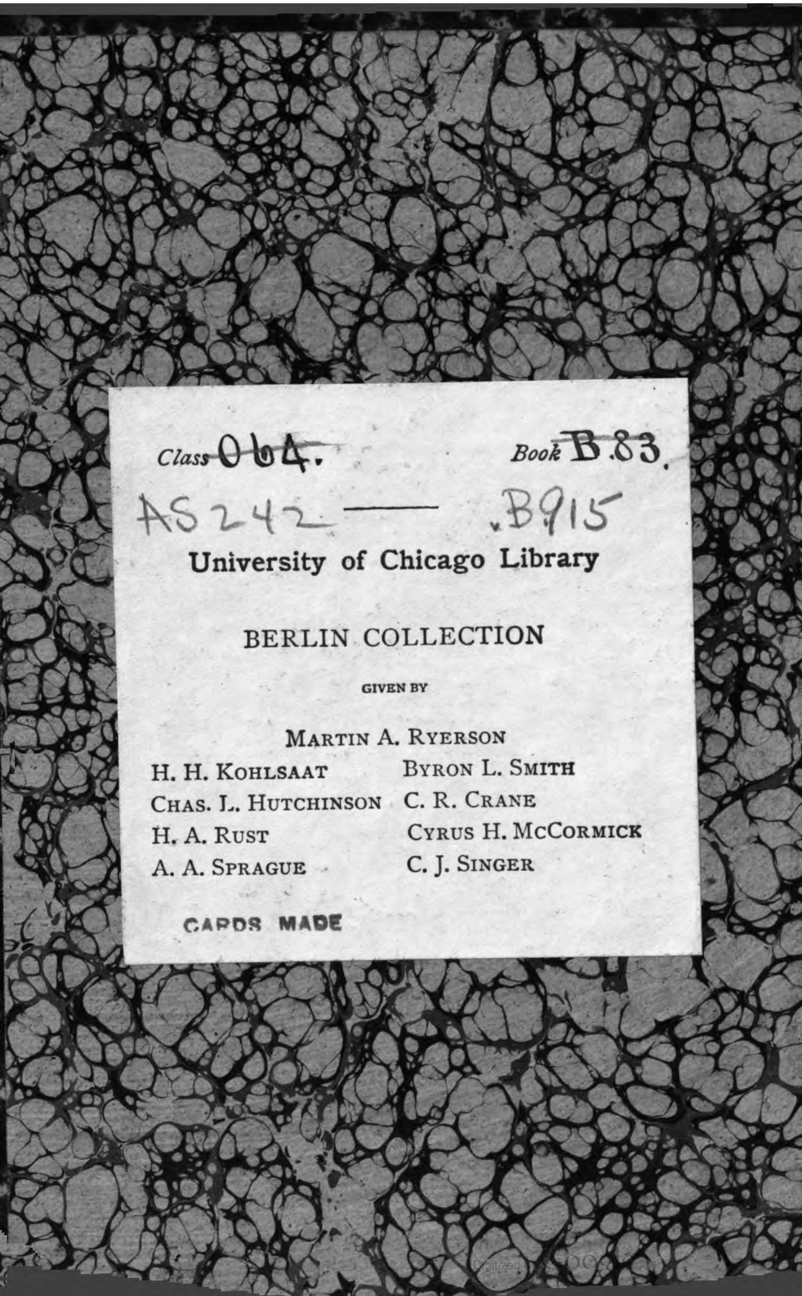
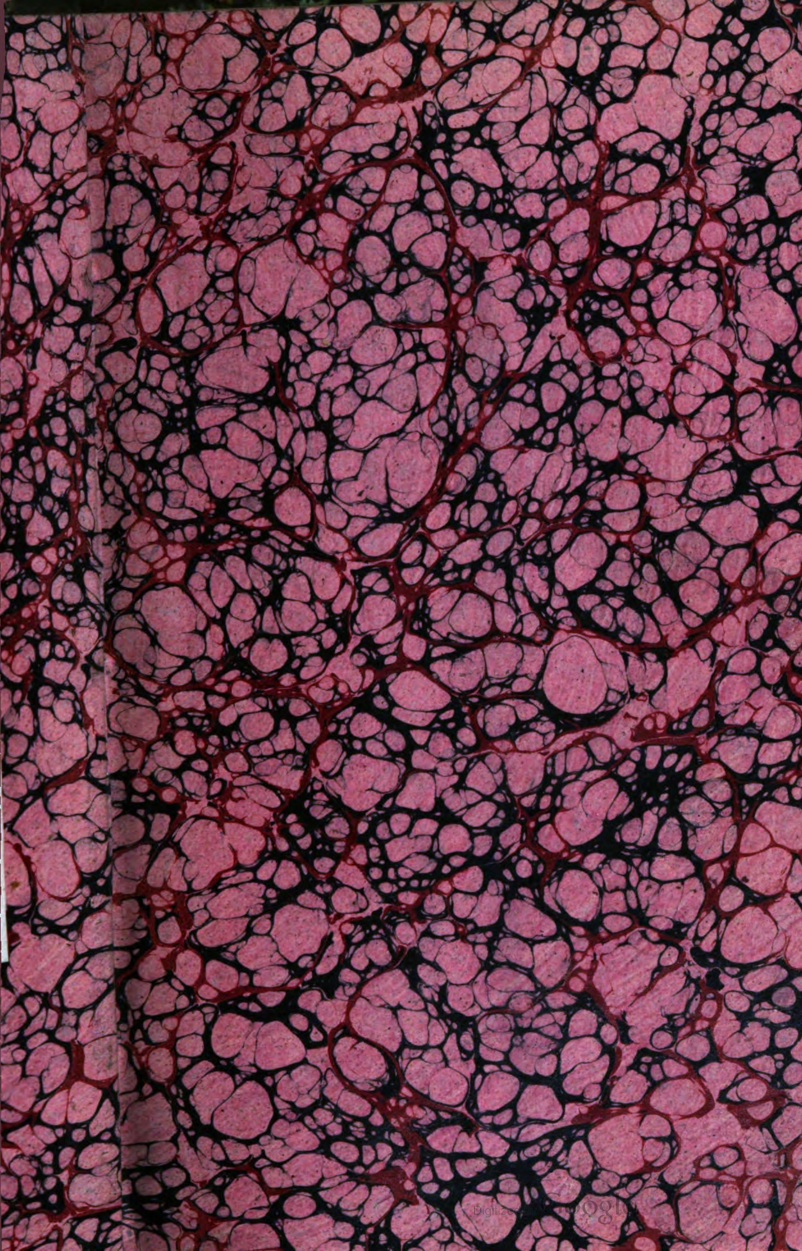

Class ~~064.~~ Book ~~B.83.~~
AS242 — .B915
University of Chicago Library
BERLIN COLLECTION
GIVEN BY
MARTIN A. RYERSON
H. H. KOHLSAAT
BYRON L. SMITH
CHAS. L. HUTCHINSON
C. R. CRANE
H. A. RUST
CYRUS H. MCCORMICK
A. A. SPRAGUE
C. J. SINGER
CARDS MADE
Digitized by Google



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1873.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

MDCCCLXXIII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1873.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6586
— de la fondation de Rome selon Varron.	2626
— de l'ère de Nabossar	2620

L'année 5634 de l'ère des juifs commence le 22 septembre 1873.

L'année 2649 des Olympiades, ou la 1re année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1873.

L'année 1290 des Turcs commence le 1 mars 1873, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1873 du calendrier julien commence le 13 janvier de cette année.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	12
Épacte.	I
Cycle solaire.	6
Indiction romaine	1
Lettre dominicale	E



Fêtes mobiles.

Septuagésime	9 février.
Les Cendres	26 février.
Pâques	13 avril.
Les Rogations	19, 20 et 21 mai.
Ascension	22 mai.
Pentecôte	1 juin.
La Trinité	8 juin.
La Fête-Dieu	12 juin.
Premier dimanche de l'Avent	30 novembre.

Quatre-Temps.

Les 5, 7 et 8 mars.
Les 4, 6 et 7 juin.
Les 17, 19 et 20 septembre.
Les 17, 19 et 20 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 20 mars, à	1h.	10m.	du soir.
Été	le 21 juin, à	9	43	du matin.
Automne	le 22 sept., à	11	52	du soir.
Hiver	le 21 déc., à	5	50	du soir.

Éclipses de soleil et de lune.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1873, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune. La première éclipse de soleil et la deuxième éclipse de lune seront visibles à Bruxelles.

Le 27 *mai*, éclipse partielle de soleil, visible à Bruxelles. Commencement de l'éclipse partielle à 7 h. 58 m.; du m., fin à 9 h. 40 m. du m.

Le 4 *novembre*, éclipse totale de lune, en partie visible à Bruxelles. La lune se lève éclipsée à 4 h. 28 m. du s. La fin de l'éclipse sera donc seule visible.

Janvier.

—

1 M. CIRCONCISION DE N.-S.
2 J. S. Adélard, abbé.
3 V. Ste Geneviève, vierge.
4 S. Ste Pharaïlde, vierge.
5 D. S. Télesphore, pape.
6 L. ÉPIPHANIE OU LES ROIS.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 J. S. Marcellin, évêque.
10 V. S. Agathon, pape.
11 S. S. Hygin, pape.
12 D. S. Arcade, martyr.
13 L. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 J. S. Marcel, pape.
17 V. S. Antoine, abbé.
18 S. Chaire de s. P. à Rome.
19 D. S. Canut, roi de Danem.
20 L. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, vierge et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 J. Épousailles de la Vierge.
24 V. S. Timothée, év. d'Eph.
25 S. Conversion de S. Paul.
26 D. S. Polycarpe, év. et m.
27 L. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 J. Ste Martine, v. et mart.
31 V. S. Pierre Nolasque.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Février.

—

1 S. S. Ignace, év. et mart.
2 D. PURIFIC. OU CHANDELEUR.
3 L. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 M. Ste Agathe, vierge.
6 J. S. Amand, Ste Dorothée.
7 V. S. Romuald, abbé.
8 S. S. Jean de Matha.
9 D. *Septuag.* Ste Apollonie, v.
10 L. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 J. Ste Euphrosine.
14 V. S. Valentin, prêt. et m.
15 S. SS. Faustin et Jovite, m.
16 D. Ste Julienne, v.
17 L. SS. Théodule et Julien, m
18 M. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, év. de Laus.
20 J. S. Éleuthère, évêque.
21 V. Le B. de Pépin de Landen.
22 S. C. de s. Pier. à Antioche.
23 D. S. Pierre Damien, évêq.
24 L. S. Mathias, S. Modeste.
25 M. Ste Walburge, vierge.
26 M. *Cendr.* Ste Aldetrude, ab.
27 J. S. Alexandre, évêque.
28 V. SS. Julien, Chron., Besas.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 20
Nouvelle Lune le 27

Mars.

—

1	S.	S. Aubin, év. d'Angers.
2	D.	S. Simplice, pape.
3	L.	Ste Cunégonde, impérat.
4	M.	S. Casimir, roi.
5	M.	*Q.-temps.* S. Théophile.
6	J.	Ste Colette, vierge.
7	V.	*Q.-temps.* S. Thomas d'A.
8	S.	*Q.-temps.* S. Jean de Dieu.
9	D.	Ste Françoise, veuve.
10	L.	Les 40 SS. Mart. de Séb.
11	M.	S. Vindicien, évêque.
12	M.	S. Grégoire-le-Grand, p.
13	J.	Ste Euphrasie, vierge.
14	V.	Ste Mathilde, reine.
15	S.	S. Longin, soldat.
16	D.	Ste Eusébie, vierge.
17	L.	Ste Gertrude, ab. de Niv.
18	M.	S. Gabriël, arch.
19	M.	S. Joseph, patr. de la B.
20	J.	S. Wulfran, év. de Sens.
21	V.	S. Benoit, abbé.
22	S.	S. Basile, martyr.
23	D.	S. Victorien, martyr.
24	L.	S. Agapet, év. de Synn.
25	M.	Annonciation. S. Humbert.
26	M.	S. Ludger, év. de Munst.
27	J.	S. Rupert, év. de Worms.
28	V.	S. Sixte III, pape.
29	S.	S. Eustase, abbé.
30	D.	S. Véron, abbé.
31	L.	S. Benjamin, martyr.

Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Avril.

—

1	M.	S. Hugues, évêque.
2	M.	S. François de Paule.
3	J.	S. Richard, évêque.
4	V.	S. Isidore de Séville.
5	S.	S. Vincent Ferrier.
6	D.	S. Célestin, pape.
7	L.	S. Albert, ermite.
8	M.	S. Perpétue, évêque.
9	M.	Ste Vaudru, abbesse.
10	J.	*Jeudi-Saint.* S. Macaire.
11	V.	*Vendr.-Saint.* S. Léon.
12	S.	S. Jules I, pape.
13	D.	PAQUES. S. Herménége.
14	L.	SS. Tibur., Valér., Max.
15	M.	SS. Anastasie et Basilisse.
16	M.	S. Drogon, ermite.
17	J.	S. Anicet, pape et m.
18	V.	S. Ursmar, év. et ab.
19	S.	S. Léon IX, pape.
20	D.	Ste Agnès, vierge.
21	L.	S. Anselme, archevêque.
22	M.	SS. Soter et Cajus, p. et m.
23	M.	S. Georges, martyr.
24	J.	S. Fidèle de Sigmaring.
25	V.	S. Marc, évangéliste.
26	S.	SS. Clet et Marcellin, p.
27	D.	S. Antime, évêq. et m.
28	L.	S. Vital, martyr.
29	M.	S. Pierre de Milan, mart.
30	M.	Ste Catherine de Sienne.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 26.

Mai.

—

1 J. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 V. S. Athanase, év. et doct.
3 S. Invention de la Ste Croix.
4 D. Ste Monique, veuve.
5 L. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 M. S. Stanislas, év. et mart.
8 J. Apparition de S. Michel.
9 V. S. Grégoire de Naziance.
10 S. S. Antonin, archevêque.
11 D. S. Franç. de Hiéronymo.
12 L. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 J. Ste Dymphne, v. et m.
16 V. S. Jean Népomucène, m.
17 S. S. Pascal Baylon.
18 D. S. Venance, martyr.
19 L. *Rog*. S. Pierre Célestin, p.
20 M. *Rog*. S. Bernardin de S.
21 M. *Rog*. Ste Itisberge, vierge.
22 J. ASCENSION. Ste Julie, v.
23 V. S. Guibert.
24 S. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 D. S. Grégoire VII, pape.
26 L. S. Philippe de Neri.
27 M. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, év. de Paris.
29 J. S. Maximin, év. de Trèv.
30 V. S. Ferdinand III, roi.
31 S. Ste Pétronille.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 26.

Juin.

—

1 D. PENTECOTE.
2 L. SS. Marcellin et Erasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 M. *Q.-temps*. S. Optat, év.
5 J. S. Boniface, év. et mart.
6 V. *Q.-temps*. S. Norbert, év.
7 S. *Q.-temps*. S. Robert, ab.
8 D. TRINITÉ. S. Médard, év.
9 L. SS. Prime et Félicien, m.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 J. FÊTE-DIEU. S. Jean de S.
13 V. S. Antoine de Padoue.
14 S. S. Basile le Grand, arch.
15 D. SS. Guy et Modeste, m.
16 L. S. Jean-François Régis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS Marc et Marcellin, m.
19 J. Ste Julienne de Falc., v.
20 V. S. Sylvère, pape et m.
21 S. S. Louis de Gonzague.
22 D. S. Paulin, év. de Nole.
23 L. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 J. SS. Jean et Paul, mart.
27 V. S. Ladislas, roi de Hong.
28 S. S. Léon II, pape.
29 D. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 L. Ste Adile, vierge.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 24.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 J. S. Euloge, martyr.
4 V. S. Théodore, évêque.
5 S. S. Pierre de Lux., év.
6 D. Ste Godelive, martyre.
7 L. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Elisabeth, reine.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 J. Les sept Frères Martyrs.
11 V. S. Pie I, pape.
12 S. S. Jean Gualbert, abbé.
13 D. S. Anaclet, pape et m.
14 L. S. Bonaventure, évêq.
15 M. S. Henri, emp. d'Allem.
16 M. N.-D. du Mont-Carmel.
17 J. S. Alexis, confesseur.
18 V. S. Camille de Lellys.
19 S. S. Vincent de Paule.
20 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
21 L. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 J. Ste Christine, v. et mart.
25 V. S. Jacques le Majeur, ap.
26 S. Ste Anne, mère de la Vier.
27 D. S. Pantaléon, martyr.
28 L. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 J. S. Ignace de Loyola.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 24.

Août.

—

1 V. S. Pierre-ès-Liens.
2 S. S. Étienne, S. Alphonse.
3 D. Invention de S. Etienne.
4 L. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 J. S. Donat, év. et mart.
8 V. S. Cyriac, martyr.
9 S. S. Romain, martyr.
10 D. S. Laurent, martyr.
11 L. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 J. S. Eusèbe, martyr.
15 V. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 S. S. Roch, confesseur.
17 D. S. Libérat, abbé.
18 L. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Joachim, S. Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 J. Ste Jeanne-Françoise.
22 V. S. Timothée, martyr.
23 S. S. Philippe Béniti.
24 D. S. Barthélemi, apôtre.
25 L. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 J. S. Augustin, év. et doct.
29 V. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 S. Ste Rose de Lima, vierge.
31 D. S. Raymond Nonnat.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 31.

Septembre.

—

1 L. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Rémacle, év. de Maest.
4 J. Ste Rosalie, vierge.
5 V. S. Laurent Justinien.
6 S. S. Donatien, martyr.
7 D. Ste Reine, vierge.
8 L. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 J. SS. Prote et Hyacinthe.
12 V. S. Guy d'Anderlecht.
13 S. S. Amé, év. Sion en Val.
14 D. Exaltation de la Croix.
15 L. S. Nicomède, martyr.
16 M. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 J. S. Joseph de Cupertino.
19 V. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 S. *Q.-temps.* S. Eustache, m.
21 D. S. Mathieu, apôtre.
22 L. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. Notre-Dame de Merci.
25 J. S. Firmin, év. et mar.
26 V. SS. Cyprien et Justine.
27 S. SS. Cosme et Damien, m.
28 D. S. Wenceslas, martyr.
29 L. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, S. Remi.
2 J. S. Léodegaire, évêque.
3 V. S. Gérard, abbé.
4 S. S. François d'Assise.
5 D. S. Placide, martyr.
6 L. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 J. S. Denis et ses comp., m.
10 V. S. François de Borgia.
11 S. S. Gommaire, p. de Lier.
12 D. S. Wilfrid, év. d'York.
13 L. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 J. S. Mummolin, évêque.
17 V. Ste Hedwige, veuve.
18 S. S. Luc, évangéliste.
19 D. S. Pierre d'Alcantara.
20 L. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 J. S. Jean de Capistran.
24 V. S. Raphaël, archange.
25 S. SS. Crépin et Crépinien.
26 D. S. Évariste, pape et m.
27 L. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 J. S. Foillan, martyr.
31 V. S. Quentin, martyr.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29.

Novembre.

—

1 S. TOUSSAINT.
2 D. *Les trépassés.*
3 L. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, S^e Elisabeth
6 J. S. Winoc, abbé.
7 V. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 S. S. Godefroi, év. d'Am.
9 D. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 L. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 J. S. Stanislas Kostka.
14 V. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 S. S. Léopold, confesseur.
16 D. S. Edmond, archevêq.
17 L. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 J. S. Félix de Valois.
21 V. Présentat. de la Vierge.
22 S. Ste Cécile, vierge et mar.
23 D. S. Clément I, pape et m.
24 L. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 J. S. Acaire, év. de Noyon.
28 V. S. Rufe, martyr.
29 S. S. Saturnin, martyr.
30 D. *Avent.* S. André, apôtre.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 27.

Décembre.

—

1 L. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François Xavier.
4 J. Ste Barbe, martyre.
5 V. S. Sabbas, abbé.
6 S. S. Nicolas, év. de Myre.
7 D. S. Ambroise, év. et doct.
8 L. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 J. S. Damase, pape.
12 V. S. Valéry, abbé en Pic.
13 S. Ste Lucie, vierge et m.
14 D. S. Spiridion, évêque.
15 L. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 M. *Q.-temps.* Ste Begge, v^e.
18 J. Expectation de la Vierge.
19 V. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 S. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 D. S. Thomas, apôtre.
22 L. S. Hungère, év. d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 J. NOËL.
26 V. S. Étienne, premier m.
27 S. S. Jean, apôt. et évang.
28 D. SS. Innocents.
29 L. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 26.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*
Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*
Élection des membres de la commission administrative.
Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.
Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivênt être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*; rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts*; distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des sciences des candidats destinés à former le jury chargé de décerner le prix quinquennal des *sciences physiques et mathématiques* (cinquième période) et par la classe des lettres des candidats destinés à former le jury chargé de décerner le prix triennal de *littérature dramatique flamande* (sixième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences*; rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences*; distribution des récompenses décernées.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

ART. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

ART. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

ART. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

ART. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

ART. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

ART. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

ART. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

ART. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et 'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer.*

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent. fr.			3 00
» »	in-8°			1 50
» imprimée,	in-4°			5 00
» »	in-8°			3 00
Brochage in-4°, avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » »	plus	de 5 feuilles		5 50
» in-8°, »	moins	de 5 feuilles		3 00
» » »	plus	de 5 feuilles		4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38 Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose d'un tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

sur le quart du crédit alloué à cet effet chaque année par le Gouvernement à l'Académie.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année d'après la comptabilité gouvernementale pour les publications in-4°, serait réservé chaque année, à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépassé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (2).

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

(2) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Règlement pour la partie de la Bibliothèque de l'Académie confiée aux soins de M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

Art. 1er. Les livres appartenant à l'Académie royale de Belgique, déposés dans la salle attenante à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (1), conformément à la conven-

(1) Les livres déposés, selon inventaire, dans cette salle se composent: 1° des ouvrages périodiques, tels que publications de sociétés savantes, revues, journaux, etc.; 2° des ouvrages composant la bibliothèque léguée à la Compagnie par M. de Stassart.

tion du 13 novembre 1871, sont confiés aux soins de M. le Conservateur en chef de cet établissement.

Art. 2. L'inventaire qui a été remis par M. le secrétaire perpétuel à M. le conservateur en chef, sera tenu au courant par les employés placés sous les ordres de ce dernier, lesquels auront seuls accès dans cette partie du local.

Art. 3. Les acquisitions ultérieures continueront à être reçues par le secrétaire de l'Académie.

Art. 4. Elles seront remises au conservateur en chef, après avoir séjourné dans une salle dépendant de l'Académie à la disposition exclusive des membres de la Compagnie, savoir :

Les ouvrages terminés trois mois après leur réception.

Les écrits périodiques et les ouvrages en cours de publication, à mesure qu'un volume sera complet.

Art. 5. Les livres appartenant à l'Académie pourront être communiqués au public, dans la salle de lecture de la Bibliothèque royale, sous les mêmes conditions que les autres ouvrages du dépôt.

L'administration de la Bibliothèque ne pourra les prêter au dehors.

Art. 6. Lorsqu'un membre de l'Académie aura besoin d'emprunter un livre appartenant à la Compagnie pour le consulter à domicile, il en fera la demande au secrétaire perpétuel, qui, seul, a le droit d'en ordonner la sortie.

Il n'est rien changé, quant au prêt au dehors, aux dispositions particulières du règlement de la Bibliothèque de l'Académie adopté en assemblée générale des trois classes le 7 mai 1850.

Art. 7. Le service du cabinet de lecture à l'usage exclusif des académiciens reste confié aux employés de la Compagnie sous les ordres du secrétaire perpétuel.

Si un académicien demande à consulter, dans le cabinet de

lecture de l'Académie, ou à domicile, un des livres déjà remis à l'administration de la Bibliothèque royale, les employés de l'Académie doivent pour l'obtenir s'adresser à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, qui est tenue de le remettre immédiatement contre reçu.

Art. 8. Les livres qui ont été communiqués soit à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, soit dans le cabinet de l'Académie devront être replacés immédiatement après la séance sur les rayons qu'ils occupaient avant la communication.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie,
Ad. Quetelet.

Le conservateur en chef de la Bibliothèque royale,
L. Alvin.

Franchise de port (1).

ART. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

ART. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

5.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

Sire,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable: c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Daté du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

---

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 99 la composition de la commission au 1er janvier 1873.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art 1er. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, à la suite de la liste des membres de l'Académie, la composition de la Commission au 1er janvier 1873.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

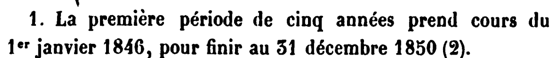
1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).



1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) aura lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 73.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix quinquennal des *sciences naturelles* pourra être décerné cette année. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences physiques et mathématiques*, 1874; *littérature flamande*, 1875; *sciences morales et politiques*, 1876 ; *histoire nationale*, 1876; *littérature française*, 1877.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. Van Beneden.
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.
5e — (1868-1872), prix à décerner en 1873.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.
5e — (1869-1873), prix à décerner en 1874.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

ART. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

ART. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

ART. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente dispositionsera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

ART. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Institué par arrêté royal du 30 septembre 1859.

(2) Le prix pour la cinquième période (1870-1872) pourra être décerné en 1873.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Institué par arrêté royal du 23 février 1859.

(2) Le prix pour la sixième période (1871-1873) pourra être décerné en 1874.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir ; je viens mettre à votre disposition un » capital de ***deux mille seize francs*** en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre ***deux*** de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la diminution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets de ces périodes. En voici le programme :

Conformément à la volonté du fondateur et aux généreuses dispositions prises par lui, la classe des lettres avait ouvert, dans sa séance du 9 janvier 1871, deux concours extraordinaires dont les prix devaient être décernés en 1871, savoir :

1° Un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice sur Gérard Mercator;

2° Un autre prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice sur Antoine Van Dyck.

Aucun travail n'ayant été présenté lors du terme fatal fixé au 1er février 1871, la classe des lettres a décidé de proroger ce délai jusqu'au 1er décembre 1872.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles suivantes des concours annuels de l'Académie :

« Les manuscrits devront être écrits lisiblement, rédigés en latin, français ou flamand, et adressés, francs de port, à M. *Ad. Quetelet*, secrétaire perpétuel, avant le 1er décembre 1872.

» L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités.

» Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les mémoires remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

» L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont

déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel. »

Pour la classe des lettres :

Le Secrétaire perpétuel,

Ad. Quetelet.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

1re PÉRIODE.

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale par un *concours* demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période, s'élevant à 3000 francs, a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles (1).

(1) Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-4°.

2e PÉRIODE.

Le *concours* de la deuxième période demandant d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles,* qui devait être clos le 1er février 1871, a été prorogé jusqu'au 1er février 1873.

Un prix de 3,000 francs est réservé à la solution de cette question.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours de la classe. (Voir ces conditions page 80.)

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail sur une question d'histoire nationale ou de littérature flamande, dont le sujet serait à déterminer par la classe des lettres.*

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1873.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. J. J. THONISSEN, président pour 1873.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1873.

Le directeur de la classe des Sciences, M. GLUGE.
» » des Lettres, M. THONISSEN.
» » des Beaux-Arts, M. ALVIN.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. ALVIN.

CLASSE DES SCIENCES.

M. **Gluge**, directeur.
» **Ad. Quetelet**, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. **Quetelet**, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Élu le	1er février 1820.
» **Plateau**, Joseph A. F.; à Gand . .	—	15 décem. 1836.
» **Stas**, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	—	14 décem. 1841.
» **De Koninck**, Laurent G.; à Liége. .	—	15 décem. 1842.
» **Melsens**, F. H. Louis; à Ixelles. . .	—	15 décem. 1850.
» **Liagre**, J. B. Jules; à Bruxelles . . .	—	15 décem. 1853.
» **Duprez**, François J.; à Gand	—	16 décem. 1854.
» **Houzeau**, Jean C.; à Kingston, Jamaïque.	—	15 décem. 1856.
» **Quetelet**, Ernest; à Bruxelles . . .	—	15 décem. 1863.
» **Maus**, H. J.; à Ixelles	—	15 décem. 1864.
» **Gloesener**, Michel; à Liége	—	15 décem. 1864.
» **Donny**, François M. L.; à Gand. . .	—	15 décem. 1866.
» **Montigny**, Charles; à Schaerbeek . .	—	16 décem. 1867.
» **Steichen**, Michel; à Ixelles	—	15 décem. 1868.
» **Brialmont**, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode.	—	15 décem. 1869.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. **D'Omalius d'Halloy**, J. B. J.; à Halloy.	Nommé le	3 juillet 1816.
» **Du Mortier**, Barthélemy C.; à Tournai.	Élu le	2 mai 1829.

M. VAN BENEDEN, Pierre J.; à Louvain . Élu le 15 décem. 1842.
» DE SELYS LONGCHAMPS, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» DU BUS DE GHISIGNIES, le vicomte Bernard A. L.; à St-Josse-ten-Noode. . — 16 décem. 1846.
» NYST, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» POELMAN, Charles; à Gand. . . . . — 16 décem. 1857.
» DEWALQUE, Gustave; à Liége . . . — 16 décem. 1859.
» CANDÈZE, E.; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» CHAPUIS, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1865.
» DUPONT, Edouard; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1869.
» MORREN, Édouard; à Liége . . . . — 15 décem. 1871.
» VAN BENEDEN, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. HENRY, Louis; à Louvain. . . . . Élu le 15 décem. 1863.
» MAILLY, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode. — 16 décem. 1867.
» VALERIUS, Henri; à Gand. . . . . — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François; à Liége. . . . . — 15 décem. 1869.
» DE TILLY, J. M.; à Schaerbeek . . . — 15 décem. 1870.

Section des Sciences naturelles.

M. MALAISE, Constantin; à Gembloux . . Élu le 15 décem. 1865.
» BRIART, Alphonse; à Morlanwelz . . — 16 décem. 1867.
» PLATEAU, Félix; à Gand . . . . . — 15 décem. 1871.
» CRÉPIN, François; à Bruxelles . . . — 16 décem. 1872.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. VÈNE, A.; à Paris. . . . . Élu le 2 février 1824.

M. SABINE, Édouard; à Londres . . . . Élu le 2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris . . . . . . — 4 février 1829.
» VAN REES, Richard; à Utrecht. . . . — 6 mars 1830.
» DE LA RIVE, Auguste; à Genève. . . — 9 mai 1842.
» DUMAS, Jean Baptiste; à Paris . . . — 17 décem. 1843.
» LAMARLE, Ernest; à Gand. . . . . . — 17 décem. 1847.
» WHEATSTONE, Charles; à Londres . . — 15 décem. 1849.
» VON LIEBIG, le baron Juste; à Munich. — 15 décem. 1851.
» AIRY, Georges BIDDELL; à Greenwich . — 15 décem. 1853.
» MAURY, Matthew F.; à Lexington (E.-U.). — 16 décem. 1854.
» HANSTEEN, Christophe; à Christiania. . — 14 décem. 1855.
» ARGELANDER, F. G. A.; à Bonn . . . — 15 décem. 1856.
» LAMONT, Jean; à Munich. . . . . . — 16 décem. 1859.
» HANSEN, Pierre-André; à Gotha. . . — 15 décem. 1864.
» KEKULÉ, Aug.; à Bonn . . . . — 15 décem. 1864.
» BUNSEN, R.-G.; à Heidelberg . . . . — 15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . . — 15 décem. 1865.
» GILBERT, Philippe; à Louvain . . . — 16 décem. 1867.
» DE JACOBI, M.-H.; à St-Pétersbourg . — 16 décem. 1867.
» REGNAULT, Gustave-Victor; à Paris. . — 15 décem. 1868.
» BAEYER, J.-Joseph von; à Berlin. . . — 15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, Gustave Robert; à Heidelberg. — 15 décem. 1868.
» DOVE, Henri-Guillaume; à Berlin . . — 16 décem. 1872.
» HIRN, G.-A.; à Logelbach (Alsace). . — 16 décem. 1872.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. DE MACEDO, J.-J. da Costa; à Lisbonne. Élu le 15 décem. 1836.
» DECAISNE, Joseph; à Paris . . . . . — 15 décem. 1836.
» SCHWANN, Théodore; à Liége . . . . — 14 décem. 1841.
» OWEN, Richard; à Londres. . . . . . — 17 décem. 1847.
» ÉLIE DE BEAUMONT, Jean Baptiste; à Paris . . . . — 17 décem. 1847.
» EDWARDS, Henri Milne; à Paris . . . — 15 décem. 1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde. . . . — 16 décem. 1857.

M. Agassiz, Louis; à Boston (É.-U.). . .	Élu le	15 décem. 1858.
» Von Baer, Ch.-Ern.; à Kœnigsberg. .	—	16 décem. 1859.
» Lyell, sir Charles; à Londres . . .	—	16 décem. 1859.
» Valentin, Gabriel-Gustave; à Berne .	—	15 décem. 1861.
» Gervais, Paul; à Paris	—	15 décem. 1862.
» Dana, James D.; à New-Haven . . .	—	15 décem. 1864.
» Brongniart, Adolphe T.; à Paris . .	—	15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . .	—	15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . .	—	15 décem. 1869.
» Heer, Oswald; à Zurich	—	15 décem. 1869.
» Donders, F.-C.; à Utrecht	—	15 décem. 1869.
» Darwin, Charles; à Down, Beckenham (Kent).	—	15 décem. 1870.
» Bellynck, Auguste; à Namur . . .	—	15 décem. 1870.
» Fries, Elias; à Upsal	—	15 décem. 1871.
» Parlatore, Philippe; à Florence . .	—	15 décem. 1871.
» Hooker, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.) .	—	16 décem. 1872.
» Ramsay; à Londres.	—	16 décem. 1872.
» Steenstrup, Japetus; à Copenhague .	—	16 décem. 1872.

CLASSE DES LETTRES.

M. THONISSEN, directeur.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Embourg .	—	7	mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand.	—	6	juin	1835.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	15	décem.	1837.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	7	mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9	mai	1842.
» QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er	déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10	janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége. . .	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles .	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J.; à Gand.	—	11	janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége.	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N J.; à St-Jos.-ten-Noode.	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles; à Bruxelles	—	7	mai	1855.

M. **Kervyn de Lettenhove**, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles.	Élu le	4	mai	1859.
» **Chalon**, Renier; à Ixelles	—	4	mai	1859.
» **Mathieu**, Adolphe C. G.; à Ixelles . .	—	19	mai	1863.
» **Thonissen**, J. J.; à Louvain	—	9	mai	1864.
» **Juste**, Théodore; à Ixelles	—	5	mai	1866.
» **Guillaume**, Gustave H. L.; à Bruxelles.	—	7	mai	1867.
» **Nève**, Félix; à Louvain	—	11	mai	1868.
» **Wauters**, Alphonse; à Bruxelles . .	—	11	mai	1868.
» **Conscience**, Henri; à Ixelles	—	10	mai	1869.
» **De Laveleye**, Émile; à Liége . . .	—	6	mai	1872.
» **Nypels**, Guillaume J. S.; à Liége . .	—	6	mai	1872.
» N.				

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. **Le Roy**, Alphonse; à Liége	Élu le	9	mai	1870.
» **De Borchgrave**, Émile; à Bruxelles. .	—	9	mai	1870.
» **Wagener**, Auguste; à Gand	—	8	mai	1871.
» **Heremans**, Jacques F. J.; à Gand . .	—	8	mai	1871.
» **Willems**, Pierre G. H.; à Louvain . .	—	6	mai	1872.
» **Poullet**, Edmond, à Louvain	—	6	mai	1872.

50 ASSOCIÉS.

M. **Cooper**, C. P.; à Londres	Élu le	5	avril	1834.
» **Groen van Prinsterer**, G.; à La Haye .	—	15	décem.	1840.
» **Ranke**, Léopold; à Berlin	—	9	février	1846.
» **Salva**, Miguel; à Palma (île Majorque).	—	9	février	1846.
» **Mignet**, F. A. A.; à Paris	—	9	février	1846.
» **Guizot**, François F. G.; à Paris . . .	—	9	février	1846.
» **Dupin**, le baron F. P. Charles; à Paris.	—	11	janvier	1847.
» **Leemans**, Conrad; à Leyde.	—	11	janvier	1847.

M. **Pertz**, Georges Henri; à Berlin . . .	Élu le 11	janvier	1847.
» **Manzoni**, le comte Alexandre; à Milan.	— 17	mai	1847.
» **Nolet de Brauwere van Steeland**, J. C.; à Ixelles	— 7	mai	1849.
» **De Bonnechose**, F. P. Emile; à Paris.	— 7	mai	1849.
» **De Rossi**, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7	mai	1855.
» **Paris**, A. Paulin; à Paris	— 26	mai	1856.
» **De Longpérier**, Adrien; à Paris . .	— 26	mai	1856.
» **De Reumont**, Alfred; à Bonn . . .	— 26	mai	1856.
» **De Czoernig**, le bon Charles; à Ischl. .	— 4	mai	1859.
» **Minervini**, Jules; à Naples	— 4	mai	1859.
» **Lafuente**, Modeste; à Madrid . . .	— 4	mai	1859.
» **Theiner**, Augustin; à Rome	— 9	mai	1860.
» **De Koehne**, le bon B.; à St-Pétersbourg.	— 13	mai	1861.
» **Cantu**, César; à Milan.	— 13	mai	1861.
» **Von Löher**, François; à Munich. . .	— 13	mai	1862.
» **De Vries**, Mathieu; à Leyde	— 19	mai	1863.
» **D'Arneth**, le chev. Alfred; à Vienne .	— 9	mai	1864.
» **Disraeli**, Benjamin; à Londres. . .	— 9	mai	1864.
» **Wolowski**, Louis; à Paris.	— 10	mai	1865.
» **Renier**, Léon; à Paris	— 10	mai	1865.
» **Thiers**, Adolphe; à Paris	— 10	mai	1865.
» **Arrivabene**, le comte Jean; à Mantoue.	— 5	mai	1866.
» **Mommsen**, Théodore; à Berlin . . .	— 5	mai	1866.
» **Von Döllinger**, J. J. Ignace; à Munich	— 5	mai	1866.
» **Farr**, William; à Londres	— 7	mai	1867.
» **Stephani**, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	— 7	mai	1867.
» **Thierry**, Amédée; à Paris.	— 7	mai	1867.
» **Laboulaye**, Édouard; à Paris . . .	— 7	mai	1867.
» **Scheler**, Auguste; à Ixelles	— 11	mai	1868.
» **Egger**, Émile; à Paris	— 10	mai	1869.
» **Vreede**, Guillaume G.; à Utrecht . .	— 10	mai	1869.
» **Von Sybel**, Henri Ch. L.; à Bonn . .	— 10	mai	1869.
» **Carrara**, François; à Pise	— 9	mai	1870.

M. Mill, John Stuart; à Londres.	Élu le	9 mai	1870.
» De Holtzendorff, le baron F.; à Berlin .	—	8 mai	1871.
» Brunn, Henri; à Munich	—	8 mai	1871.
» Lenormant, François, à Paris	—	8 mai	1871.
» Eichhoff, F. G.; à Paris	—	8 mai	1871.
» D'Antas, le chevalier M.; à Bruxelles . .	—	6 mai	1872.
» Alberdingk Thym; à Amsterdam. . . .	—	6 mai	1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin	—	6 mai	1872.
» N.			

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. L. ALVIN, directeur.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise; à Anvers. . . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Schaerbeek. . . .	—	1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à St-Josse-ten-Noode . .	—	1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Schaerbeek.	—	1er déc. 1845.
» WAPPERS, le baron Gustave; à Anvers .	—	1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers.	Élu le	8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles	—	4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest; à St-Je-t.-Noode.	—	7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre; à St-Jos.-ten-Noode.	—	7 avril 1870.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Schaerbeek. . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles	—	1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le	9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles Auguste; à Schaerbeek.	—	8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph; à St-Josse-ten-Noode.	Élu le	7 janvier 1864.
» LECLERCQ, Julien; à Lokeren . . .	—	12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 9 janvier 1846.
» BALAT, Alphonse; à Ixelles . . . . . — 9 janvier 1862.
» PAYEN, Auguste; à St-Josse-ten-Noode. — 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave; à Ixelles . . . . . — 12 janvier 1863.

Section de Musique :

M. VIEUXTEMPS, Henri; à Bruxelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» DE BURBURE, le chevalier Léon; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» GEVAERT, Auguste F.; à Bruxelles . . — 4 janvier 1872.
» BOSSELET, Charles F.; à St-Josse-ten-Noode. — 4 janvier 1872.
» LIMNANDER, Armand M.; à Bruxelles . — 4 janvier 1872.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J.; à Ixelles. . . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» QUETELET, Adolphe J. L; à Bruxelles. — 1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, André H.; à St-J.-T.-N. — 1er déc. 1845.
» FÉTIS, Edouard F. L.; à Bruxelles. . Élu le 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas. . . . — 12 janvier 1866.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L.; à Anvers. . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. STAPPAERTS, Félix; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1868.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. LANDSEER, Edwin; à Londres . . . . Élu le 6 février 1846.
» VON KAULBACH, Guillaume; à Munich. — 6 février 1846.
» BECKER, Jacques; à Francfort . . . . — 8 janvier 1847.
» HAGHE, Louis; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N.; à Paris. . — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» MADRAZO, Fréderic; à Madrid. . . . — 12 janvier 1865.
» COGNIET, Léon; à Paris. . . . . . . — 9 janvier 1868.
» BENDEMANN, Édouard, J. F.; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E.; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern.; à Paris . . . — 12 janvier 1871.

Pour la Sculpture :

M. DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris. — 22 sept. 1852.
» FOLEY, Jean Henri; à Londres. . . . — 8 janvier 1863.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François, à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric; à Berlin . . . . . — 11 janvier 1866.

M. BARYE, Antoine Louis; à Paris . . . Élu le 7 janvier 1869.
» BENZONI, Jean Marie; à Rome. . . . — 12 janvier 1871.

Pour la Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, Louis P.; à Paris . Élu le 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Louis Achille; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» MANDEL, Édouard; à Berlin . . . . . — 12 janvier 1865.
» KELLER, Joseph; à Dusseldorf. . . . — 6 janvier 1870.
» N. . . . .

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L.; à Londres . . Élu le 6 février 1846.
» FORSTER, Louis; à Vienne . . . . . . — 5 janvier 1854.
» VIOLLET-LE-DUC, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» LEINS; à Stuttgart . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNARI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.

Pour la Musique :

M. DAUSSOIGNE-MÉHUL, Joseph; à Liége . Élu le 6 février 1846.
» LACHNER, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise; à Paris . . — 8 janvier 1863.
» DAVID, Félicien; à Paris. . . . . . . — 8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Naples . . . . . . — 12 janvier 1865.
» RICCI, Frédéric; à Paris . . . . — 6 janvier 1870.
» GOUNOD, Félix Charles; à Londres . . — 4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham; à Florence . . . . — 4 janvier 1872.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DE COUSSEMAKER, C. Edmond H.; à Lille . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» DE CAUMONT, le comte Arcisse; à Caen . — 22 sept. 1848.
» RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . . — 10 janvier 1856.
» SCHNAASE, Charles; à Wiesbaden. . . — 11 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire. — 6 janvier 1870.
» N. . . . .
» N. . . . .

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-président, M. AD. QUETELET, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» P. VAN BENEDEN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» Le bon KERVYN DE LETTENHOVE,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, correspondant de la classe des beaux-arts.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. Le Vte DU BUS.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» GLUGE.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» LIAGRE.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. DE DECKER, président.
» HEREMANS, secrétaire.
» BORMANS.
» CONSCIENCE.
WILLEMS.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. CHALON, président.
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
» VAN HASSELT.
» MATHIEU.
» SCHELER.
» LE ROY.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. AD. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» ED. FÉTIS.
» DE MAN.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE SMET.
» DU MORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.
» WAUTERS.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

Spring, A.; membre, décédé le 17 janvier 1872.
Wesmael, C.; membre, décédé le 25 octobre 1872.
Barrat, J.; associé, décédé en 1865.
Granville, A. B.; associé, décédé le 3 mars 1872.

CLASSE DES LETTRES.

Defacqz, E.; membre, décédé le 31 décembre 1871.
Laforet, N.-J.; membre, décédé le 26 janvier 1872.
Polain, M.-L.; membre, décédé le 4 avril 1872.
Snellaert, F. A.; membre, décédé le 3 juillet 1872.
Serrure, C.; correspondant, décédé le 6 avril 1872.
Phillips, G.; associé, décédé le 6 septembre 1872.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Forster, F.; associé, décédé le 24 juin 1872.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin, rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat, rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Brialmont, rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon, rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience, rue Terrade, 1, à Ixelles.
» Crépin (Fr.), rue du Commerce, 6, à Bruxelles.
» D'Antas (chev.), rue du Trône, 62, à Ixelles.
» De Biefve, rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Borchgrave, rue du Commerce, 51, à Bruxelles.
» De Decker, rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man, rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» De Tilly, rue Geefs, 42, à Schaerbeek.
» Devaux, boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Du Bus (vicomte), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Du Mortier, rue montagne du Parc, 13, à Bruxelles.
» Dupont, rue Caroly, 12, à Ixelles.
» Faider, rue du Trône, 8, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard, rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait, rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert, rue des Sablons, 25, à Bruxelles.
» Gluge, rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guillaume, ... , à Bruxelles.

M. Jehotte, rue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste, rue du Trône, 149, à Ixelles.
» Kervyn de Lettenhove, rue Joseph II, 25, à Bruxelles.
» Leclercq (M. N. J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre, rue de Namur, 10, à Bruxelles.
» Madou, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Mailly, rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu, rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» Maus, rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles.
» Montigny, rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst, rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Partoes, rue des Arts, 33, à Bruxelles.
» Payen, rue Botanique, 26, à St-Josse-ten-Noode.
» Portaels, rue Royale, 35, à Bruxelles.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Robert, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Scheler, rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis, rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» Slingeneyer, rue de Spa, 72, à St-Josse-ten-Noode.
» Stappaerts, rue de la Concorde, 35, à Ixelles.
» Stas, rue Joncker, 13, à St-Gilles.
» Stichen, rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet, rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, petite rue de l'Écuyer, 17, à Bruxelles.
» Wauters, Avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Borgnet (Ad.), rue Nysten, 16, à Liége.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Briart (Alb.), à Morlanwelz.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Daussoigne-Méhul (J.), boulevard de la Sauvenière, 18, à Liége.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), à Gand.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers.
D'Omalius (J.-J.), à Halloy, par Ciney.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilbert (Ph.), rue Notre-Dame, 20, à Louvain.
Gloesener (M.), rue des Augustins, 55, à Liege.

Grandgagnage (F.-C.-J.), à Embourg (par Chênée).
Haus (J.-J.), rue Savaen, 36, à Gand.
Henry (L.), place de l'Université, 10, à Louvain.
Heremans, (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Houzeau (J.-C.), à Kingston, Jamaïque (Antilles).
Lamarle (Ern.), à Gand.
Leclercq (Julien), à Lokeren.
Le Roy (Alph.), faubourg St-Gilles, 139, à Liége.
Limnander, au château de Moignanville près Gérouville (Seine et Oise), et à Paris, rue de Berry, 41.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau, fils, place du Casino, 15, à Gand.
Poelman (Ch.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), à St-Nicolas (Waes).
Steur (Charles), rue de Brabant, 20, à Gand.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Beneden (Ed.), rue Vinave-d'Ile, 25, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van de Weyer (Sylvain), Arlington street, à Londres.
Wagener (A.), boulevard Zoologique, 10, à Gand.
Wappers (le baron G.), rue du Jambon, 6, à Anvers, et boulevard Malesherbes, 107, à Paris.
Willems (Pierre), place St-Jacques, 26, à Louvain.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



Ph. Vander Maelen

NOTICE

SUR

PH.-M.-G. VAN DER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 23 décembre 1795, mort dans la même ville le 29 mai 1869.

L'Établissement Géographique de Bruxelles, auquel le nom de notre défunt collègue Philippe Van der Maelen restera toujours associé, est une création remarquable au point de vue du mouvement intellectuel du pays. C'est là qu'on a pu voir à l'œuvre pour la première fois, dans le champ des applications scientifiques, l'initiative individuelle. Sous nos anciens gouverneurs étrangers, il n'y avait pas en Belgique un seul établissement destiné à la culture pratique des sciences. Le gouvernement des Pays-Bas fut le premier qui entreprit de combler cette lacune. Notre jeune gouvernement national suivit son exemple. Habitués à cette intervention des pouvoirs publics, nous regardons volontiers l'État comme la source unique, tenue de fournir les éléments matériels de la culture des sciences aux habitants du pays.

Il s'était trouvé un homme cependant, qui dès l'année même de notre indépendance, avait osé ouvrir une voie différente. Il avait créé un Institut géographique, une école, un musée, ou plus exactement plusieurs musées, par sa propre initiative. On a vu depuis en Angleterre et aux États-Unis, ce que peuvent pour le développement des institutions scientifiques, les simples efforts des individus, groupés par l'esprit d'association. Mais en 1830 cette voie n'était encore que l'inconnu pour nos compatriotes. Van der Maelen eut donc à s'y engager dans l'isolement. L'Établissement Géographique qui, s'il était à recommencer, serait probablement une œuvre collective, sur une plus grande échelle, fut nécessairement l'ouvrage d'un homme seul. Cet homme était le *pionnier* de la culture des sciences par ses efforts libres. C'est à peine si nous commençons à comprendre ce que nous pourrions faire en le suivant.

Peut-être en fondant l'Établissement Géographique de Bruxelles, Van der Maelen ne se rendait-il pas bien compte du caractère de son entreprise. Mais en réalité il obéissait aux mêmes causes qui développeront, dans un avenir peu éloigné, l'application des efforts spontanés à des créations d'une nature scientifique. Un goût irrésistible le portait vers certaines études; il projetait des travaux capables de remplir toute une carrière, et pour lesquels il fallait des moyens matériels. L'État fournirait-il ces moyens à un jeune homme, peu connu encore, et d'un caractère réservé et indépendant? Nous avons vu commencer plusieurs de nos entreprises savantes et de nos établissements scientifiques gouvernementaux, à mesure que les hommes spéciaux, capables de les diriger, venaient à se produire. Mais Van der Maelen ne pouvait pas supposer que l'administration aurait foi en lui, et que son talent et ses aptitudes seraient utilisés dans un service public. Il n'eut jamais qu'une

pensée, celle de fonder son Établissement lui-même. Il nous montra ainsi ce que peuvent accomplir ceux qui ont la passion de l'étude, la conscience de leur force et la volonté.

Il est vrai qu'il possédait une fortune personnelle. Il était né à Bruxelles, le 23 décembre 1795, d'une famille fort respectée, qui avait résidé pendant plusieurs générations à Diependael, près de Louvain. Son père, d'abord médecin, s'était fait ensuite négociant, et avait réussi dans ses entreprises. Mais quelque honorable que fût sa parenté, on ne conservait dans sa famille le souvenir d'aucun de ses ascendants qui se fût distingué comme homme d'études. Philippe Van der Maelen sortit donc soudainement de la ligne. Il arrive presque toujours, en effet, que le talent n'a pas d'ancêtres. *La sangre se hereda,* dit Cervantès, *y la virtud se aquista.* On hérite des traits physiques, tandis que les qualités de l'esprit sont individuelles.

Or c'est le propre de toute qualité forte de se produire de bonne heure. Les germes des grandes aptitudes se montrent presque toujours dans l'enfant. Newton, écolier, construisait ce moulin célèbre qu'il faisait mettre en mouvement par une souris. Gassendi, à l'âge de sept ans, se levait la nuit pour contempler le mouvement de la lune et de la sphère étoilée. Carnot, enfant, conduit au théâtre par sa mère, gourmanda les acteurs à voix haute pour avoir mal placé une batterie de canons. Ces indications précoces ont presque toujours une valeur véritable : il n'y a peut-être pas de signe plus certain de la direction dans laquelle se développera plus tard l'esprit de l'homme.

A dix ans les goûts du jeune Philippe Van der Maelen étaient prononcés. Il passait tout le temps de ses récréations à tracer des cartes de géographie. Pendant la campagne de 1805 il suivait sur ces cartes le mouvement des armées, et représentait la marche des corps principaux.

Ce goût ne le quitta pas d'ailleurs pendant toute la durée de ses études. Son père désirait faire de lui un négociant. Il le lança d'abord et le dirigea un instant dans cette carrière, qui lui avait si bien réussi Mais rien ne plaisait au jeune homme en dehors de ses études favorites. S'il avait persisté dans le commerce, il est extrêmement probable qu'il aurait bientôt échoué. Ce n'étaient donc pas seulement ses goûts, mais aussi la prudence qu'il écoutait, en se retirant à temps d'une carrière qui était pour lui sans attrait.

Une fois libre, Van der Maelen se livra avec l'ardeur de la jeunesse et de la passion à ses études chéries. Il entreprit seul et sans autre guide que les livres, une étude comparée des différentes méthodes de projection, et s'assimila complétement cette branche des mathématiques appliquées. Il se forma donc lui-même, et fut, dans toute la force du terme, ce que les Anglo-Saxons appellent un *self made man*. Il avait joui du bienfait de l'instruction moyenne; mais dans sa spécialité il n'a pas eu de maître. Il n'a trouvé près de lui personne pour l'aider ni pour lui donner des conseils. Sa résolution et sa passion pour la science triomphèrent pourtant de toutes les difficultés.

Van der Maelen ne s'était pas arrêté du reste à une branche étroite de la géographie. Il avait beaucoup lu : il avait parcouru le champ de cette science dans toutes ses parties, et ses études s'étaient tendues aux connaissances accessoires. C'est ainsi préparé que, vers l'âge de trente ans, il se trouva en état de marcher de lui-même. Son premier projet nous frappe par la hardiesse dont il est empreint. C'était un projet immense, celui d'un atlas universel à une échelle uniforme, une espèce de mappemonde gigantesque qui couvrirait quatre cents feuilles. Ce ne pouvait être évidemment l'ouvrage manuel d'un seul homme. Dès son début Van der Maelen fut donc plutôt un directeur

qu'un exécutant. Il avait les qualités voulues pour régler les opérations, répartir le travail et choisir ses hommes. Il lui fallait du reste tout créer. Il ne trouvait autour de lui ni artistes exercés au dessin géographique, ni graveurs habitués à ce genre de travaux. Il dut former ses aides, les instruire dans cette spécialité, et les dominer assez pour établir entre eux l'unité de style. Ce fut une des époques les plus actives et les plus originales de la carrière de notre collègue. Elle remplit sa trente et unième, sa trente-deuxième et sa trente-troisième année. Il était alors occupé sans relâche, préparant cet immense travail, qui représentait pour la première fois l'ensemble du globe terrestre sur des cartes d'une grande échelle.

Philippe Van der Maelen fut servi, il faut le dire, dans sa première entreprise, par une circonstance particulière, l'invention alors toute récente de la lithographie. Mais ce fut son mérite d'apercevoir dès l'abord les services que cet art pouvait lui rendre. S'il eût été réduit à graver sur cuivre ses quatre cents feuilles, la dépense et le temps eussent été des obstacles presque insurmontables. L'invention de Senefelder lui vint en aide. Il fut l'un des premiers à introduire en Belgique les procédés de la lithographie, et le premier qui en fit, dans notre pays, une application au dessin géographique.

Trois années suffirent à Van der Maelen pour accomplir sa première entreprise. L'*Atlas universel* parut en 1827, formant une œuvre considérable, en six volumes. Un franc succès vint couronner les efforts de notre confrère, et lui servir à son début d'utile encouragement. Toutefois il faut reconnaître qu'il s'était préparé ce succès. Non-seulement il avait pris toutes les peines requises dans l'exécution de son œuvre, mais il avait sainement apprécié quelle était, dans la cartographie, la première lacune à combler. Malgré le prix naturellement élevé de ce volumineux

atlas, même lorsqu'on l'exécutait par la lithographie, un millier d'exemplaires se vendaient en peu de temps, dans l'ensemble des pays civilisés.

Les atlas géographiques ont en effet cet avantage sur les autres productions de la presse, qu'ils s'adressent à la fois à tous les peuples, ou plutôt aux hommes instruits de tous les peuples, sans distinction de langage, de goût littéraire, de mœurs ni de religion. Cette circonstance ouvrait immédiatement à Van der Maelen un champ plus vaste, dont il sut prendre possession avec fermeté. Car il n'y a pas en Belgique d'établissement pour la culture des sciences, qui ait formé à l'étranger des relations plus étendues ni plus suivies que l'Établissement Géographique de Bruxelles [1].

Le succès de l'*Atlas universel* était venu décider de la carrière de notre collègue. Sa seconde entreprise fut un *Atlas de l'Europe,* en 165 feuilles, qu'il mit deux années entières à préparer. Il avait grand soin de se procurer les documents les plus authentiques, les cartes locales les mieux construites. Son *Atlas de l'Europe* fut une sorte de révision de la géographie de cette partie du monde. On était loin alors d'avoir partout des cartes officielles, fondées sur de bonnes triangulations. Pour tirer parti des matériaux existants, il fallait être à la fois cartographe et critique. Dans ces dernières fonctions le jugement droit et le sens pratique de Philippe Van der Maelen le servaient autant que son crayon.

Lorsqu'on se reporte à l'état de la cartographie durant le

[1] Philippe Van der Maelen fut membre ou correspondant de quatre-vingts sociétés savantes. Il est inutile de dire qu'il appartenait à toutes les grandes Sociétés de Géographie qui existaient de son vivant.

premier tiers de ce siècle, on est frappé de ce qu'il y avait de hardi et de nouveau dans ces premières entreprises de notre collègue. En Angleterre, Arrowsmith, aidé de tous les hydrographes de l'Amirauté, ne livrait sa mappemonde que sous bénéfice de modifications incessantes. En France, Hérisson ne travaillait guère que pour les écoles. L'Espagne ne fournissait plus rien, et en Allemagne, Berghaus avait à peine commencé ses travaux. Van der Maelen, inconnu, isolé, éloigné des grands centres scientifiques, entreprenait des œuvres de cartographie, qui dépassaient de beaucoup par leur étendue ce qu'aucun particulier n'avait osé faire jusque-là. Son initiative, sa hardiesse, soutenues d'ailleurs par son talent, attiraient sur lui l'attention des hommes qui cultivent les sciences. Sa carte d'Europe n'était pas encore tout à fait terminée, qu'en 1829 l'Académie l'admettait dans son sein.

Vers la même époque il reçut de plusieurs sociétés étrangères des médailles qui témoignaient de l'estime que ses travaux lui avaient méritée. Nous citerons particulièrement la médaille que la Société de Statistique universelle de Paris lui fit remettre en 1830, et celle que la Société des Lettres et Sciences du Tibre lui décerna en 1831.

Notre collègue était alors engagé dans la réalisation d'un projet plus vaste que les atlas par lesquels il avait débuté. C'était une conception tout originale, dont rien avant lui n'avait donné l'idée. Il voulait systématiser la confection des cartes dans un établissement organisé pour cet objet spécial, comme Justus Perthes l'a fait depuis à Gotha. Mais il voulait aussi présenter dans une sorte de musée un reflet général du globe, de ses différentes parties, et de ses diverses races d'habitants. C'était comme le premier germe de l'idée qui, vingt ans plus tard, présidait à la création du Palais de Cristal de Syden-

ham. Tout ce qui concerne l'homme se trouve contenu dans la Terre; tout vient donc aboutir à l'étude de celle-ci. C'est la Géographie embrassant, au moins dans leurs grands traits, les sciences naturelles, les sciences historiques, et même les sciences morales et politiques, à peu près comme le comprenait Karl Ritter. Réalisé dans toute son ampleur, le projet de Van der Maelen aurait permis de parcourir le monde, si l'on peut s'exprimer ainsi, en faisant simplement le tour de son musée. Au milieu de ces collections rangées par contrées, on devait prendre une idée de la constitution géognostique et de la faune et de la flore des différentes régions du globe, du costume, des travaux et des mœurs de leurs habitants. C'était le panorama géographique dans son sens le plus étendu, c'était en quelque sorte le microcosme.

La réalisation de ce plan, dans toute sa grandeur, dépassait évidemment les forces d'un homme : le Palais de Cristal lui-même n'y est pas encore arrivé. Mais c'était quelque chose de concevoir un pareil projet; c'était bien plus encore de se mettre résolûment à l'œuvre pour l'exécuter. Il avait été question de réunir à l'Établissement Géographique les collections du Musée de Leyde. Les négociations entamées à ce sujet avec M. Canzius furent brusquement rompues par le bruit de la fusillade de 1830, qui éclatait à ce moment même. Toutefois cela n'eut pas le pouvoir d'arrêter notre collègue dans son travail d'édification. Les émotions populaires se calment : la science persiste. Bientôt les bâtiments s'élevèrent, les salles s'emplirent, les cours même s'ouvrirent — car notre collègue voulait que son Institut servît à un enseignement pratique, surtout à un enseignement géographique, et que l'Établissement concourût au développement intellectuel de la jeunesse du pays.

On est vraiment frappé d'étonnement à la vue de ce que

Van der Maelen est parvenu à faire tout seul. Autour des ateliers, qui composaient la partie fondamentale de l'Établissement, il réunit une bibliothèque géographique et une mappothèque uniques dans leur genre; il fonda un musée minéralogique et géologique important, une collection de produits naturels et industriels de tous les pays, différentes collections d'objets de curiosité reflétant le caractère des sociétés diverses, un musée ethnographique, des médailles, des collections d'histoire naturelle, un jardin d'acclimatation, des serres magnifiques; il eut des voyageurs-naturalistes dans plusieurs parties du monde, entra en relation avec les savants les plus célèbres, et put faire des échanges avec les musées les plus renommés. Des cours publics et gratuits s'ouvrirent dans les vastes salles de l'Établissement. Tout le matériel nécessaire à des cours de physique et d'astronomie était à la disposition des auditeurs. Un immense globe terrestre, qui le cède à peine pour les dimensions aux globes les plus fameux, et qui les surpasse tous ou presque tous en exactitude, fut construit sous la direction de Van der Maelen dans le simple désir d'instruire. Enfin quand la belle expérience de Foucault vint permettre de montrer aux yeux le mouvement de la Terre, c'est à l'Établissement Géographique que cette expérience fut répétée pour la première fois dans notre pays.

Van der Maelen n'avait eu d'autre associé dans ces créations que son frère François; mais celui-ci s'étant limité plus tard au soin des serres et de l'horticulture, Philippe resta seul à la tête de l'Établissement. Cet Établissement d'ailleurs était bien à lui, car c'était son œuvre, son idée, et jusqu'à son dernier jour il fut l'âme qui animait ce corps. Ni subsides officiels ni faveurs n'étaient venus l'aider. Le public même assistait à ses efforts sinon dans l'indifférence, au moins dans une réserve qui n'avait rien de bien encourageant. Il est certain que l'Établissement

Géographique ne jouissait pas, et ne jouit pas encore en Belgique, de la popularité qu'il avait si vite acquise dans les sphères intelligentes de l'étranger. Les cours publics et gratuits qui s'y donnaient n'étaient pas suivis avec l'empressement que la jeunesse aurait dû montrer. Nous manquons encore de foi dans les efforts individuels, quand ils ne sont pas officiellement patronnés. Nous ne leur rendons pas suffisamment justice, et nous ne les soutenons pas comme il conviendrait. En même temps la situation excentrique de l'Établissement, à l'extrémité inférieure de la ville et loin de ses quartiers les plus intelligents, devait nuire à l'enseignement public.

Ces cours toutefois furent loin d'être inutiles à la génération qui s'élevait en 1830. Ils donnèrent à la science un certain nombre d'adeptes, parmi lesquels il en est qui se sont véritablement distingués. L'Académie elle-même a pu s'en convaincre, puisqu'elle a compté au moins deux de ses membres formés par les cours et les ressources de l'Établissement Géographique, nos défunts collègues Galeotti et Louyet.

Parmi le petit nombre d'hommes qui, dès l'origine, aidèrent Van der Maelen dans ses efforts pour la diffusion de l'instruction, il n'est que juste de mentionner ici le capitaine Dubois, plus tard examinateur permanent à l'École Militaire. Ce fut lui qui, avec un désintéressement exemplaire, donna dans l'Établissement les premiers cours publics de mathématiques. Van der Maelen avait su se choisir d'ailleurs des collaborateurs de mérite. Il avait formé en grande partie ses dessinateurs, ses graveurs, et jusqu'à ses enlumineurs. Mais il fut bientôt secondé par ceux qu'il avait instruits. A la tête des graveurs-lithographes qui prirent une part importante dans tous les grands travaux de l'Établissement, il faut citer P. Doms, qui mourut quelque temps avant son maître, et J. Ongers, qui lui survit. Il n'y a

probablement pas d'artistes qui aient, avant eux, dessiné un aussi grand nombre de feuilles géographiques, car ils eurent à prendre part à un ensemble d'entreprises dépassant, par leur étendue, ce que les cartographes isolés avaient exécuté jusqu'alors. Ils abordaient, sous l'impulsion infatigable d'un homme qui connaissait à peine les obstacles, la gravure ou la lithographie d'atlas de plusieurs centaines de feuilles. Eussent-ils été moins intrépides, et moins bien soutenus par le souffle inspirateur de leur chef, ils auraient peut-être hésité devant ces projets immenses. Lorsqu'on se reporte à la longue période qu'a occupée la publication de la grande carte de France au Dépôt de la Guerre, et aux délais qu'a subis celle du Dépôt de la Guerre de notre pays, on est frappé davantage de la hardiesse de Philippe Van der Maelen, gravant et publiant en quelques années ce que des administrations publiques ne réussissaient pas toujours à achever dans le cours d'un demi-siècle.

Il est vrai qu'il ne s'agissait pas ici de cette gravure d'un fini parfait, qui prenait quatre ans à un artiste pour exécuter une seule planche de la carte officielle de la France. Mais c'était un mérite d'employer des procédés qui, bien que rapides, donnaient pourtant un tracé clair, pur, et jusqu'à un certain point élégant. Quelques-unes des productions de l'Établissement Géographique, gravées avec des soins plus particuliers, peuvent même soutenir la comparaison avec les meilleurs ouvrages de la cartographie moderne. Telle est, par exemple, la carte de la Belgique au 80,000^{me}, destinée à se relier à la carte du Dépôt de la Guerre de France, et à prolonger cette carte pour ainsi dire à travers nos provinces. Elle a vingt-cinq feuilles, et c'est, au point de vue de la gravure cartographique, un des plus beaux monuments dont l'Établissement puisse se glorifier.

Un autre collaborateur de Philippe Van der Maelen dont il se-

rait injuste de passer ici le nom sous silence, fut J.-F. de Keyser, qui comme Doms disparut également avant le chef. De Keyser était particulièrement ingénieur et dessinateur. C'est lui qui dirigeait les levés sur le terrain. Les membres de l'Académie se rappellent encore en quels termes notre collègue tant regretté, André Dumont, parlait de lui à l'occasion de la carte géologique du pays. De Keyser avait suivi Dumont pour tracer pas à pas, sur les grandes feuilles de la carte, les limites que le géologue assignait aux différentes formations. Il s'agissait presque toujours d'opérer sur des lignes qu'aucune marque particulière, aucun objet, aucun signal ne désignait à l'œil, des lignes purement aériennes, comme on les nomme parfois en topographie; et ce travail n'était pas sans difficulté.

C'est à la tête d'un personnel dirigé par ces excellents chefs de service que Van der Maelen continua, dans l'Établissement qu'il venait d'élever, les publications que l'*Atlas universel* et l'*Atlas de l'Europe* avaient inaugurées d'une façon si brillante. Après avoir songé au globe entier, puis à notre partie du monde, il était naturel que son attention se tournât vers son propre pays. Celui-ci venait d'établir son indépendance; il avait à s'administrer lui-même, et dans cette administration il manquait encore des ressources matérielles, des instruments, si j'ose parler ainsi, que les autres gouvernements réunissent autour d'eux à la suite des années. On ne trouvait pas alors à se procurer une carte digne de ce nom, une carte même médiocre de la Belgique. La seule représentation topographique de valeur, la carte des Pays-Bas autrichiens de Ferraris, était depuis longtemps épuisée. Cette carte elle-même était loin d'être sans défauts. Dans sa partie occidentale elle s'appuyait sur les triangles que Cassini de Thury avait levés durant les campagnes de Louis XV. Mais à l'est de la Sambre et de la Meuse, Ferraris s'était con-

tenté d'assemblages à la planchette, évidemment insuffisants lorsqu'il s'agit de provinces entières. La première chose à faire cependant, en attendant que notre triangulation se complétât, était de reproduire Ferraris, de le reproduire tel qu'il avait paru soixante ans auparavant. C'est ce que fit d'abord Van der Maelen. Cette carte, en quarante-quatre feuilles, fut l'un des premiers ouvrages qui sortirent de l'Établissement Géographique, tel qu'il venait alors de s'élever.

Mais cette carte ne pouvait suffire. Les lieux avaient changé; les limites mêmes du pays avaient été modifiées; un grand nombre de routes nouvelles sillonnaient nos campagnes; la plupart des divisions administratives avaient été bouleversées. Puis il fallait un style plus moderne, qui fût en harmonie avec ce que l'on exécutait chez nos voisins. Van der Maelen, toujours habile et prompt à se saisir des moyens auxiliaires, vit d'un coup d'œil l'immense service dont lui serait le cadastre. Le gouvernement des Pays-Bas avait organisé, sous l'excellente direction de M. Lipkens, le levé cadastral de nos provinces. Ces plans, à l'échelle du 2,500^{me} offraient tous les détails topographiques, les hameaux, les maisons isolées, les routes et chemins, les grandes masses de culture et les cours d'eaux. Chaque commune, levée à part, reposait sur les points trigonométriques de petites triangulations cantonales, calculées par les procédés de la géométrie plane, et déduites de bases à la chaîne de plusieurs kilomètres. Réduire ce travail pour en former les détails d'une carte, telle fut l'idée qui frappa tout de suite notre collègue. Jusque-là on était passé du grand au petit, c'est-à-dire du terrain lui-même à sa représentation sur la carte. C'est à peine si le Dépôt de la Guerre de France avait pu se servir du cadastre encore imparfait de ce pays, pour achever et enrichir le dessin chorographique de ses feuilles. En Belgique, Van der Maelen

11

allait passer du petit au grand, et reconstruire le terrain d'après sa miniature cadastrale. La carte allait résulter tout entière et tout d'un coup des plans communaux de nos ingénieurs.

Il n'y avait réellement qu'une difficulté. Il fallait assembler plusieurs milliers de feuilles détachées, et ce travail, pour être exécuté avec sécurité, exigeait une triangulation générale. A cet égard, refaire simplement Ferraris, c'eût été rester en retard d'un demi-siècle. Le gouvernement des Pays-Bas avait entrepris, il est vrai, la triangulation de nos provinces. Mais cette opération, fort lente de sa nature, et qui n'était d'ailleurs confiée qu'à un seul officier, le capitaine Erzey, n'était pas achevée en 1830. La révolution l'avait brusquement interrompue. Rien d'ailleurs n'en était publié. Van der Maelen réussit cependant à se procurer les triangles qui s'étaient étendus, au delà de ceux de Cassini, à la partie Nord-Est du pays. Il obtint également communication à La Haye d'une triangulation locale du colonel Van Gorcum, dans le Sud-Est du Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse. Mais une partie de la province de Namur et le sud du Luxembourg restaient indéterminés. Heureusement il y avait encore une ressource. Tranchot avait dressé la carte au 100,000^{me} des départements allemands de la rive gauche du Rhin, et sa triangulation fournissait notre frontière de l'Est. De son côté le Dépôt de la Guerre de France avait publié ses triangles de notre frontière du Midi. Ainsi encadrées, les parties non triangulées du Sud-Est de notre pays ne pouvaient pas différer beaucoup de la réalité. Van der Maelen hasarda donc la publication d'une carte de la Belgique au 80,000^{me}, faisant suite pour ainsi dire, comme nous l'indiquions tout à l'heure, à la carte officielle de la France. C'est à cette carte qu'il donna les soins particuliers de gravure dont nous avons parlé. L'exécution de ses vingt-cinq feuilles lui prit quinze an-

nées (1837-52). Il y donna beaucoup de soins lui-même; mais il fut puissamment secondé, dans l'assemblage et dans la rédaction en général, par P. Gérard, inspecteur du cadastre de la Flandre orientale.

Lorsqu'il commença cette publication, Van der Maelen croyait évidemment que sa carte au 80,000^{me}, prolongement de la carte du Dépôt de la Guerre de France, serait destinée à représenter la Belgique dans le grand réseau européen. C'est là probablement ce qui lui fit accorder tant de soins à son exécution matérielle. Il voulait qu'elle pût soutenir la comparaison comme forme et comme fond. Il fut pourtant appelé bientôt à se dépasser lui-même. L'échelle du 80,000^{me}, adoptée par la France il y avait trente ans, ne se prêtait qu'aux usages généraux. C'était une échelle immense, si l'on considérait l'étendue des détails qu'il s'agissait de lever pour la remplir. Mais ces détails n'étaient plus rien pour le cartographe, quand il possédait un cadastre comme le nôtre. Dès lors pourquoi ne pas agrandir l'échelle, et multiplier par là l'utilité de la carte pour mille objets particuliers?

Telle fut la réflexion que fit Van der Maelen. Le cadastre était une mine féconde, au point de vue de la cartographie. Il ne fallait pas limiter cet immense travail à ses usages fiscaux; il fallait, au contraire, en faire jouir les géographes, les ingénieurs, le public. Il fallait donner cours à ces richesses, enfouies dans les cartons des bureaux.

Nul pays, on peut l'affirmer, n'est encore entré d'une manière aussi large dans une pareille voie de publicité. Et c'est grâce à Van der Maelen que notre cadastre est ainsi devenu populaire, et d'une utilité variée, que ses organisateurs n'avaient pas même osé prévoir.

Qui eût imaginé, en effet, qu'il serait possible de reproduire

par l'impression ces immenses collections de plans, qui composeraient la charge de vingt chariots? Tous les gouvernements eussent reculé devant la dépense; et qui aurait pensé que pareille entreprise serait jamais je ne dis pas conçue, mais tentée et exécutée par un simple particulier?

C'est cependant ce que fit Van der Maelen. Il voulut d'abord reproduire textuellement les plans cadastraux des principales communes du pays. Il en fit graver 95 à l'échelle du 5,000^{me}; 42 autres furent ou gravés ou autographiés à l'échelle de 1 à 2,500. Mais ce n'était que le prélude d'une entreprise capitale, celle de la reproduction sur pierre du cadastre entier de la Belgique, à l'échelle énorme du 20,000^{me}. Il s'agissait ici d'une représentation qui, par l'ampleur des détails, eût mérité le nom de plan autant que celui de carte, et qui devait comprendre, sans en excepter une seule commune, le figuré du pays tout entier. Telle est l'importance pratique de cette œuvre dont la Belgique, et la Belgique seule, jouit aujourd'hui, que ces feuilles sont adoptées par les ingénieurs dans le tracé des projets d'utilité publique; elles dispensent entièrement, au moins au point de vue de la description horizontale, des levés si longs et si coûteux qu'on devait faire autrefois sur le terrain. Elles sont admises dans les ministères comme documents authentiques, et l'on reçoit en particulier les demandes en concession tracées sur ces feuilles, qui tiennent lieu aujourd'hui des plans particuliers exigés par la loi.

Van der Maelen comprit toutefois que pour donner à ce grand travail toute son utilité, il fallait le faire marcher vite, et le publier à l'époque même où nos travaux publics prenaient leur extension. Les feuilles devaient succéder rapidement aux feuilles. Or c'était un des traits caractéristiques de notre collègue de mener promptement ses entreprises. Sans rien sacrifier

de l'exactitude ni de la clarté, il savait proportionner ses moyens d'exécution aux exigences du travail qu'il accomplissait. C'était en 1846 qu'il avait conçu le plan de cette représentation topographique du pays à l'échelle du 20,000^{me}. Il calculait qu'il lui faudrait deux cent cinquante feuilles. Il ne pouvait donc songer à apporter à la gravure ces soins et ce fini qu'il mettait à la carte au 80,000^{me}. Il sacrifia quelque peu des dehors artistiques, mais il fit une œuvre éminemment utile qui économisa le temps et le travail de nos ingénieurs dans une proportion qu'on ne peut estimer, et qui possède en définitive le mérite et l'exactitude de nos plans originaux du cadastre. Huit années suffirent à cette vaste entreprise. Les plans étaient réduits au pantographe, la réduction portée sur la pierre, la lettre écrite, et le tirage exécuté, à raison d'environ trois feuilles par mois — feuilles bien nourries, pleines de détails, et qui n'ont pas moins de 70 centimètres sur 50. Grâce à ce travail, c'est la Belgique qui, entre tous les pays de l'Europe, a aujourd'hui la carte topographique complète construite sur la plus grande échelle.

L'Atlas des chemins vicinaux, dont le Gouvernement confia un peu plus tard l'exécution à Philippe Van der Maelen, constitue une autre entreprise importante. Cet atlas se compose de petites feuilles autographiées, au 10,000^{me}, dont chacune représente les chemins d'une commune. Il y en a par conséquent 2,538. C'est le monument authentique de la viabilité du pays au milieu de ce siècle. Les cartes hypsométriques des provinces belges au 100,000^{me} forment neuf grandes feuilles, une par province. Les milliers de cotes de hauteur qui y sont inscrites demandèrent bien des recherches et des calculs. La publication commencée en 1851 fut terminée dix ans après. Ce fut aussi Van der Maelen qui fit graver pour le Ministère des Travaux

publics le bel atlas en 70 feuilles, représentant les sections, les travaux d'art et le matériel des chemins de fer de l'État. Enfin ce fut lui qui publia la Carte géologique de la Belgique que notre regretté confrère, André Dumont, avait dressée sous les auspices de l'Académie.

On se figurerait aisément que tant de grandes entreprises, qui se succédaient sans interruption, et que parfois Van der Maelen mettait en train avant d'avoir achevé l'entreprise précédente, eussent entièrement absorbé son temps. Mais pendant que ces œuvres considérables s'exécutaient par ses soins, il trouvait le moyen de publier des atlas populaires, des atlas de cabinet, des cartes destinées aux établissements d'instruction, des cartes de notre pays à une grande variété d'échelles, des plans de toute espèce, des cartes spéciales pour les éditeurs de différents ouvrages, des globes, des planétaires. C'est dans ses ateliers que des savants et des ingénieurs étrangers venaient faire dessiner et graver les cartes qu'ils avaient levées. Ainsi ce fut l'Établissement Géographique de Bruxelles qui publia la carte officielle du Grand-Duché de Luxembourg, celle des principautés de Valachie et de Moldavie, celle de la province de Guipuzcoa en Espagne, celle du département de Junin au Pérou, celle des états et territoires de Jalisco, Zacatecas et Aguas Calientes au Mexique, celles de la République Argentine, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Durant le cours même de ces travaux, avant que sa carte de la Belgique au 80,000^{me} fût terminée, et au moment où il venait de commencer celle au 20,000^{me}, Van der Maelen reçut du gouvernement russe une proposition qui montre à quel point son talent était apprécié, et son autorité comme cartographe reconnue. Il était trop tôt alors (1848) pour songer à couvrir le vaste empire de Russie d'un réseau complet de triangles.

W. Struve s'était occupé du canevas géodésique de la Livonie et de l'Esthonie; d'autres triangles avaient été levés dans les gouvernements de Moscou, de Smolensk et de Wilna. Mais en général la géographie de l'empire reposait sur de simples déterminations astronomiques isolées, sur quelques levés partiels, et surtout sur des itinéraires. La coordination de ces éléments exigeait une critique délicate, et beaucoup de pratique unie à beaucoup de jugement. Faute d'un travail général, on songeait d'ailleurs à des travaux partiels à différentes échelles. Pour mettre la dernière main à ces cartes et les publier, il fallait un homme habitué à discuter les matériaux géographiques. Le gouvernement russe offrait à notre collègue la direction de cette publication, avec la position scientifique et les avantages matériels que cette mission eût naturellement entraînés à St-Petersbourg. Van der Maelen pourtant crut devoir décliner cette offre. Mais il suggéra au général comte de Berg l'idée de recruter parmi les enfants de troupe, les jeunes gens doués d'une aptitude spéciale pour le dessin et de les former par les leçons de maîtres habiles. Ce conseil fut suivi et la carte du gouvernement de Twer au vingt millième fut un des premiers travaux importants exécutés en Russie sur une aussi grande échelle. Van der Maelen aimait son pays, et ne se sentait point incliné à le quitter. Il avait sur le métier de grandes entreprises; il en projetait d'autres plus vastes encore. Toutefois ce qui devait par-dessus tout le retenir, c'était l'existence de l'Établissement Géographique, que son départ eût probablement compromise. Il vivait pour cet Établissement et il restait pour lui, noble ambition dont nous sommes les premiers à lui faire gloire. N'est-il pas regrettable cependant que la perpétuité d'une telle création n'eût pas de base plus solide, et fût à la merci d'une seule destinée? Si le public avait mieux apprécié l'importance de l'œuvre,

il serait venu remplir le devoir de patriotisme qui dictait le maintien de cet Établissement. Van der Maelen aurait pu alors, sans voir périr son idée, faire honneur au nom belge dans une grande position scientifique à l'étranger.

Le fondateur de l'Établissement Géographique de Bruxelles était d'ailleurs autre chose qu'un simple cartographe. La conception même de son museum le prouvait. Mais il avait montré par ses *Dictionnaires*, ce qu'il était à même de faire pour la description géographique d'un pays.

Pour comprendre l'importance de ces huit volumes, qui traitent successivement des provinces d'Anvers, des deux Flandres, de Liége, de Namur, du Hainaut, du Limbourg et du Luxembourg, et qui furent publiés de 1831 à 1838, il faut se reporter à l'état d'ignorance où l'on était alors Le territoire de la Belgique avec ses productions naturelles, le climat, l'archéologie, l'histoire même du pays, avaient à peine été étudiés. La classe éclairée de nos concitoyens ne prenait pas le moindre intérêt à la connaissance du terroir. L'étude des sciences naturelles avait été complétement négligée. Il n'existait ni faune ni flore de la Belgique, ni descriptions hypsométriques, ni observations dignes de ce nom du climat, des marées et des phénomènes périodiques naturels. L'Ardenne était alors moins connue que les Alpes ou même que les Andes. Et c'est à peine si la première esquisse géognostique du pays trouva parmi nos compatriotes une vingtaine de lecteurs capables de l'apprécier et de la comprendre, quand notre vénérable doyen d'Omalius d'Halloy la traça pour la première fois.

La Belgique était donc restée au milieu de l'Europe occidentale comme une petite *terra incognita*. Absorbée dans de grands états d'une individualité tranchée, elle n'avait pas eu de vie à elle; et placée loin des centres, elle s'était vue oubliée et

dédaignée, pendant que ses habitants eux-mêmes ne tournaient les regards qu'à l'étranger.

Les premiers travaux descriptifs relatifs à la Belgique, publiés avant 1830, n'étaient pour la plupart que des aperçus à grands traits, je dirais volontiers des ébauches. On n'avait pas eu le temps de faire davantage, et l'on se contentait alors de fixer les lignes principales. C'est avec ce peu d'éléments que Van der Maelen entreprit la description de nos provinces. Il fallait cependant un commencement; et ce commencement fut éminemment utile pour répandre les notions générales, signaler les grandes lacunes, et inspirer à nos compatriotes le désir d'étudier enfin leur pays.

Van der Maelen ouvrit la voie. Ces travaux de pionnier lui convenaient. Il avait puisé dans ses études géographiques le goût de l'explorateur pour les champs nouveaux, non encore battus, où l'on ne peut rien faire de complet, il est vrai, mais qu'il est important et honorable d'indiquer et de jalonner. D'autres attendent pour tracer un tableau que toutes les parties soient connues et que l'on soit fixé sur les moindres détails. Ils ont également leur mérite. Mais Van der Maelen était de ceux qui n'attendent pas, et qui, à tout instant, sont prêts à se rendre compte de ce qu'on sait et de ce qu'on ignore, et à tracer un premier tableau, au risque de quelques fautes, sur les linéaments principaux.

Le plan des *Dictionnaires géographiques* de nos provinces lui appartient tout entier. Il s'adjoignit pour la correspondance et la rédaction un homme de mérite, le docteur Meisser, qui fut en quelque sorte le secrétaire de cette publication. Mais c'était de lui que venait l'idée, et ce fut lui qui forma le plan d'exécution. Chaque volume contient une province, et se trouve divisé en deux parties. L'une, qui est proprement le dictionnaire,

passe en revue les communes et hameaux sous leurs appellations respectives. L'autre est une description générale de la province, du sol qui la compose, et de ses produits naturels et industriels. Là se trouvent analysés les travaux descriptifs qu'on possédait alors. Quelques notices même furent fournies, à la demande de Van der Maelen, par les hommes les plus compétents. A l'époque où elles parurent, ces notices étaient de véritables « contributions » à la description de la Belgique, pleines de nouveauté et d'intérêt.

Nous avons fait depuis tant de progrès que ces premiers pas sont pour ainsi dire oubliés. Mais il serait injuste de méconnaître quelle était alors leur importance, et combien ils étaient difficiles pour ceux qui n'avaient ni guides ni devanciers. Vingt ans plus tard, c'était encore la source primitive, celle qu'on s'applaudissait de consulter la première. Je puis en porter témoignage, car nul travail ne fut plus précieux pour moi que celui de Van der Maelen, lorsque je préparais, en 1854, un *Essai de Géographie physique* de notre pays.

Indépendamment des matériaux scientifiques utilisés dans les descriptions générales des provinces, les Dictionnaires contenaient, comme nous l'avons dit, des documents concernant les communes en particulier. Toujours habile à se procurer les matériaux, Van der Maelen avait fait concourir à son projet les hommes compétents de chaque localité. Il avait adressé un questionnaire à tous les bourgmestres, tous les contrôleurs des contributions et tous les receveurs du pays. Grâce à l'intérêt qu'il sut inspirer pour cette entreprise, il ne trouva pas des indifférents. Les réponses ont été soigneusement conservées; elles composent l'une des collections les plus curieuses des archives de l'Établissement.

Le plaisir de rassembler des matériaux a toujours été l'un

des traits du caractère de Van der Maelen. Il savait parfaitement que c'est le temps seul qui nous amène à connaître les divers faits constatés par les hommes d'étude et les observateurs. Si l'on attend pour les chercher le moment où l'on se trouve appelé à les mettre en œuvre, on est certain d'en négliger un grand nombre. Quelque peine que l'on se donne alors, quelque soin que l'on prenne de s'adresser aux meilleures sources, il y a toujours des travaux qui échappent, et qu'on ne rencontre que dans une longue pratique de recherches et pour ainsi dire par hasard. Ce hasard il ne faut donc jamais le laisser perdre. De là l'habitude de Van der Maelen d'annoter tout ce qui passait sous ses yeux. C'étaient des matériaux qu'à tout événement il mettait de côté pour l'avenir. C'est ainsi qu'il préparait peu à peu la matière d'un dictionnaire géographique universel, dont les articles n'avaient pas reçu à sa mort leur rédaction définitive.

Mais c'est ainsi surtout qu'il fut amené à composer une table d'annotations, renvoyant à toutes les notices publiées sur les questions particulières et les points de fait, dans les différentes branches des connaissances humaines. Au moyen de cette table il pouvait mettre la main sur les mémoires et les résumés qui éclaircissaient une question quelconque. Chaque science était divisée dans les innombrables détails dont elle se compose. Par les notes rassemblées à l'Établissement Géographique, on devait en peu d'instants former le bilan de nos connaissances sur tel ou tel point particulier.

L'immense développement des publications scientifiques et techniques, a, en effet, créé une sorte de dédale, où il est impossible de tout connaître, et souvent difficile de se retrouver. Il n'y a cependant de progrès ultérieur qu'à la condition de partir du point même que nos devanciers ont atteint, pour aller

ensuite plus loin qu'eux. Si dans l'ignorance de leurs travaux, ou même d'une simple partie de leurs travaux, nous perdons nos forces à recommencer ce qu'ils ont déjà fait, le mouvement des sciences en est retardé et devient plus apparent que réel. En trente ans que de choses présentées à tort comme nouvelles, n'avons-nous pas vu reproduire, quelques-unes jusqu'à trois ou quatre fois, parce qu'elles étaient cachées dans des recueils qu'on avait cessé de consulter. C'est ce qui faisait dire à Agassiz qu'il n'y avait plus de travaux utiles en zoologie, à moins d'avoir une liste des monographies et de tous les mémoires descriptifs qui auraient été publiés, et c'est ce qui détermina cet éminent naturaliste à former cette liste, pour l'instruction des travailleurs de notre génération.

C'était un immense travail; mais on a pu voir à l'usage combien il était précieux, urgent même. Une pensée semblable amenait de leur côté beaucoup de sociétés savantes à donner des tables méthodiques des matières contenues dans leurs publications. La Société Royale de Londres prit même l'initiative de préparer une table des mémoires scientifiques, publiés dans tous les pays depuis 1800 (1). C'était à peu près ce que Van der Mae-

(1) Outre l'ouvrage d'*Agassiz*, en 3 volumes, et le catalogue de mémoires scientifiques publié par les soins de la Société Royale de Londres, dont 5 volumes ont paru, on peut citer dans le même ordre d'idées :

E. Zucchold, Bibliotheca historico-naturalis, physico-chemica et mathematica ; Göttingue, 1850 et suiv.

G. Schmidt. Bibliotheca historico-geographica ; Göttingue, 1852 et suiv.

W. Engelmann, Bibliotheca geographica ; Leipzig, 1858.

V. Carus et *W. Engelmann*, Bibliotheca zoologica ; Leipzig 1861.

Les deux derniers ouvrages se rapportent seulement aux publications et recueils périodiques récents.

len avait entrepris pour lui-même, sur un plan plus vaste encore, dans lequel rentraient à la fois toutes les branches des connaissances humaines.

Commencé dans des conditions relativement modestes, ce travail avait pris bientôt à l'Établissement Géographique un immense développement. Les faits étaient extraits par notes détachées, que l'on classait ensuite méthodiquement. Le nombre de ces notes se compte par millions. Il a augmenté chaque année dans une proportion énorme et toujours croissante. Plus de cinquante recueils périodiques sont soumis à l'examen. Outre Philippe Van der Maelen, qui a toujours pris un très-vif intérêt à ce travail, deux autres personnes ont concouru assidûment au classement : J. F. Vanderlinden, et H. Van Loon, le bibliothécaire de l'Établissement.

L'idée de Van der Maelen, exprimée à plusieurs reprises, était qu'il ne faut s'occuper que des faits, des faits sûrs, et « dégagés de tout entourage oratoire. » Il voulait que l'on suivît dans l'étude des sciences en général, et dans celle de la géographie en particulier, les procédés de la statistique, qui recueille et coordonne des faits. La collection de notes scientifiques qu'il avait formée était, dans sa pensée, comme la statistique de nos connaissances.

Dès 1831 Van der Maelen songeait à faire de ces notes la base d'une publication, dans laquelle il n'eût compris encore que les matières se rattachant à la géographie et aux industries. Il inséra à cette époque, dans le *Mémorial de l'Établissement Géographique* (1831, p. XV), un projet intitulé : « projet de la Société des renseignements géographiques et de l'Institut des missions industrielles. » Mais c'est en 1840 qu'il songea à une publication générale, qui eût rendu les plus grands services aux hommes d'étude de tous les pays. Il prépara alors, avec le

D[r] Meisser, un prospectus qui fut répandu à dix mille exemplaires. Il intitulait la publication projetée « Epistémonomie (²) ou tables générales d'indication des connaissances humaines. » Il se proposait de partager l'ouvrage en douze divisions, comprenant ensemble cent quarante-cinq sections. Chacune de ces sections devait paraître à part, lorsqu'elle aurait réuni trois cents souscripteurs. Au prospectus était joint un spécimen pris de la division des sciences technologiques, section des chemins de fer.

Le trop grand nombre des sections fut peut-être une des causes qui s'opposèrent au succès matériel de ce vaste projet. Mais il y avait aussi d'autres raisons. Dans la technologie, par exemple, qui était prise pour spécimen, nous voyons, en jetant les yeux sur les questions agitées en 1840, avec quelle rapidité les progrès s'accomplissent et comment le terrain se déplace, ne laissant bientôt plus aux matériaux du passé qu'une simple valeur historique. Puis il nous semble que les indications se rapportaient trop exclusivement aux publications de langue française. Dans un travail de ce genre il eût été désirable de faire à tous les peuples éclairés une part sinon égale, au moins proportionnelle à l'importance de leurs publications sur les diverses matières.

C'étaient là du reste des défauts qui tenaient plus au temps et aux circonstances qu'à l'œuvre même. Van der Maelen était si persuadé de la valeur de cette « statistique » comme il l'avait appelée, qu'il insista à différentes reprises. En 1845 il revenait sur son projet sous le nom d'Union cosmopolite, et en 1846 sous celui d'Association encyclopédique.

L'idée d'une vaste association d'hommes de tous les pays

(¹) Des deux mots grecs ἐπιστήμη, science ou art, et νόμος, loi.

pour échanger et agglomérer les connaissances positives, surtout en ce qui touche la géographie, l'astronomie, la physique, la chimie et les sciences naturelles, est une de celles que l'on verra quelque jour réaliser. En Angleterre Oreste Bridgeman poursuit depuis 1861 un projet analogue, et Twinning de la Société des Arts de Londres, s'en occupe également ([1]) Quand on en sera arrivé à l'exécution, ce sera seulement justice de se rappeler que Van der Maelen fut le premier à parler sérieusement de ces matières, qui furent pendant toute sa vie l'objet de ses préoccupations.

En attendant, les témoignages partiels n'ont pas manqué à notre collègue. Si même ces témoignages n'ont pas été plus nombreux, c'est que les hommes d'étude n'ont pas assez connu l'importance de la source à laquelle ils auraient pu puiser. Ceux qui ont essayé ont pu l'apprécier. Ainsi le directeur Poey de l'Observatoire de la Havane, a trouvé dans les notes de l'Établissement Géographique de nombreux éléments pour compléter son travail sur les tremblements de terre. Le savant colombien Uricoechea devait tant aux matériaux puisés dans cet Établissement, qu'il dédia à Van der Maelen sa Mappotéca Columbiana, publiée à Londres en 1860. Jules Duval dit que malgré ses dix ans de pratique algérienne, il avait trouvé dans les casiers de notre confrère, au mot Algérie, bon nombre d'indications bibliographiques nouvelles pour lui. Enfin le Bureau de Statistique de Berlin, qui de son côté collectionne les faits, a

([2]) La Société des Arts de Londres avait chargé M. Twinning d'examiner l'Epistémonomie. Le mauvais état de sa santé l'empêcha de remplir cette mission qui fut alors confiée à M. Corr Van der Maeren. Le rapport de ce dernier valut à Ph. Van der Maelen le titre de membre honoraire de la Société.

demandé récemment des renseignements circonstanciés sur les procédés de dépouillement, d'enregistrement et de classement suivis à l'Établissement Géographique de Bruxelles.

Au moment où il fondait cet Établissement, Van der Maelen avait eu l'idée d'y annexer une sorte de cercle scientifique, et plus particulièrement géographique et statistique, qu'il appelait « Bureau des Renseignements. » On y eût trouvé les journaux et revues des sciences, les publications nouvelles, et surtout les notes recueillies sous la direction du chef de l'Établissement et classées par lui. Cette idée est encore une de celles qui ont de l'avenir. Mais en 1830 Bruxelles ne comptait pas assez d'hommes s'intéressant aux études sérieuses, pour alimenter un pareil foyer.

Nous reconnaissons dans toutes ces tentatives un véritable esprit initiateur. Van der Maelen voyait du premier coup d'œil l'utilité des choses. Il était prêt aussitôt à réaliser, qualité rare, il faut le dire, dans le milieu où il agissait, rare encore aujourd'hui, même parmi les hommes qui, chez nous, vivent d'une existence intellectuelle. Il entrait franchement dans cette réalisation; et quand elle dépendait de lui seul, il était assuré de l'atteindre. Même en laissant de côté les idées qu'il a simplement émises et propagées, et si l'on s'en tient à ses ouvrages exécutés, il reste encore à son bilan un actif des plus honorables.

Il y a du reste en lui une frappante unité. Sa vie est dominée par une pensée, et remplie par une œuvre, dont ses travaux sont seulement les détails. Après l'avoir suivi, comme nous l'avons fait, dans le cours de ces travaux, il nous semble à peine nécessaire de nous étendre ici sur son caractère. Ceux mêmes qui ne l'ont pas connu comprennent maintenant comment il agissait, et quel était le mobile qui l'inspirait.

On ne peut pas se représenter Van der Maelen autrement que laborieux, régulier, ponctuel, toujours égal et toujours actif. On le voit vivant pour le travail et non pour le monde. Il se levait de grand matin, à 5 heures en hiver, à quatre heures en été, et se mettait aussitôt à la besogne. Nous l'avons trouvé bien des fois au milieu de ses principanx employés, conversant avec eux moins en supérieur qu'en ami. Les divers instants de sa journée étaient remplis par des occupations réglées. Il ne s'interrompait que pour faire l'honneur de son musée aux principaux visiteurs qui se présentaient. C'est à peine s'il sortait quelquefois de l'Établissement. Il s'était marié, et préférait la vie de famille, avec les affections qu'il y trouvait, aux relations de société, superficielles, changeantes, et trop souvent sans sincérité.

On comprend qu'avec un pareil caractère, Van der Maelen fut plus propre à établir des relations par correspondance qu'à nouer des rapports personnels. Il n'allait pas au-devant de ceux-ci. Ce n'était pas cependant par misanthropie, car sa bienveillance et sa charité étaient exemplaires. Ce n'était pas non plus par vanité, car nul ne fut plus modeste. Sa réserve était l'effet d'un sentiment de dignité personnelle. Chez lui, contrairement à ce que nous voyons trop souvent, l'indépendance de l'homme prenait le dessus de ses intérêts. Son urbanité envers les étrangers, son affabilité avec ses égaux étaient extrêmes. Il s'appliquait à effacer la distance vis-à-vis de ceux qui devaient se regarder comme ses inférieurs. Mais il n'allait pas au-devant des hommes qui, par leur position sociale ou par l'autorité qu'ils exerçaient, auraient pu se croire plus hauts que lui. Il y avait là une fierté honorable, qui commande le respect à double titre; car ce n'était pas seulement une qualité morale, c'était une réminiscence d'un des meilleurs traits qui distinguaient autrefois les mœurs du pays.

Le caractère de Van der Maelen explique donc, au moins en partie, pourquoi, en Belgique, l'Etablissement Géographique resta comparativement isolé. Il reçut bien peu d'aide officielle, et n'attira guère sur lui les encouragements des pouvoirs publics. Comme il ne demandait rien, l'administration l'ignora. Nous ne le disons pas comme une plainte : c'est une réponse à ceux qui attendent pour marcher le concours plus commode de l'État.

Une fois cependant l'Établissement Géographique reçut quelque chose. Lorsqu'on s'aperçut de l'immense utilité publique que Van der Maelen allait donner à notre cadastre, le Ministère des Finances, alors administré par M. d'Huart, l'autorisa à faire prendre à ses frais un calque complet des plans cadastraux de la Belgique. Mais pouvait-on faire moins? Il eût été honteux, disons le mot, de faire payer au taux du tarif, et comme aux particuliers qui pour leur agrément lèvent des copies de leurs propriétés, ces plans que Van der Maelen s'était engagé à graver et à multiplier pour l'utilité générale. Le Gouvernement souscrivit en outre pour 50 exemplaires à la carte au vingt millième.

Philippe Van der Maelen était resté attaché à la foi religieuse qu'il avait reçue dans sa jeunesse : il en suivait les préceptes, et il en acceptait les dogmes sans les discuter. Il croyait, par conséquent, à un monde créé. Il croyait à une Providence, intervenant au moment convenable dans le règlement des événements, et dans la destinée des hommes. Il nous semble pourtant qu'il faut rapporter aux qualités de son cœur, bien plus qu'à son éducation, la philanthropie vraie et chaleureuse qui l'animait.

Nous sommes tentés de faire honneur surtout à l'individu des sentiments d'humanité et de générosité délicate, dont Van der

Maelen a donné tant de preuves. Sa mort fut un deuil pour la population qui l'entourait. Il n'était pas seulement sensible à la souffrance d'autrui. La pensée qui l'animait, lorsqu'il relevait et que, par conséquent, il moralisait les déshérités, c'était aussi d'être utile à la société. Il avait une haute idée de la solidarité humaine, et des obligations qui nous rattachent à la grande famille. Voici du reste ce qu'il a écrit dans un de ses livres de notes : c'est comme le résumé de sa philosophie, et la peinture par sa propre plume des idées religieuses et morales qui le guidaient. « L'homme au lit de la mort attache peu de prix à la gloire, à la réputation, aux vaines distinctions dont il a été l'objet; mais s'il a été utile à ses semblables il espère en la miséricorde de Dieu. »

Le devoir ne peut être posé plus nettement : aidons-nous les uns les autres. Et peu d'hommes ont rempli ce devoir avec plus de sincérité, plus de noble satisfaction et plus de zèle que Philippe Van der Maelen. Nous en appelons sur ce point non-seulement à ceux qu'il a secourus dans leurs besoins matériels, mais surtout à ces jeunes gens qui lui durent l'instruction, les conseils, les encouragements, et bien souvent les moyens de faire leurs premiers pas dans le monde.

Tout chez Philippe Van der Maelen est un enseignement : sa naissance, qui confirme que le talent est individuel; sa carrière, où il entre sans autre guide que ses livres et sa persévérance; son sentiment profond du devoir philanthropique; enfin, ses créations mêmes, qui attestent la puissance de l'initiative personnelle.

Il s'était formé lui-même. On ne lui a connu dans sa spécialité ni maître ni protecteur. Il y eut toutefois une circonstance qui lui vint puissamment en aide : c'est la fortune, ou pour l'appeler par son nom technique, le capital. Il eut le bonheur

de pouvoir donner cours à son initiative. Il réunit en lui simultanément les trois ressorts essentiels — talent, jeunesse et fortune — à défaut d'un desquels un homme de son caractère ne jette dans l'abandon qu'une faible lueur. Supposons-le pauvre, qu'aurait-il été? Il serait resté pendant bien des années dans une situation secondaire et effacée, errant dans le monde comme lithographe à la tâche ou comme maître de dessin au cachet. C'est ainsi que se seraient consumées ses plus précieuses années, celles durant lesquelles il lui fut donné, au contraire, d'exécuter ses entreprises les plus belles et les plus hardies. Un jour sans doute il se serait révélé, mais à quel moment et dans quelles circonstances? Presque vieux et à demi usé par les travaux matériels et abrutissants auxquels il aurait dû se livrer pour vivre.

Le sort de l'homme d'intelligence est précaire. Van der Maelen fut assez heureux pour échapper à cet étouffement du talent, qui est presque infaillible pour certains caractères en dehors de certaines conditions données. Il fut un de ceux qui passèrent par les trous du crible, et son nom s'ajoute aujourd'hui à la liste des Belges qui, dans des temps divers, ont cultivé avec honneur la géographie. Cette science est peut-être celle qui a trouvé parmi nous la suite la plus continue d'adeptes de talent. Tantôt c'étaient des voyageurs, comme Rubruquis, l'intrépide devancier de Marco-Polo; tantôt des cartographes comme Mercator, qui a laissé son nom à une méthode de projection, et Ortelius, le patient rédacteur des *Atlas* du seizième siècle. D'autres, comme De Laet, ont pris une noble part à la description des contrées nouvelles. Nos compatriotes ont également concouru à répandre les végétaux utiles, et à rassembler sur un même sol les fruits et les fleurs des différentes contrées. Humboldt a copié une inscription qui reporte à un religieux de Gand, *de Gante* dit le texte, l'honneur d'avoir semé le premier nos céréales sur

le plateau du Pérou; et Bernardin de Saint-Pierre a célébré notre Anger de Busbecq pour avoir rapporté d'Orient le lilas suave et élégant (1).

Van der Maelen était resté actif jusqu'au dernier moment. A soixante-quatorze ans il conservait toutes ses habitudes. La dernière entreprise de longue haleine qu'il avait entamée, était une nouvelle carte de la Belgique au 100,000^{me}, qui devait se composer de vingt feuilles. Il ne lui fut pas donné d'en voir l'achèvement, et c'est son fils qui en a terminé la publication. Une inflammation intestinale l'enleva après une semaine de maladie, le 29 mai 1869. Il fut inhumé à Laeken le 1er juin.

Sa perte fut dignement ressentie par les nombreuses Sociétés géographiques dont ses travaux avaient attiré l'attention. Nous donnons plus bas la liste des notices nécrologiques qui furent alors publiées dans divers pays. Ces notices portent témoignage non-seulement de l'estime qui entourait ses travaux, mais de l'espèce d'admiration qu'avaient provoquée son esprit d'initiative et sa hardiesse à aborder de front de vastes entreprises.

L'avenir de l'Établissement Géographique faisait l'objet de ses constantes préoccupations. En effet, ce n'était pas un essai purement passager qu'il avait voulu tenter, ce n'était pas une entreprise industrielle sujette à périr avec lui. Il avait obéi à une sorte d'impulsion absolue, et son œuvre, à ses yeux, devait être durable comme une idée. Mû par une noble piété filiale, M. Joseph Van der Maelen a exaucé ses souhaits les plus chers. Mais on comprend ce qu'il y a de précaire dans une transmission semblable, et l'on s'effraie lorsqu'on envisage l'avenir.

(1) Le nom de Van der Maelen a été donné à un lac situé à la source du Mississipi par M. Nicollet, et M. B.-C. du Mortier a appelé *Maelenia* un nouveau genre d'Orchidées introduit en 1834.

Philippe Van der Maelen a été le pionnier; il était tout seul, et ce qu'il créa avait un caractère essentiellement personnel. Mais le moment est venu peut-être, ou du moins ce moment arrivera bientôt, où le public intelligent de la Belgique comprendra que c'est un devoir de veiller sur cet honorable héritage. Ce sera un devoir de conserver au pays en tout état de cause, ce Sydenham en miniature, et de faire vivre avec une force nouvelle et de plus grands développements l'idée de Van der Maelen, surtout en ce qui touche le musée géographique dans le sens synthétique où il l'avait conçu. La Belgique intelligente doit cet hommage à l'auteur d'un essai si remarquable par son origine, et par l'époque où il fut entrepris. Elle doit songer que cette création, qui dans les mains d'un seul homme ne pouvait être qu'un beau germe, est susceptible d'être étendue et fécondée par la puissance de l'association. Elle se manquerait à elle-même, si elle permettait quelque jour que cet Établissement disparût du milieu de nous comme celui d'un fleuriste vulgaire, et que ses richesses scientifiques fussent vendues aux enchères comme celles d'un amateur de curiosités (1).

Van der Maelen a fondé dans l'isolement la base d'un monument scientifique. Mais c'est à la génération qui le suit à donner à ce monument un caractère national, et à dignement l'achever.

J.-C. Houzeau.

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, les craintes auxquelles nous donnions expression se sont en partie réalisées. A la suite de la mort de M. François Van der Maelen, arrivée le 2 septembre dernier, les collections botaniques de l'établissement ont été mises en vente et sont déjà dispersées. Attendrons-nous que la destruction aille jusqu'au bout, et que toute trace de cette belle création soit effacée du milieu de nous ?

LISTE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE PHILIPPE VAN DER MAELEN.

---

1. Atlas universel de géographie physique, politique et statistique, à l'échelle de 1 à 1,641,836 ou environ 1 ligne pour 1 900 toises; 1827, 400 feuilles en 6 vol.
2. Nouvel atlas de l'Europe, à l'échelle de 1 à 600,000; 1re éd., 1829-30, 165 feuilles; 2me éd., 1840, 100 feuilles.
3. Mémorial de l'Établissement Géographique de Bruxelles; in-8°, 1830 et 1831.
4. Carte de la Belgique d'après Ferraris, à l'échelle de 1 à 86,400 ou 1 ligne pour 100 toises; 1831-32, 44 1/2 feuilles.
5. Atlas général de géographie ancienne et moderne; 1838, grand in-4°.
6. Dictionnaires géographiques des provinces d'Anvers, des deux Flandres, du Hainaut, de Namur, de Liége, du Limbourg et du Luxembourg, en collaboration avec le Dr *Meisser;* 1831-38, 8 vol. in-8°.
7. Carte de la Belgique à l'échelle de 1 à 200,000; 1836, 4 feuilles.
8. Nouvelle carte topographique de la Belgique, à l'échelle de 1 à 80,000, en collaboration avec *P. Gérard*; 1837-53, 25 feuilles.
9. Atlas cadastraux; 95 communes à l'échelle de 1 à 5,000; 42 communes à l'échelle de 1 à 2,500; 1837-47.
10. Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique; 1837, in-8°.
11. Épistémonomie ou table générale d'indications des connaissances humaines; prospectus, 1840, in-8°.
12. Carte topographique de la Belgique, d'après le cadastre, à l'échelle de à 1 20,000; 1846-54, 250 feuilles.

13. Carte générale des chemins de fer exécutés, concédés et projetés en Belgique ; 1846, 1 feuille.
14. Carte pittoresque des chemins de fer de la Belgique; 1847, 1 feuille.
15. Carte des concessions houillères du Couchant de Mons, à l'échelle de 1 à 10,000, avec la collaboration de MM. *Delneufcourt*, *A. Toilliez*, *J. Letoret*, *Gain*, *E. Plumat* et *C. Plumat*; 1850, 10 feuilles.
16. Carte cantonale de Belgique, à l'échelle de 1 à 400,000; 1850, 1 feuille.
17. Cartes de cabinet, contenant les différentes parties du monde; 1851, 40 feuilles.
18. Nouvel atlas de géographie moderne; nouv. éd., 1851, grand in-4°.
19. Cartes hypsométriques des provinces belges, à l'échelle de 1 à 100,000; 9 feuilles, 1851 à 1861.
20. Atlas des chemins vicinaux ordonné par le Gouvernement, à l'échelle de 1 à 10,000; une feuille par commune, 1841 et années suivantes.
21. Nouvelle carte générale de la Belgique, à l'échelle de 1 à 300,000; 1852, 1 feuille.
22. Carte de Bruxelles et de ses environs, à l'échelle de 1 à 5,000, 1862, 11 feuilles.
23. Carte des concessions houillères de la Belgique, à l'échelle de 1 à 100,000; 1862, 2 feuilles.
24. Carte des charbonnages des environs de Charleroi, à l'échelle de 1 à 10,000; 1865, 6 feuilles.
25. Plan de la nouvelle enceinte d'Anvers, à l'échelle de 1 à 5,000; 1865, 1 feuille.
26. Carte routière de la Belgique, à l'échelle de 1 à 100,000; 1871, 20 feuilles. [Commencée par Ph. Van der Maelen et achevée par son fils.]
27. Cartes d'instruction (muettes et écrites); 3 catégories, en 54 feuilles.

28. Globes terrestres et célestes de différentes dimensions, 1840.
29. Système planétaire d'après Copernic, de quarante centimètres de diamètre.

Travaux les plus importants dont la publication a été confiée par leurs auteurs à l'Établissement Géographique de Bruxelles.

1. Carte générale des principautés de Valachie et de Moldavie, par le colonel *Bergenheim*; 1833, 1 feuille.
2. Mapa de los departementos de Jalisco, Zacatecas y Aguas Calientes, por *José Maria Narvaez*; 1840, 1 feuille.
3. Carte du mouvement des transports en Belgique par *Alph. Belpaire*; 1843, 1 feuille.
4. Carte des mines, minières, carrières et usines de la Belgique, par *Cauchy*; échelle de 1 à 160,000, 1842, 9 feuilles.
5. Carte topographique des environs de Bruxelles par *Vanderstraeten*; échelle de 1 à 10,000, 1840, 9 feuilles.
6. Repères de nivellement de la Belgique, par MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées; 1848, 3 feuilles.
7. Atlas représentant les sections, les travaux d'art et le matériel des chemins de fer de l'État, publié par ordre du Ministère des Travaux Publics; 1850, 70 feuilles.
8. Carte de la Confédération Argentine, par M. le baron *Du Graty*; 1850, une feuille. Carte du Paraguay par le même; 1861, 1 feuille.
9. Carta topographica de la provincia de Guipuzcoa, por *José Joaquin de Olozabal Arbelaiz*; 1851, 1 feuille.
10. Carte topographique de la Palestine, par *J. Van de Cotte*; 1851, 1 feuille.
11. Atlas du chemin de fer de la jonction de l'Est (Manage à Wavre), plan et profil; 1846, 37 feuilles.
12. Carte géologique du sol de la Belgique, par *A. Dumont*; échelle de 1 à 160,000, 1852, 9 feuilles.

13. Mapa geographica del departemento de Junin, por *Mariano E de Rivero*; 1855, 1 feuille.
14. Plans indiquant les attérissements du lit de l'Escaut sous Anvers, par *Kummer*; 1858-59; 7 feuilles.
15. Carte géologique du sous-sol de la Belgique et des contrées voisines, par *A. Dumont*; échelle de 1 à 800,000, 1856, 1 feuille.
16. Carte du Grand-Duché de Luxembourg, par *Liesch*; échelle de 1 à 40,000, 1860, 9 feuilles.
17. Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique, par *Joseph Van der Maelen*; échelle de 1 à 200,000, 1862, 4 feuilles.
18. Carte des chemins de fer de l'Europe centrale, par *Hauchecorne*; échelle de 1 à 2,000,000, 1865, 1 feuille.
19. Carte spéciale de chaque canton de la Belgique, à l'échelle de 1 à 80,000, pour la « Belgique ancienne et moderne » de *Tarlier* et *Wauters*; 1866.
20. Atlas d'histoire universelle de l'Église, par l'abbé *Vital Duray;* 1866.
21. Un grand nombre de cartes pour des sociétés de chemins de fer, des ingénieurs et des entrepreneurs.

NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR PHILIPPE VAN DER MAELEN.

1. *Goncet*, dans son Histoire générale, section concernant les fondateurs des établissements d'utilité publique; Genève, 1863.
2. Société de Géographie de Paris; Bulletin de juillet 1869. — Reproduit dans le Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. IV.
3. Société de Géographie de Genève; t. X. — Reproduit par l'Académie d'Archéologie de Belgique, *loc. cit.*
4. Les Précis historiques; Bruxelles, nº du 15 août 1869.

5. *A. Petermann*, Mittheilungen aus Justus Pe hes' geographischer Anstalt; januar 1870.

NOTICES DESCRIPTIVES DE L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

1. *Drapiez*, Notice sur l'Établissement Géographique de Bruxelles; Bruxelles, in-16; 1re éd. 1835, 19me éd. 1865.
2. *Jomard*, Rapport à la Société de Géographie de Paris; dans le Bulletin de cette Société, 1836.
3. *Appert*, Voyage en Belgique; tome II, p. 275 et suiv.
4. *G. T. Poussin*, La Belgique et les Belges depuis 1830; p. 249 et suiv.
5. Manuel des amateurs de Géographie, St-Petersbourg, 1849; p. 280 et suiv.
6. *B. Berlini*, Notice en italien sur l'Établissement Géographique de Bruxelles, dans la *Gazetta Piemontese* du 2 nov. 1852, et dans le *Monitore Toscano* du 23 nov. de la même année.
7. *Maldau*, Rapport à la Société impériale d'Horticulture de Paris; dans le Bulletin de cette Société, déc. 1852 et janv. 1853.
8. *Tarlier*, Description de la Belgique; p. 151 et suiv.
9. *Jules Duval*, Notice, dans le Centre algérien; n° du 10 déc. 1856.
10. *Lamansky*, dans le Bulletin de la Société de Géographie de St-Petersbourg; tome V, 1857.

NOTICE

SUR

CHARLES BABBAGE,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE;

Né à....... le 26 décembre 1792, mort à Londres le 21 octobre 1871.

« Depuis mes premières années, j'ai toujours eu un grand désir de rechercher les causes de toutes ces petites choses qui étonnent l'esprit des enfants. A une époque plus avancée, je commençai la recherche plus importante des lois de la pensée et des moyens qui aident l'esprit humain à passer des connaissances reçues à d'autres connaissances encore ignorées de notre espèce. Maintenant je pense qu'il est convenable de rappeler quelques points sur lesquels, à différentes époques de ma vie, j'ai été conduit par le raisonnement (1). » Ces quelques

(1) From my earliest years, I had a great desire to inquire into the causes of all these little things and events which astonish the childish mind. At a later period, I commenced the still more important inquiry into those laws of thought and those aids which assist the human mind in passing from received knowledge to that other knowledge then unknown to our race: I now think it fit to record some of those views to which, at various periods of my life, my reasonning has led me. (*Passages from the Life of a Philosopher*, par Ch. Babbage, 1 vol. in-8°. Londres, chez Longman; 1864.)

lignes expriment assez bien le genre d'occupations qui ont constamment occupé l'homme distingué dont nous essayerons de retracer rapidement la carrière. Ses premiers essais ne parurent cependant pas avant sa vingt-deuxième année. Il débuta en même temps que sir John Herschel, son ami intime, qui était un peu moins âgé que lui : ils publièrent ensemble quelques écrits sur le calcul des fonctions, formant en quelque sorte le prolégomène des hommes qui se destinent à la carrière des sciences appliquées.

Malgré son ardent désir de connaître tout ce qui l'entourait et tout ce qui pouvait l'intéresser le plus, notre savant auteur paraît cependant n'avoir jamais songé à faire connaître exactement son âge : il était né en 1792, disent quelques amis; et il avait conséquemment environ 80 ans à l'époque de sa mort.

Babbage ne commença à s'occuper sérieusement de l'étude des mathématiques, qu'après avoir dépassé l'âge de 22 ans. Il se trouvait alors, avec Herschel son ami, au John's collége de Cambridge. Il s'était formé, à cette époque, une réunion de jeunes gens dont les études se tournaient avec ardeur vers la notation du calcul infinitésimal de Leibnitz; c'étaient avec Herschel et Babbage, leurs jeunes condisciples Peacock, D'Arblay, Bryan, Robinson, Frederick Maudsley, etc. Il parut bientôt un volume sur ce genre d'études, qui était plus spécialement l'ouvrage de Babbage et d'Herschel. « Quatorze ans après cette époque, dit Babbage dans son livre *Passages from the life of a philosopher*, page 29, édit. de 1864 (1), quatorze

(1) Cet ouvrage traite d'un grand nombre de sujets, différant extrêmement les uns des autres, sous le rapport de la nature des objets. Il est écrit avec esprit, et s'occupe d'une manière assez piquante de faits que l'auteur a eu l'occasion d'étudier et sur lesquels il différait d'opinion avec d'autres savants.

ans après, me trouvant à Rome, je lus par hasard dans le journal de Galignani : hier, les cloches de Sainte-Mary annoncèrent l'élection de M. Babbage, comme professeur Lucasien pour les mathématiques. » La première idée de notre jeune mathématicien fut de refuser l'honneur qu'on venait de lui accorder ; mais plusieurs de ses confrères levèrent ses scrupules, en lui faisant envisager la position dont il voulait se défendre. « *The result of this consultation with my two friends was, that I determined to accept the chair of Newton, and to hold it for a few years.* » — « En janvier 1829, dit-il ensuite, je visitai Cambridge, pour remplir un des premiers devoirs de ma nouvelle charge, celui d'examiner les pièces relatives aux prix du docteur Smith. »

Déjà dès 1826 (1), à la suite d'un séjour assez long que je fis en France, et grâce aux relations que je fus à même de contracter avec les savants étrangers, je m'étais occupé des instruments qu'il convenait de choisir pour me permettre d'établir, sur une base stable et avantageuse, l'observatoire qu'on se proposait de fonder en Belgique. L'amitié de M. Bouvard me fut d'un grand secours, et les soins vraiment paternels que cet excellent astronome voulut bien me donner, me mirent dans une position extrêmement favorable avec les savants les plus à même de m'aider. Le célèbre Laplace, dont M. Bouvard était, pour les calculs de la mécanique céleste, un des auxiliaires les plus utiles, eut l'obligeance de me recommander à l'amitié de ce grand géomètre, de qui j'obtins de puissants encouragements, ainsi que des principaux savants français de cette époque, qui se réunissaient généralement dans ses salons, en même temps que les savants étrangers qui visitaient Paris.

(1) C'est le 7 octobre 1826 que Babbage fut, à l'unanimité, élu membre de la Société philosophique de Cambridge.

C'est dans une de ces rencontres, et dans un dîner chez M. Bouvard, que j'eus l'occasion de mieux connaître Babbage; j'y vis en même temps M. Poisson et plusieurs autres savants qui illustraient alors Paris. Babbage, avec une complaisance toute fraternelle, se mit à ma disposition pour traiter avec les mécaniciens anglais, parmi lesquels on remarquait alors Troughton, qui fut chargé plus tard de la construction de notre cercle mural, l'un des plus beaux instruments sortis des mains de cet artiste habile (1).

Qu'il me soit permis, au sujet de cet instrument, de parler des mérites des deux grands artistes Gambey et Troughton. Le premier, chargé de la construction de notre lunette méridienne, la fit en même temps que celle de l'observatoire de Paris. Les deux mêmes instruments, qui devaient être placés à Paris et à Bruxelles à la même époque, furent exécutés avec un soin tout particulier. Il n'y eut de différence entre eux que le choix que devait faire Arago.

Gambey fut assez obligeant pour venir établir lui-même la lunette méridienne avec cercle, qu'il mit en place avec les plus grands soins.

Ces magnifiques instruments étant terminés, Arago put, on le conçoit, établir le premier son choix, et j'ai toujours pensé que cet habile astronome ne me laissa pas le moins favorable.

Gambey, au moment de placer sa lunette méridienne, eut

(1) Vers la fin de 1827, Babbage, en passant par Munich, pour se rendre en Italie, voulut bien encore s'intéresser à l'acquisition de nos instruments de physique et de météorologie, comme il l'avait déjà fait, en Angleterre, avec Troughton et Simms; il me témoignait en même temps le désir de pouvoir me venir en aide pour la rédaction de ma *Correspondance mathématique*, dont je m'occupais alors dans l'intérêt de notre Belgique.

occasion de voir aussi le cercle mural, ou plutôt la caisse qui l'enveloppait. J'avouerai même que je souffris avec peine l'espèce de dédain avec lequel il parlait de cet instrument. Je fis appel à sa justice et je dois le dire, cette justice fut exprimée avec une impartialité qui lui rendit toute mon estime. Il ouvrit la caisse, examina l'instrument et déclara avec un sentiment de satisfaction que c'était l'instrument anglais le plus beau qu'il eût vu. Il me proposa même de le mettre en place; j'acceptai son offre avec reconnaissance et j'avouerai que tous deux nous eûmes souvent occasion d'admirer ce beau travail. Dès son retour à Paris, Gambey fut même chargé par son gouvernement d'en construire deux semblables qui furent placés à l'Observatoire de France (1). C'est au moyen du cercle mural de Troughton et de la belle lunette méridienne de Gambey, qu'a été formé, par mon fils, le catalogue de 10,000 étoiles, en général doubles et multiples, qui ne tardera pas à paraître. Les observations annuelles sont inscrites chaque année dans les *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles*, depuis 1857 jusqu'à l'époque actuelle.

Nos études se portèrent alors plus vivement vers les étoiles doubles et multiples, dont les propriétés avaient fortement excité mon attention. J'eus particulièrement occasion d'en parler à Babbage, qui s'en était occupé beaucoup avec ses savants amis John Herschel et South : ces deux derniers savants obtinrent la médaille d'or de l'Institut de France pour l'ensemble

(1) Le bel équatorial de Troughton, mais d'une grandeur moins forte que les deux instruments méridiens, ne fut placé que quelques années après. Ces trois instruments donnent les observations des étoiles de 9e à 10e grandeur. La lunette méridienne de Gambey, avec oculaire de Cauchois, est munie d'un cercle qui permet d'observer les étoiles de 10e et 11e grandeur.

de leurs belles recherches sur ces astres, recherches qui étaient alors entièrement nouvelles.

A propos d'instruments, Babbage, qui en connaissait parfaitement les mérites, exprimait depuis longtemps le désir de voir former une espèce de répertoire où serait enregistré tout ce qui est susceptible d'être mesuré; ainsi, la pesanteur spécifique des corps, la dilatation linéaire des métaux, la grandeur des animaux, celle de leurs ossements, leur poids, la quantité d'air qu'ils respirent, de nourriture qui leur est nécessaire, etc; sujet immense, surtout si l'on y faisait entrer, pour les êtres vivants, la considération de l'âge, comme j'ai essayé de le faire pour l'espèce humaine. Le cadre que je me suis tracé, pour l'homme seulement, est si vaste, que je n'espère point, disais-je alors, même avec le concours de plusieurs amis, de pouvoir jamais présenter plus qu'une esquisse du travail que j'ai en vue. Du reste, je pense qu'il ne faut point renoncer à un sujet de recherches, quelque vaste qu'il soit : dès qu'il en peut résulter de l'utilité, on peut être à peu près persuadé qu'il trouvera des continuateurs. Le temps est un élément de solution qui vient à bout des recherches les plus pénibles; et si nos efforts sont dirigés dans un sens convenable, nos descendants achèveront ce que nous n'avons pu faire.

On sait que Babbage, qui ne reculait pas devant les entreprises les plus gigantesques, est l'inventeur de la célèbre machine à calculer, commencée avec des frais considérables; mais l'auteur n'a jamais pu la terminer sur le plan immense qu'il avait conçu.

La machine, dans son état actuel, fonctionne néanmoins avec facilité, et suffit pour faire comprendre les idées de l'inventeur. Je dois à l'amitié qui m'unissait depuis longtemps à Babbage d'avoir vu à Londres, à plusieurs reprises et dans le

plus grand détail, toutes les parties de la machine à calculer et d'avoir pu me faire une idée plus juste d'un travail dont j'avais souvent entendu parler, mais que très-peu de personnes connaissent dans ses détails. Cette machine est certainement très-compliquée; il faut une extrême attention pour suivre le jeu de ses différentes parties; aussi je n'entreprendrai pas de donner sa description qui occuperait sans doute un volume assez considérable, si l'on voulait avoir égard aux idées de l'inventeur, à l'extrême perfection du travail mécanique, et à tous les calculs mathématiques que la machine peut effectuer. En 1829, le comité des ingénieurs, dont MM. Brunel, Donkin, Barton, etc., faisaient partie, jugea que cet ouvrage était le plus parfait qu'ils eussent vu. Une des applications les plus utiles auxquelles on pourra l'employer sera la construction des tables de logarithmes, surtout avec les perfectionnements imaginés par Babbage. La machine imprimera les logarithmes en même temps qu'elle les calculera, de sorte qu'on se trouverait à l'abri des erreurs de calcul, de copie et d'impression. Il pourrait se faire, à la vérité, que, pendant qu'elle fonctionne, une dent de roue vînt à se briser, mais comme cette erreur se transporterait dans tous les résultats subséquents, il serait impossible de ne pas la reconnaître en vérifiant le résultat final.

Les recherches de statistique ont également fixé l'attention de Babbage, et comme cette science n'était pas comprise au nombre de celles dont les comités avaient à s'occuper à Cambridge, nous nous réunîmes d'abord pour en parler avec MM. Malthus et Jones, dont j'avais eu l'honneur de faire la connaissance. Quelques personnes témoignèrent le désir de prendre part à ces conférences toutes particulières, qui reçurent bientôt une extension telle, que l'Association britannique établit, en séance générale, un sixième comité, celui de la

statistique, mais en resserrant cette science à sa partie purement numérique. On avait désigné M. Malthus pour présider le comité, mais, sur l'invitation de cet illustre savant, Babbage fut proclamé à sa place et M. Drinkwater, secrétaire en permanence, se chargea de recevoir les communications faites au comité (1).

L'attention se porta d'abord, dans le comité de statistique, sur la nécessité d'avoir des documents exacts concernant la po-

(1) ..... « A permanent committee of this section was appointed. Professor Babbage was requested to act as chairman, and Mr Drinkwater as secretary.

» In a report addressed to the council of this committee, it is stated, that the committee, having deemed it expedient to promote the formation of a statistical society in London, a public meeting was held in the 15th of march, 1834, at which it was resolved to establish such an institution. The society already includes more than three hundred members, and has issued a statement of its objects of regulations, which is subjoined in the Appendix.

» The committee remark that « though the want of such a society has been long felt and acknowledged, the successful establishment of it, after every previous attempt has failed, has been due altogether to the impulse given by the last meeting of the Association. The distinguished foreigner (M. Quetelet) who contributed so materially to the formation of the statistical section, was attracted to England principally with a view of attending that meeting; and the committee hail this as a signal instance of the beneficial results to be expected from that personal intercourse, among the enlightened men of all countries, which it is a principal object of the British association to encourage and facilitate. » *The report of the British association for the advancement of science.* Cambridge, 1833; 1 vol. in-8°.

pulation ; et il faut en convenir, ce besoin était vivement senti en Angleterre, spécialement pour tout ce qui concerne les naissances. Aussi le Parlement s'occupa des moyens de donner de l'exactitude à cet élément statistique ; et il recueillit avec soin tous les renseignements qui peuvent l'éclairer sur ce point délicat. Peu de pays, par leur position, par la nature de leurs limites et la tenue des registres de l'état civil, méritent autant que notre Belgique d'être étudiés sous le rapport de la population. La Suède et la Suisse ont depuis longtemps fixé l'attention des savants, sous le même objet. Les renseignements que je fus à même de présenter à Cambridge et l'assurance que je crus pouvoir donner que notre Gouvernement se prêterait volontiers à faire toutes les recherches dont la science aurait besoin, porta à croire qu'on pourrait, avec succès.prendre notre royaume comme offrant toutes les conditions désirables pour servir de sujet d'études. Cet état de choses dont nous serions les premiers à recueillir les fruits, serait sans doute apprécié et j'ose croire que ce serait un des résultats les plus heureux de nos relations scientifiques avec l'Angleterre.

M. Malthus, en conséquence des propositions que je me crus autorisé à faire, voulut bien me remettre les questions suivantes que je me suis empressé de communiquer à cette époque à M. le Ministre de l'Intérieur, qui avait promis de faire réunir les éléments nécessaires pour y répondre d'une manière satisfaisante (1).

(1) Je regrette de devoir le dire, mais je souffris alors de ne pas voir faire de réponse à des questions qui nous intéressaient sous tant de rapports. Comme le disait avec raison le célèbre Malthus, la Belgique était l'État le plus propre, par son étendue et par son organisation, à servir de modèle aux autres peuples pour les recherches statistiques que l'on pouvait être dans le cas de devoir faire, afin d'asseoir fermement la théorie sur d'excellents docu-

L'honorable savant demandait :

« Le nombre de naissances que produit chaque mariage pendant sa durée ;

» Le nombre proportionnel d'enfants qui arrivent jusqu'à l'époque du mariage ;

» Le nombre des enfants vivants par chaque mariage ;

» Les salaires pour les manufactures et l'agriculture dans les différentes provinces, particulièrement le prix d'une journée moyenne de travail pour l'agriculteur ;

» La quantité de froment que le prix d'une pareille journée peut produire dans les temps ordinaires ;

» Le prix moyen des différentes espèces de grains ;

» La nourriture habituelle du journalier ;

» Le nombre proportionnel des mariages stériles ;

» Le nombre proportionnel des mariages ayant cinq ou six enfants en vie. »

Le comité exprima en outre le désir de connaître les mesures prises depuis 1815, par le Gouvernement belge, pour la diminution de la mendicité ; des promesses furent faites, mais je ne pus jamais en obtenir les résultats. Je pense qu'aujourd'hui l'on ne trouverait plus les mêmes difficultés à les voir se réaliser.

Les hommes les plus versés dans les sciences politiques avaient alors des conférences à Londres, où ils discutaient sur les sujets de leurs études et s'éclairaient mutuellement. Ces discussions toutes scientifiques, toutes amicales, auxquelles assistaient ordinairement vingt à trente personnes, avaient lieu à la suite d'un banquet et roulaient généralement sur les ques-

ments, déduits de la pratique. C'est depuis qu'a été formée la commission centrale de statistique, par les soins de M. Liedts, Ministre de l'Intérieur.

tions politiques du jour. On voulut bien m'admettre à l'une d'elles, où l'on examinait la question du travail imposé aux enfants dans les fabriques. A cette séance assistaient plusieurs des économistes les plus distingués de l'Angleterre, tels que MM. Malthus, Senior, Tooke, Lewis, Whately, Babbage, etc. Notre ministre plénipotentiaire à Londres à cette époque, M. Van de Weyer, que ses fonctions ne détournaient pas du sujet de ses premières études, faisait aussi partie de cette association et il assistait à la même séance.

Nous avons déjà parlé au commencement de cet article des singulières dispositions qu'avait notre ami à s'occuper plus spécialement des questions qu'on perdait généralement de vue. Je n'avais pas cru devoir lui cacher ma remarque déjà faite à cet égard; mes observations le firent sourire sans doute, et il me transmit un nouvel écrit à ce sujet. Cette fois, il avait perdu de vue les hautes spéculations de l'économie politique et de la science : il s'était occupé des recherches qu'il avait faites sur le nombre de fois que les lettres se *doublent* dans le corps d'un mot, par exemple, sur un nombre de dix mille mots différents. Il peut être curieux de voir les résultats qu'il obtint, en comparant les langues anglaise, française, italienne, allemande et latine (1). Mais quel avantage peut-on s'attendre à retirer en général d'une pareille étude. En voici du reste un exemple

(1) Voyez le tome VII de ma *Correspondance mathématique et physique de Bruxelles*, pages 135 et suivantes. Ce même sujet y avait été traité pareillement, mais avec plus de détails, par M. Marcel Hayez, fils d'un de nos principaux imprimeurs, dans un mémoire publié spécialement à l'occasion de sa nomination de docteur en sciences mathématiques à l'université de Louvain. (Broch. in-4°, publiée en 1829). On voit par cet écrit que ce même sujet, traité avec quelques détails et d'une manière plus complète, peut

Nombre de fois que les lettres se doublent dans le corps d'un mot sur un nombre donné de 10,000 mots.

LETTRES.	ANGLAIS.	FRANÇAIS.	ITALIEN.	ALLEMAND.	LATIN.
a	»	»	»	1,5	»
b	»	»	10,8	»	»
c	9,4	7,2	23,7	»	8,2
d	1,9	»	1,1	»	4,4
e	18,8	7,2	»	19,4	»
f	14,6	8,1	12,0	8,2	9,4
g	1,5	»	20,4	»	1,4
h	»	»	»	»	»
i	»	»	»	0,4	8,9
j	»	»	»	0,8	»
k	»	»	»	38,7	»
l	16,1	55,5	79,6	21,2	36,5
m	6,4	25,7	12,0	19,7	5,9
n	8,3	17,7	20,4	0,4	4,4
o	12,7	»	»	0,4	»
p	12,4	5,7	12,0	»	4,4
q	»	»	»	»	11,2
r	12,7	32,2	10,8	7,8	41,7
s	13,9	44,2	53,7	53,5	5,9
t	13,1	12,0	64,5	9,3	5,2
u	»	»	»	1,9	»
v	»	»	2,2	»	»
w	»	»	»	»	»
x	»	»	»	»	»
y	»	»	»	»	»
z	»	»	7,6	»	»
TOTAL. . . .	141,8	215,5	230,8	166,5	147,7

donner lieu à des résultats véritablement intéressants, bien qu'ils ne soient pas d'une valeur immédiatement utile, excepté cependant pour les imprimeurs, qui doivent connaître la proportion que chaque lettre comporte, selon la langue du texte dans lequel on imprime.

Les lettres *h*, *w*, *x*, *y* ne se doublent dans l'intérieur d'aucun mot des cinq langues que nous avons désignées. La lettre *j*, qui se double le moins dans l'intérieur d'un mot (0,8 fois dans 10,000 mots), ne se rencontre que dans la langue allemande.

La lettre, au contraire, qui se double le plus à l'intérieur d'un mot est la lettre *l*, qui se reproduit 79,6 en italien. Cette lettre du reste se reproduit le plus dans chacune des cinq langues, et il en est à peu près de même des doubles lettres *s*, *t*, *l*.

Nous nous arrêtons à ces détails pour montrer que Babbage était toujours préoccupé du soin de signaler une remarque, quelque étrange qu'elle parût, lorsque dans le fait elle trouvait son application.

Malgré ses nombreux travaux, consacrés à sa machine à calculer, Babbage, à la fin du mois d'avril 1835, tourna toute son attention vers son ami John Herschel, qui s'était rendu au cap de Bonne-Espérance. « J'ai reçu récemment une lettre de John Herschel, me disait-il, il a persuadé la Société philosophique de l'Afrique du Sud à montrer plus d'activité. On est convenu de s'entendre pour désigner des jours de l'année tels que le 21 décembre, le 21 mars, le 21 juin et le 21 septembre pendant lesquels on fera des observations horaires du baromètre, du thermomètre, etc.; les observations commenceraient à 6 heures avant midi, pour se terminer, le lendemain à pareille heure. Il est important de suivre les mêmes jours pour un même globe. Voulez-vous par suite communiquer ces heures, par votre journal, en faveur de ceux qui pourraient s'y intéresser. Par des comparaisons déjà faites dans les Indes et au Cap, sir John Herschel est parvenu à quelques résultats curieux sur l'atmosphère; j'attends de lui un mémoire sur ce sujet..... »

On pourra voir dans mon traité *Sur le climat de la Belgique*, tome II, chapitre des *Ondes atmosphériques* (pages 74 et suivantes, 1857), les recherches étendues que j'entrepris à ce sujet, d'accord avec Herschel et Babbage, pendant plusieurs années consécutives ([1]). Je dus, après six à sept ans de recherches toutes spéciales, abandonner le soin de publier seul toutes les observations faites à ma demande, et à celle de plusieurs amis, dans près de 80 localités répandues à la surface de la terre. J'en ai donné les dessins et les calculs, mais en invitant des amis des sciences mieux pourvus d'aides et de soins que je ne l'étais, à vouloir bien les continuer. Mon grand but était principalement de connaître la marche générale des vents, leur superposition et leur direction respective selon les climats et les saisons : j'ai publié de nombreux dessins à cet égard, dont des recherches diverses, faites depuis, ont assuré l'exactitude (1). C'est alors que commencèrent des systèmes particuliers de recherches faites en Italie, en France, en Angleterre et sur plusieurs autres points du globe, recherches qui se continuent

([1]) Voir ce que m'écrivit Babbage, dans une lettre qu'il m'adressait au sujet du congrès de statistique que nous venions d'ouvrir à Bruxelles en 1853 : ... « On reading the printed views of your statistical congress, it appears to me that the constants of nature are within your limits, and I am more than ever convinced that even an attempt to collect a portion of them would contribute largely to the advancement of knowledge and to the economy of the time of its cultivators. » (Ces mots expriment assez ce qu'un observateur aussi habile pouvait attendre des travaux de ses amis, en tirant parti des circonstances dans lesquelles ils se trouvaient.)

(1) Voyez mon grand ouvrage Sur le climat de la Belgique, 2 vol. in-4°, 1849 à 1861, publié par chapitres dans les *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles*.

encore avec la même ardeur, mais qui, sous plusieurs rapports, pourraient marcher avec plus d'accord et de régularité. Il est fort à regretter surtout qu'au lieu de s'étendre, le système d'observations se soit resserré de plus en plus. Chaque État aujourd'hui semble avoir à cœur de tâcher de condenser le nombre de ses travailleurs, sans songer toujours à l'identité des observations ni au moyen de les combiner ensemble.

Pendant que je me trouvais à Londres en 1851, pour l'exposition générale des produits de l'industrie qui avait lieu dans ce moment, Babbage me fit faire la connaissance de M. le comte Lovelace, homme d'une grande affabilité et jouissant d'une haute réputation. Il avait épousé la fille chérie de lord Byron, si connu par ses admirables compositions poétiques. Cette charmante personne, remarquable sous tant de rapports par ses qualités personnelles et par ses connaissances intellectuelles, me frappa vivement. Elle voulut bien me recevoir et m'inviter, avec M. Babbage, à venir passer de temps en temps quelques heures avec elle, pour causer des questions littéraires et des questions scientiques, auxquelles elle n'était nullement étrangère. Le calcul des probabilités semblait avoir fixé spécialement son attention Nous nous proposions, même, de composer ensemble un essai populaire sur les probabilités, mais ces projets ne purent avoir de suite; cette charmante personne souffrait d'un mal dont elle expira peu de temps après.

C'est en 1853 (1) que la commission centrale de statistique fit à Bruxelles le premier essai des congrès *internationaux*, qui ont eu tant de succès, et auxquels toutes les nations de

(1) Voyez le tome VI du *Bulletin de la commission centrale de statistique de Bruxelles*, qui renferme les détails de cette séance.

l'Europe se sont associées depuis (1). L'Angleterre y fut particulièrement représentée par les hommes les plus distingués dans les sciences politiques. Babbage, le promoteur du congrès de l'Association britannique pour cette partie intéressante de la science, ne pouvait manquer à la première réunion bruxelloise, qui reçut de lui diverses communications des plus intéressantes.

Notre savant physicien anglais avait toujours soin, dans ses voyages, d'emporter avec lui les instruments qui pouvaient le mieux mettre ses amis au courant des recherches qui l'occupaient. Il était essentiellement homme d'expérience; il tenait à ce que les yeux pussent prendre aux faits la même part que les oreilles : une preuve ne lui semblait complète qu'autant qu'il savait la rendre sensible et aux sens et à la raison.

Vers la fin de son existence, cette grande vivacité de Babbage s'était considérablement modérée; et les chagrins qu'il éprouvait par la perte de ses amis jetèrent quelque trouble sur sa vie si active. Il était devenu plus sédentaire et se plaignait à ses amis de son changement moral (2).

(1) La dernière réunion vient d'avoir lieu à Saint-Pétersbourg; elle était présidée par le grand-duc Constantin. Jamais congrès ne fut reçu avec plus d'éclat et de cordialité, et ne marqua mieux le rang auquel il peut arriver en continuant sa marche. Toutes les nations de l'Europe y étaient représentées, et l'Amerique du Nord surtout, de même que l'Asie et l'Afrique, y prenaient également une place avec distinction.

(2) I am so occupied by the never ending demands of the analytical Engine, that I have given up almost all society. Yet there are very few, if any of my earlier friends, who more frequently recur to my recollection than yourself. Our first acquaintance at the house of De Laplace, and the happier days of our earlier life often recur to me. (Lettre du 28 octobre 1865.)

Je me suis borné, dans cet article, à rappeler les principales circonstances qui mirent notre savant mécanicien anglais plus particulièrement en relation avec nos savants belges, et qui élargirent les relations de notre Académie royale des sciences avec les principaux corps savants de l'Angleterre.

AD. QUETELET.



F.A. Snellaert

Nys impʳ

KORTE LEVENSBESCHRIJVING

VAN

FERD.-AUGUSTIJN SNELLAERT,

LID DER ACADEMIE.

Geboren te Kortrijk, den 21 juli 1809, overleden te Gent, den 3 juli 1872.

Het ware onmogelijk, Snellaert's leven te beschrijven, zonder ter zelfdertijd, met hoe weinig woorden ook, de opvolgende ontwikkeling aan te duiden van den strijd voor de Nederlandsche taal, dien men gewoon is de Vlaamsche beweging te noemen.

Inderdaad, van zijne teederste jeugd afaan, was de zedelijke verheffing van Vlaanderen, door beoefening der nationale letterkunde, zijn vurigste droom; en op manlijken leeftijd, heeft hij de schoonste krachten zijns harten en zijns geestes aan de wedereisching der Vlaamsche volksrechten en aan de verdediging der moedertaal toegewijd. Waar er voor dit grondbeginsel te worstelen viel, stond hij immer, de anderen tot onversaagdheid aanhitsende, in de voorste rangen; en zelfs mogen de meeste voortbrengsels zijner pen aanschouwd

worden als zoovele baken, die den gang der Vlaamsche beweging afteekenen.

Ferdinand-Augustijn Snellaert werd den 21 juli 1809 te Kortrijk geboren, van weinig bemiddelde burgers, die evenwel zich opofferingen genoeg konden opleggen, om hunnen zoon door de studie der humaniteiten tot eene vrije loopbaan te bereiden.

Hij volgde gedurende eenige jaren de leergangen van het Kortrijksch collegie, en deed zich daar opmerken, niet alleen door een ongemeen scherp verstand; maar tevens door eene vastheid van wil, die natuurlijk, in zulk jong mensch, somtijds als hardnekkigheid moest voorkomen, terwijl zij later in hem als de manlijke hoedanigheden van sterkmoedigheid en onvermoeibare aanhoudendheid zich openbaarde.

Het was omtrent het jaar 1826; België en Holland waren tot één koninkrijk vereenigd. Het Staatsbestuur werkte ijverig om de studie der Nederlandsche taal in Vlaanderen te verspreiden, en er de beoefening der nationale letterkunde te doen herbloeien. Dat deze pogingen alsdan schenen te zullen gelukken, bewijst de daadzaak dat vele personen, in de Waalsche gewesten te huis behoorende, zich op de kennis, de grondige kennis van het Nederlandsch toelegden.

Snellaert trad deze vaderlandsche terugwerking, tegen de heerschende verfransching van Vlaanderen, met geestdrift bij. Zijne boezemvrienden in het collegie waren M. Dhane, die later een tijdschrift uitgaf, en M. Doornaert, wiens dichtstukjes, in het *Letterkundig Jaarboekje* van Rens opgenomen, onder de zachtvloeiendste verzen van zijnen tijd mogen geteld worden.

Deze drie jonge vrienden moedigden reeds alsdan elkander tot het beoefenen en verdedigen der moedertaal aan, en alle drie zijn zij getrouw gebleven aan hunne beloften.

Buiten zijne zucht om op letterkundig gebied werkzaam te zijn, lag er in Snellaert's hart nog een tweede niet min vurige wensch. Hij wilde soldaat worden en in den militairen stand zich eene loopbaan openen, die hem des te meer toelachte, daar zij waarschijnlijk meer dan anderen met zijne inborst overeenkwam. Maar zijne ouders verklaarden zich onoverwinlijk tegen zijn voornemen, en eischten dat hij zijne studiën zou richten en volledigen, om eens het diploma van doctor in de medicijnen te bekomen.

Er werd, tot groote vreugd van den jongen Snellaert, een middel uitgedacht om ter zelfdertijd zijne neiging en den wil zijner ouders te voldoen: hij zou krijgsdokter worden.

Ten gevolge dezer beslissing, vertrok hij, in 1826, naar Utrecht, om er de lessen der Militaire-Geneeskundige School te volgen.

Na drie jaren studie bekwam hij het diploma van gezondheids-officier, en trad als zulke in werkelijken dienst bij de 15e Afdeeling infanterie.

Op dit vroege tijdstip van zijn leven — terwijl hij te Maastricht in garnisoen lag — moet voor de eerste maal, en voor de laatste waarschijnlijk, in zijn hart een teeder gevoel voor eene vrouw ontloken zijn. Snellaert, die op zijn aangezicht de nagelaten sporen der kinderpokjes droeg, was niet schoon van gelaat. Is hij in zijn oprecht en diep gevoel door verstooting gekwetst geworden? Heeft de dood het voorwerp zijner genegenheid van de aarde weggenomen? — Niemand weet het; want zelfs met zijne meest vertrouwde vrienden ontsnapten hem daarover slechts onduidelijke woorden, droeve zuchten van immerdurende treurnis; en hij bekende zelf, dat hij, zijn gansch leven, niet opgehouden heeft aan haar te denken, die eens zijn jongelingsgemoed zoo diep had getroffen.

Snellaert is ongehuwd gebleven. Zou niet de trouwe herinnering aen eene eerste neiging, aan eene pijnlijke miskenning misschien, hem tot de eenzaamheid hebben doen besluiten?

Het is te denken, dat hij, van dan af, troost en leniging zocht in letterkundige studiën; want toen hij, eenige jaren later, in de rangen der Vlaamsche schrijvers plaats nam, verscheen hij er gewapend met eene geleerdheid, in zake van taal- en letterkunde, welke men slechts door ijverig zelfsonderricht kan verkrijgen.

Onderwijl ontwikkelde zich allengs meer en meer de naijver tusschen de twee deelen van Nederland, en de Statenkamers werden het tooneel van hevige twisten tusschen de Vertegenwoordigers van Noord-en van Zuidnederland. De catholieken, uit vrees voor het overwicht van het protestantismus; de Walen, uit vrees voor het overwicht van het Nederlandsch; de liberalen, in de hoop op meer vrijheid, verbonden zich met elkander en worstelden met vereende krachten tegen den invloed van het noordelijk gedeelte des lands.

In Frankrijk zegevierde de revolutie, — en eenige maanden later, brak in ons land de omwenteling van 1830 los, die de beide deelen van Nederland geweldig van elkander rukte.

Op dit oogenblik lag Snellaert te Antwerpen in garnisoen. Zijnen eed getrouw, volgde hij zijn regiment naar Holland waar hij, korten tijd daarna, als gezondheids-officier bij het 4de regiment dragonders werd geplaatst.

Snellaert aanzag de omwenteling van 1830 als een groot ongeluk, en hij betreurde het diep, dat het reeds kleine Nederland door dezen volksopstand in twee zoo zeer verminderde gedeelten was gescheurd geworden.

Toen, in 1831, een Hollandsch leger naar Braband afzakte, om de Belgen tot onderwerping te dwingen, stond Snellaert

in de Afdeeling van den hertog van Saksen-Weimar en was tegenwoordig bij den slag van Leuven.

Als herinnering aan dezen *Tiendaagschen veldtocht* was Snellaert gedecoreerd met het Metalen Kruis.

Toen echter de scheiding der twee gedeelten van Nederland als beslissend mocht aanzien worden, en het nieuw Belgisch koningdom op vaste gronden scheen gevestigd, ontwaakte in Snellaert de zucht om zijnen geboortegrond weder te zien, en gaf hij zijn ontslag van den krijgsdienst.

In 1835 kwam hij naar Gent, om daar, bij de Hooge School zijne geneeskundige studiën te hernemen en voort te zetten, ten einde het diploma van doctor te bekomen.

De omwenteling van 1830 was, van wege de Waalsche bevolking des lands, tegen de overheersching van het Nederduitsch gemaakt geworden, en ook de bewoners van Vlaanderen hadden zich in meerderheid door de beweging laten medeslepen; maar na weinige jaren begon men in te zien, dat deze terugwerking — werd ze niet gestuit — de vernietiging der moedertaal en de volledige verfransching van Vlaanderen voor gevolg kon hebben. Zou het Nederduitsch gedeelte van Belgie, dat gedurende acht eeuwen zijne taal en zijnen volksaard tegen den vreemdeling had verdedigd en, ten koste van stroomen bloeds, had behouden, zich nu deemoedig en stom door broeders dit erfdeel der vaderen laten ontrooven, en zich dus laten rijp maken voor uitheemsche overheersching? Zou het Vlaamsche volk, zonder voertuig voor zijne gedachten, zonder middel tot zedelijke ontwikkeling, voortaan in de baan der beschaving achteruit blijven en geen deel meer kunnen nemen aan den voortgang der wereld?

Uit deze overwegingen ontstonden de eerste kiemen der Vlaamsche wedereisching, welke men later met den naam van Vlaamsche beweging kenmerkte.

Hare eerste aanleiders woonden te Gent, en onder hen telde men hoogbegaafde en moedige mannen, zooals Willems, Blommaert, Serrure, Rens, Van Duyse, Spyers en anderen.

Ondanks de noodzakelijkheid om bijna al zijnen tijd aan zijne voorbereiding tot de examens te besteden, voelde Snellaert zich aangedreven, om zijne pogingen te vereenigen met degene dier hooggeleerde vaderlandminnaars, ter verdediging van denkbeelden welke hem sedert zijne eerste jeugd zoo nauw aan het hart lagen.

Hij maakte kennis met bovengenoemde personen, onderscheidde zich tusschen hen door zijne koortsige liefde voor de moedertaal en door zijne vurige krachtdadigheid, en werd welhaast niet alleen de begunstigde leerling van J.-F. Willems, maar tevens zijn vriend en medewerker.

Hij werd de voornaamste opsteller van de *Bijdragen der Gazette van Gent*, waarin hij, gedurende vier jaren, talrijke artikels van letterkundige Critiek deed verschijnen, met het blijkbaar doel, de jonge en nog onervaren schrijvers, die alsdan in Gent, Antwerpen en andere steden ontstonden, door woorden van lof aan te moedigen; doch tevens door gegronde opmerkingen hun de wetten der Schoonheidsleer te herinneren en hen tot eene ernstigere studie der moedertaal aan te zetten.

Ter zelfdertijd hielp hij Willems tot de uitgave van het *Belgisch Museum*, een tijdschrift dat ons de milde bronnen van ons luisterlijk verleden opende, en als het sein werd tot het opgraven der kostbaarste voorwerpen van ons vaderlijk erfdeel.

In den loop van 1838 legde Snellaert zijn laatste examen af, en verkreeg het diploma van doctor in de medicijnen.

Hij vestigde zich als geneesheer te Gent en oefende er met veel opoffering zijn ambt uit, zonder evenwel daarom in zijnen

ijver voor de verdediging van het Vlaamsche volk en zijne moedertaal te verflauwen.

De koninklijke Academie van Wetenschappen, Letteren en fraaie Kunsten had de volgende prijsvraag uitgeschreven : — *Présenter une dissertation raisonnée sur la poésie flamande, dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle.*

Snellaert moest, te midden zijner geneeskundige studiën, zich beziggehouden hebben met het opstellen van een antwoord op bovenstaande prijsvraag ; want den 7^en^ mei van het jaar 1838 werd hij door de koninklijke Academie bekroond als overwinnaar in den prijskamp, met een werk, voor titel voerende : *Verhandeling over de Nederlandsche Dichtkunst, sedert hare opkomst tot aan de dood van Albert en Isabelle.*

Dit werk, hoe uitmuntend het voor alsdan ook ware, droeg de onmiskenbare sporen van overhaasting, en het was daarenboven door de beperking der prijsvraag onvolledig gebleven. De bekroonde erkende dit, en heeft, in latere voortbrengsels over dezelfde stof, deze gebreken gansch doen verdwijnen.

Snellaert had getoond, dat het hem aan geene enkele hoedanigheid ontbrak om als schrijver, op het gebied der letterkunde, zich eenen gevierden naam te verwerven; maar zijne bezigheden als doktor en zijne ongeduldige drift om de Vlaamsche zaak te doen vooruitgaan, benamen hem den tijd en de gemoedsrust, welke er tot het opstellen van grootere werken van eigen vinding behoeven. En waarschijnlijk zou, in alle geval, zijne strijdhafte inborst hem aangedreven hebben, om in de worsteling voor de miskende rechten van het Vlaamsche volk eene werkdadige rol te vervullen, en dus

zijnen eigen roem en zijne stoffelijke welvaart op te offeren ten gunste van zijn bedreigd vaderland.

Op verschillige tijdstippen zond hij meer dan vijftien vlugschriften in de wereld, meest van wetenschappelijken aard; maar waartusschen er zich insgelijks eenigen bevinden, die als een oorlogskreet tegen de vijanden der moedertaal door het land moesten weergalmen.

Al wat Snellaert ooit schreef is aan een dubbel doel toegewijd : of wel hij poogt het Vlaamsche volk door de voorspiegeling van zijn grootsch verleden tot besef zijner edele afkomst en tot nationale trotschheid te verheffen : of wel, hij vaart met bitterheid, ja, met gramschap uit tegen degenen, welke volgens hem uit zucht naar eigenbaat een gansch volk tot zedelijk en stoffelijk verval zouden willen veroordeelen. Zelfs wanneer het onderwerp dat hij behandelt geheel vreemd aan dit vraagpunt schijnt te moeten blijven, wordt hij door zijne vooringenomenheid voor Vlaanderen medegesleept, en alles wordt hem eene reden om van den strijd voor moedertaal en volksbestaan te spreken.

In 1840 deed hij — voor de eerste maal waarschijnlijk — een reisje door het Luikerland en bezocht er de boorden der Ourthe en der Vesdre. Het kwam hem in de gedachte, den indruk, welken hij door de beschouwing der schilderachtige streek had ontvangen, te beschrijven en in het licht te geven, onder den titel *Een paer dagen te Luik en in de Ardennen.* — Zoo zeer is hij verslonden door de denkbeelden die zijnen geest bezitten, dat hij ongevoelig schijnt voor de schoonheden der natuur, en, ter gelegenheid van bergen en dalen, van niets handelt dan van Vlamingen en Walen, en hij, waarschijnlijk zonder het te weten, hard en onrechtvaardig wordt voor deze laatsten.

In 1840 stichtte hij *het Kunst- en Letterblad*, dat voor doel had, de Vlaamsche kunst-critiek eene meer ernstige richting te geven.

Onderwijl begon hij in te zien dat pogingen, op letterkundig gebied alleen aangewend, de geesten wel tot de wedereisching der Vlaamsche volksrechten konden bereiden; doch dat de Vlamingen op den grond der algemeene politiek moesten treden en aan het grondwettelijk leven der natie deelnemen, om dus het Staatsbestuur en de Volksvertegenwoordigers te nopen, zich met de Vlaamsche zaak bezig te houden.

Daaruit ontstond, dit zelfde jaar, het *algemeen petitionnement* der Nederduitsche bevolking van België. Van deze krachtige en alsdan ontzettende poging was Snellaert de bijzondere werkspil, ofschoon J.-F. Willems, zijn meester en vriend, in het verborgen het merkwaardig vertoogschrift had opgesteld.

Het ware zeker niet rechtvaardig, Snellaert alleen de eer toe te kennen van wat er, in de eerste jaren na 1830, te Gent voor de Vlaamsche volkszaak werd beproefd, aangezien anderen evenals hij, voornamelijk Willems, Blommaert en Rens, daar toe het hunne hebben bijgebracht; maar hij was toch de driftigste werker en spoorde onophoudend elkeen, door woord en daad, tot moed en krachtdadigheid aan.

Zoo werd hij alweder de ziel eener andere poging, waarvan het welgelukken onberekenbare gevolgen voor de Vlaamsche beweging moest hebben. — Franschgezinde of slecht ingelichte personen beweerden in dien tijd, dat het Vlaamsch slechts een plaatselijke tongval was, even verschillend van het geschreven Nederlandsch als het Waalsch patois van het beschaafde Fransch. Zij trokken daaruit het gevolg, dat wij geen recht hadden om het Vlaamsch eene taal te noemen en het gebruik ervan de openbare Besturen, zelfs in Vlaanderen, op te dringen.

Het was voor ons, door verbrokkeling reeds zoo klein geworden, eene hooge noodzakelijkheid, die misgreep te doen ophouden, en te bewijzen dat Vlaamsch en Hollandsch slechts eene enkele en zelfde taal uitmaken.

Om daartoe te geraken was het alleenlijk noodig, eenige verschilpunten in de spelling te doen verdwijnen. Er werd over dit vraagpunt eenen langen en hevigen pennestrijd tusschen de Vlamingen zelven geleverd; want verouderde gewoonten, overwegingen van godsdienstigen aard en zelfs baatzuchtige handelsberekeningen stonden met verbittering op tegen het denkbeeld, dat alle verschil tusschen de Hollandsche en Vlaamsche schrijfwijzen zou kunnen verdwijnen.

Eindelijk, na lange voorbereiding, werd er te Gent, op 23 october 1841, een taal-congres beroepen, waar de voornaamste taalkundigen en schrijvers, bij openbare stemming over de hangende vragen zouden beslissen. Het gevolg wàs, dat de stootendste verschilpunten voor altijd werden weggeveegd, en men, onder anderen, het gebruik van het lidwoord *de* in den mannelijken nominatief, de enkelvokaalspelling, het vormen der tweeklanken *ei* en *ui* met eene enkele *i* en het verwerpen der onvlaamsche *y*, in vele gevallen, met bijna algemeene stemmen uitriep.

Wat aan deze versmelting van Vlaamsch en Hollandsch tot eene algemeene Nederlandsche taal alsdan nog ontbrak, werd later volledig gemaakt; en nu is er tusschen de schrijfwijzen der beide landen geen hoegenaamd verschil meer, dan de bijzondere stijlwending, die kan voortvloeien uit den eigen aard en den persoonlijken gemoedstoon van elk schrijver.

Snellaert werd de algemeene verslaggever van dit heugelijk congres. Men kan, in zijn gedrukt verslag, gevoelen dat hij een volledig besef heeft van de ontschatbare gevolgen, welke

de beslissingen dezer vergadering voor de toekomst der Vlaamsche zaak moesten hebben.

In een vlugschrift, dat hij het jaar te voren had laten verschijnen, onder den titel *Iets over den toestand onzer tael- en letterkunde*, oppert hij eene gedachte, welke men schier als eene voorzegging zou kunnen aanzien. « Wenschelijk » ware het, zegt hij, dat er een algemeen woordenboek der » tael ondernomen wierde. Doch alle kleingeestige vooroor- » deelen dienden bij zulk omvattend werk ter zijde geschoven. » Het ware misschien beter, dat men het Gouvernement, in » zijne onwilligheid om eene Vlaemsche Academie op te » rechten, gerust liete, en men van zelf zich vereenigde en de » geschikste taelkenners uitkoos voor de medewerking, waer » de Noordnederlanders een ruim deel zouden aennemen. »

Slechts tien jaren later begonnen de Vlamingen en de Hollanders ernstig aan het opstellen van een *Algemeen Nederlandsch Woordenboek* te denken, en, zonder zich misschien alsdan de bovenstaande woorden van Snellaert te herinneren, voerden zij zijnen wensch letterlijk uit. Nu zijn er reeds zestien zware afleveringen van dit Algemeen Woordenboek verschenen. Deze reusachtige onderneming, die met de medewerking van Vlaamsche en Hollansche geleerden werd begonnen, door de hh. De Vries en Te Winckel, en nu door eerstgenoemde en E. Verwys wordt voortgezet, zal, na voltooiing, een gedenkstuk ter eere onzer moedertaal opgericht hebben, zoo als waarschijnlijk geen ander volk er een bezit.

In 1842 gaf Snellaert eene *Nederduitsche Volksbibliotheek* uit, met het doel om de beste Noord-Nederlandsche schrijvers in Vlaanderen te doen kennen en waardeeren.

Vier jaren later stichtte hij met de hh. Rens, Degerikx, Heremans en Van Duyse, het letterkundig tijdschrift *de Eendracht*, dat tot heden is blijven bestaan.

Ook bezorgde hij eene nieuwe en gezuiverde uitgaaf der volksboeken, welke de zoogenaamde blauwe bibliotheek uitmaken, en door taal- en stijlbederf bijna onkennelijk geworden waren. In deze verzameling werden opvolgend gedrukt :

De heerlijke en vrome daden van Keizer-Karel.

Reinaerd de Vos.

De geschiedenis van den Ridder met de zwaen.

De geschiedenis van Fortunatus, zijne borze en zijn wenschhoedeken.

Den 24 juni 1846, klonk er eene droeve mare door het land. J.-F. Willems, de aanleider der Vlaamsche beweging, was overleden!

Verloor het vaderland in hem den geleerdste en machtigste zijner zonen, Snellaert verloor in hem niet alleen een liefderijk beschermer, maar tevens een leeraar en een boezemvriend.

Na de eerste uitstorting van zijnen rouw over dezen onverwachten dood, begon Snellaert te ijveren om den naam van Willems te vereeren en zijne nagedachtenis door een prachtig gedenkstuk te doen vereeuwigen. Niet alleenlijk arbeidde hij rusteloos in de Commissie tot oprichting van het praalgraf, dat nu op den St-Amandsheuvel, bij Gent, prijkt; maar hij liet insgelijks eene *korte levenschets van J.-F. Willems* verschijnen.

Willems had voor zijnen dood de uitgave begonnen van een aanzienlijk werk, dat de *Oude Vlaamsche liederen* met de overgeblevene melodiën moest bevatten; maar bij zijnen dood was daarvan slechts eene aflevering verschenen, en voor de uitgave der overigen bestonden er alleenlijk onvolledige en niet gerangschikte aanteekeningen.

Snellaert nam de moeielijke taak op zich, deze verzameling

voort te zetten en te volledigen; en, dank zijner ijvervolle werkzaamheid, breidde zij zich uit tot een schoon boekdeel van meer dan 550 bladz. in groot 8vo.

Deze verzameling heeft meer dan welke andere poging bijgedragen, om de aandacht van het Vlaamsche volk te vestigen op den schat van keurige liederen en eigenaardige melodiën, welke onze voorvaderen ons hebben nagelaten.

Het was bij Willems en bij Snellaert eene diepe overtuiging, dat de jonge Letterkunde, wilde zij waarlijk nationaal blijven en tot iets goeds en nuttigs gedijen, zich in alle vakken op de overleveringen van het voorgeslacht moest steunen en, om zoo te zeggen, de onafgebrokene voorzetting moest zijn van den geestesarbeid onzer vaderen.

Van daar die onvermoeibare drift om uit de duisternis der tijden alles op te graven wat, gedurende eeuwen van sluimering en beweegloosheid, was op zoek geraakt, en nu weder strekken kon om de Vlamingen met eerbied en hoogmoed op de voorvaderlijke kunstgewrochten te doen terugzien.

In het begin van 1847, werd Snellaert tot lid der koninklijke Academie van Wetenschappen, Letteren en fraaie Kunsten benoemd.

Deze benoeming opende een nieuw veld voor zijne werkzaamheid; maar dewijl niets hem het doel van zijn leven en streven kon doen vergeten, zou hij hier eveneens slechts aan Vlaanderen, aan zijne kunst, aan zijne taal en aan zijn volksbestaan denken.

Van hem zegt de h^{r} Thonissen, in zijn werk *Académie royale de Belgique. Centième anniversaire de fondation 1772-1872,* classe des lettres, pag. 221 :

« Snellaert deed den overvloedigen rijkdom der Vlaamsche Letterkunde der middeleeuwen uitschijnen. Hij toonde hoe

» deze Letterkunde veel door zich zelve had geschapen, hoe » zij eene opmerkelijke gelijkenis met de oude kunstvoort- » brengsels van Duitschland had, en daarenboven, hoe zij » ruimschoots had geput uit de werken der Fransche dichters » en prozaschrijvers, en dus kon aanschouwd worden als een » natuurlijke band tusschen de Letterkunde van het noorde- » lijk en van het zuidelijk Europa. Hij herinnerde de onein- » dige voordeelen, welke de Duitschers gevonden hebben in » de vergelijkende studie van kunstgewrochten toebehoorende » tot verschillige tijdvakken, en eindigde met den wensch uit » te drukken, dat in den schoot der Academie eene Commissie » wierde benoemd tot het drukken der onuitgegevene mees- » terstukken van de Vlaamsche schrijvers der middeleeuwen. »

Deze wensch van den ieverigen Vlaming werd, eenige jaren later, verwezenlijkt, en de Commissie, waarvan hij natuurlijk deel maakte, gaf opvolgend de oudste gedenkstukken onzer voorvaderlijke Letterkunde uit, namelijk :

In 1857, door prof. Bormans, het eerste deel der *Naturen Bloeme* van Jacob van Maerlant.

In 1858 en 1859, door prof. David, de drie deelen van den *Rijmbijbel* van Jacob van Maerlant.

In 1860 en 1861, door F.-A. Snellaert, de twee deelen der *Alexanders Geesten* van Jacob van Maerlant.

In 1869, door F.-A. Snellaert, *Nederlandsche gedichten uit de XIVe eeuw van Jan Boendale, Hein van Aken en anderen, naar het Oxfords handschrift.*

In 1871, door prof. Bormans, *Oud-Dietsche fragmenten van den Parthenopeus van Bloys.*

Welken aanzienlijken arbeid Snellaert in de Commissie op zich geladen had, zal men kunnen schatten indien men overweegt, dat de drie door hem bezorgde deelen te zamen

1790 bladzijden in groot 8vo bevatten, waaronder niet min dan 500 bladz. van zijne hand, tot opheldering van duistere plaatsen of de bepleiting van voor de Vlaamsche Letteren gewichtige taal- of geschiedkundige vraagpunten.

De andere werkzaamheden van Snellaert in de Academie bepalen zich tot een twintigtal verslagen over verschillige onderwerpen, allen, op twee of drie na, in rechtstreeksch verband met de Vlaamsche belangen.

Intusschen bleef de wakkere man niet onledig buiten de Academie, en zette integendeel zijne werkzaamheden op letterkundig en zelfs op politiek gebied met onverzwakten ijver voort.

In 1849 verscheen van hem in de *Bibliothèque nationale* van Jamar, *Histoire de la littérature flamande.*

Stemde hij er in toe, de Fransche taal tot dit werk te bezigen, dan was het met het doel en de hoop, aldus den rijkdom onzer Letterkunde insgelijks door onze franschsprekende landgenooten te doen kennen en schatten.

Nog hetzelfde jaar gaf hij een boek uit, onder den titel *Schets eener Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, dat om zijnen klaren stijl, zijne doelmatige volgorde en zijnen rijken inhoud, aanzien wordt als het beste werk van dien aard, dat wij tot heden bezitten. Ook werd het als classiek in de scholen aangenomen, en reeds in 1866 verscheen daarvan eene 4e vermeerderde uitgave.

Snellaert was ook een werkzaam lid der Nederlandsche taalcongressen, die zooveel hebben bijgedragen om op letterkundig gebied de toenadering en verbroedering van Noord- en Zuid-Nederland te bewerken.

Hij was in 1849, te Gent, voorzitter der regelings-Commissie van het eerste Nederlandsch taal-congres; en in 1850

was hij, te Amsterdam, ondervoorzitter van het 2de congres

In 1851 kwam te Gent eene maatschappij tot stand met den titel *Het Willemsfonds*, die zich voor doel stelde, practisch nuttige boeken onder het Vlaamsche volk te verspreiden, en tot heden toe met zulke vlijt en krachtdadigheid aan dit doel is trouw gebleven, dat zij niet min dan een zeventigtal werken van practisch of sociaal nut in de wereld heeft gezonden, die anders — aangezien den bijzonderen toestand onzer Letterkunde – nimmer het licht hadden gezien. Snellaert was, bij de stichting van het *Willemsfonds*. de penningmeester der zoo verdienstelijke maatschappij, en werd later, na den baron de St-Genois, haar voorzitter. Het was voor haar, dat hij zich gelastte met het opstellen der *Vlaemsche bibliographie of lijst der Nederduitsche boeken sedert 1830 in België uitgegeven*, een werk van een honderdtal bladzijden, dat als eerste nummer der uitgaven van het *Willemsfonds* in 1851 verscheen.

Hij volledigde deze lijst en zette zijne opgave voort tot in 1855, als wanneer deze, onder n^r^ 26, door het *Willemsfonds* werd heruitgegeven.

Voor dezelfde maatschappij bezorgde hij eene verzameling volksliederen, waarbij hij, door den toonkunstenaar L Hemelsoet geholpen, de melodiën voegde. Deze verzameling, onder den titel *Oude en nieuwe liedjes*, vormt het n^r^ 46 der uitgaven van het *Willemsfonds*.

Sedert de heropkomst onzer nationale Letterkunde had de Vlaamsche bevolking herhaalde maal vertoogschriften naar de Kamers gezonden, om de Vlaamsche taal in hare rechten hersteld te zien.

Eindelijk, in 1856, de h^r^ P. De Decker minister van Binnenlandsche zaken zijnde, verscheen er een koninklijk besluit, waarvan art. 1 dus luidde :

« Er is eene Commissie ingesteld ten einde de bekwaamste
» maatregelen op te zoeken en aan het Staatsbestuur aan te
» duiden, om de ontwikkeling der Vlaamsche Letterkunde te
» verzekeren en het gebruik der Vlaamsche taal te regelen, in
» hare betrekking met de verschillige gedeelten van het open-
» baar bestuur. »

De Commissie, uit negen leden samengesteld, koos Snellaert tot haren verslaggever, en schoof aldus den zwaarsten last van den gezamenlijken arbeid op de schouders van den man, dien zij aanzag als de warmste en ijverigste voorstaander der Vlaamsche belangen.

De Commissie hield zestien zittingen; hare werkzaamheden duurden meer dan een jaar.

Iedereen kent het wijdloopig en merkwaardig verslag, door Snellaert in haren naam opgesteld, en dat in 1859 werd uitgegeven, onder den titel *Vlaemsche Commissie. Instelling, beraedslagingen, verslag, officieele oorkonden*, etc.

Tot in 1865 vinden wij Snellaert in alles wat er ten voordeele der Vlaamsche zaak wordt ondernomen; van dit jaar toch dagteekent zijn laatste vlugschrift : *Over den toestand van het Nederduitsch in België.*

Maar omtrent dien tijd verdeelden de Vlaamsche mannen, te Gent, zich in twee gezindheden, welke, ter gelegenheid der kiezingen voor de Kamers en het gemeentebestuur, scherp tegen over elkander stonden. Dit verwekte eene zoo bitsige tegenstreving tusschen de Vlamingen zelven, dat Snellaert, in zijne overtuiging gekwetst, zich uit den strijd terugtrok, en sedert dan zich bepaalde met in zijne studie-kamer met evenveel ijver en liefde voor de Vlaamsche belangen en de Vlaamsche Letteren te arbeiden.

Het is gedurende deze laatste jaren zijner vrijwillige een-

zaamheid, dat hij voor de koninklijke Academie de uitgave bereidde van de Nederlandsche gedichten uit de XIVᵉ eeuw, waarvan reeds is gewag gemaakt.

Snellaert was ridder van het Leopolds-orde en van den Nederlandschen Leeuw.

Tot nu toe hebben wij Snellaert slechts beschouwd als Letterkundige en als verdediger der Vlaamsche zaak. Het is plicht, meenen wij, tot slot eenige woorden over zijne ambtelijke loopbaan te zeggen, en aan te duiden welke diensten hij, als geneesheer, heeft bewezen; want de onvermoeibare man misbruikte letterlijk zijne krachten en bezat dadigheid genoeg, om op meer dan een veld zich door zijne werkzaamheid en zijne zelfsopoffering te onderscheiden.

Het Staatsbestuur verleende hem de gouden medalie, als erkenning zijner belanglooze menschenliefde in het uitoefenen van zijn ambt, tijdens het heerschen van besmettelijke ziekten.

Aan de redevoering, door een lid der koninklijke Academie bij zijne begraving uitgesproken, ontleenen wij de volgende woorden :

« Weten wij niet, dat Snellaert, juist om zijne koortsige — ik zal maar zeggen onmêdoogende vlaamschgezindheid — en om zijne rondborstigheid, moeilijk bij voorkeur de dokter der hoogere standen kon zijn?

» Van dien kant dus werd hem den welstand geweigerd, waarop zijne geleerdheid en zijne ervarenheid hem recht gaven.

» Het zij nu uit nood of uit voorliefde, hij was de geneesheer der minderen, de helper, de trooster van ditzelfde volk, voor welks zedelijk heil hij als kunstenaar en geleerde streed.

» Elkeen die hem van nabij heeft gekend, weet hoe hij, in tijden van cholera of andere besmettelijke ziekten, schier

zonder eten noch slapen, gansche dagen en nachten te voet rondliep, binnen Gent en verre erbuiten, op voorgeborchten en dorpen, om zijne arme lijders hulp te brengen; en hoe hij, te huis komende, meer dan eens daarneder viel van uitgeputheid.

» Twee maal zelfs hebben erge, dreigende ongesteldheden hem verwittigd, dat opoffering en liefdadigheid het menschelijk lichaam niet onverwinnelijk maken.

» Waerschijnlijk is onze vriend onder zulke overspanning zijner krachten nu bezweken.

» En in dit druk en arbeidzaam leven vond de moedige Snellaert nog tijd, om Vlaanderens taal- en letterkunde met schoone werken te verrijken, om op last der koninklijke Akademie zwaarlijvige boekdeelen uit te geven — en in zijn gedurig beproefd hart nog jeugdig vuur genoeg, om met angstige liefde voor taal en volk te kampen!

» O, wij zouden wel schuldig zijn, indien wij niet eene onvergankelijke herinnering behielden, van den man, die alles, tot zijn leven toe, heeft opgeofferd aan zijne, aan onze moeder: het dierbaar en heden nog niet gelukkig Vlaanderen. »

F.-A. Snellaert, wiens zedelijke krachten sedert eenigen tijd, ten gevolge eener erge ziekte, merkelijk waren verminderd, ontsliep in den Heer, den 3en juli 1872. Zijn stoffelijk overschot werd ter aarde besteld op het stedelijk kerkhof, buiten de Dampoort, te Gent, in tegenwoordigheid van velen der voornaamste letterkundigen van Vlaanderen, van leden der koninklijke Academie en van talrijke geneesheeren, die allen met ware treurnis een laatst vaarwel zeiden aan den moedigen en talentvollen man, wiens nuttig leven zoo vroegtijdig is gebroken.

1872. HENDRIK CONSCIENCE.

LIJST VAN F.-A. SNELLAERT'S WERKEN.

1. *Verhandeling over de Nederlandsche Dichtkunst in België, sedert hare eerste opkomst tot aen de dood van Albert en Isabelle*. Brussel, 1838, in-4°, 288 bladz.
2. *Over de Kamers van Rhetorika te Kortrijk*. Gent, 1839; in-8°, 41 bladz.
3. *Iets over den toestand onzer Tael- en Letterkunde*. Gent, 1840; in-8°, 21 bladz.
4. *Een paer dagen te Luik en in de Ardennen*. Gent, 1840; in-8°, 15 bladz.
5. *Kunst- en Letterblad*. Gent, 1840-1843; in-4°, 4 deelen.
6. *Taelcongres en Vlaemsche feest*, gehouden te Gent den 23 en 24 october 1841. Gent, 1841; 80 bladz.
7. *Bijdragen tot de kennis van den tongval en het taeleigen van Kortrijk*. Gent, 1844; in-8°, 48 bladz.
8 *Het Vlaemsch tooneel in de XVIIe eeuw*. Gent, 1845; in-8°, 75 bladz.
9. *Drie Spelen van Sinne uit den tijd der reformatie*, uitgegeven door F.-A Snellaert. Gent, 1846; in-8°; 17 bladz.
10. *De Goudbloem van St-Nikolaes*, hoofdkamer van het Land van Waes. Gent, 1846; in-8°, 22 bladz.
11. *Eertijds, maer en tegenwoordig*, kluchte door Jonkh. Vanden Brandt. Gent, 1846; 35 bladz.
12. *Korte levenschets van Jan Frans Willems*. Gent, 1847; in-8°, 46 bladz.
13. *Wael en Vlaming*. Gent, 1847; in-8°, 21 bladz.
14. *Oude Vlaemsche liederen* ten deele met melodiën, door J.-F. Willems en F.-A Snellaert. Gent 1848; in-8°, VIII en 548 bladz.
15. *Aenspraek gedaen bij de inhuldiging van Willems gedenkstuk*

op den St-Amandsheuvel, den 26 juni 1848. Gent, 1848; in-8°.

16. *S'Lands onafhankelijkheid*, krijgslied. Gent, 1849; in-8°.

17. *Redevoering over de noodzakelijkheid om met de lotgevallen van 's Lands Tael- en Letterkunde bekend te zijn*. Gent, 1849; in-8°, 8 bladz.

18. *Histoire de la littérature flamande*. Bruxelles, 1849; in-8°, xv et 251 pages.

19. *Kort begrip eener Geschiedenis der Nederduitsche Letterkunde*. Antwerpen, 1849; in-8°, 160 bladz.

20. *Schets eener Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*. Gent, 1850; in-12, 230 bladz.

21. *Dichtregelen voorgelezen bij de inwijding van Jonkheer Ph. Blommaerts boekzael*. Gent, 1850, in-8°, 8 bladz.

22. *Redevoering over den invloed van Maerlants schriften op zijne en latere eeuwen* Gent, 1851; in-8°, 13 bladz.

23. *Vlaemsche Bibliographie of lijst der Nederduitsche boeken, sedert 1830 in België uitgegeven* Gent, 1851; in-8°, xvi en 104 bladz.

24. *Een woord over de cholera*. Gent, 1855; in-12, 16 bladz.

25. *Arnoud van Gheluwe bijgenaemd de Vlaemsche boer*. Rousselaere, 1855, in-8°, 30 bladz.

26. *Vlaemsche Commissie. Instelling, beraedsleginngen, verslag, officieele oorkonden, enz*. Brussel, 1859; in 8°, 216 blad.

27. *Alexanders Geesten door Jacob van Maerlant*, met inleiding, varianten van Hss, aanteekeningen en glossarium, op gezag van het Staatsbestuur en in naam der koninklijke Academie van Wetenschappen, Letteren en fraaie- Kunsten voor de eerste maal uitgegeven door F.-A. Snellaert. Brussel, 1860 en 1861, twee deelen, groot in-8°, 447 en 460 bladz.

28 *Oude en nieuwe liedjes*, bijeenverzameld door F.-A. Snellaert, met begeleiding van piano door L Hemelsoet. Gent, 1864; in-8°, 156 bladz.

29. *Over den toestand van het Nederlandsch België.* Voorgelezen in de koninklijke Academie. Gent, 1865; in-8°; 12 bladz.

30. *De la position de la langue flamande en Belgique.* Bruxelles; 1865; in-8°, 16 bladz.

31. *Nederlandsche Gedichten uit de XIVe eeuw van Jan Boendale, Hein von Aken en anderen,* naar het Oxfords handschrift, op gezag van het Staatsbestuur en in naam der koninklijke Academie van Wetenschappen, Letteren en fraaie-Kunsten uitgegeven door F.-A. Snellaert. Brussel, 1869; groot in-8°, xcvi en 833 bladz.


J. Demannez del. et sculp.

NOTICE

SUR

MATHIEU-LAMBERT POLAIN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Liége le 25 janvier 1808, décédé dans la même ville le 4 avril 1872.

Le 4 avril de cette année, une dépêche télégraphique m'apprit, avec une vitesse que cette fois j'étais tenté de maudire, que l'excellent et savant confrère, M. Polain, venait d'être subitement enlevé à l'affection de sa famille.

Comme directeur de la classe des lettres, j'acceptai avec bonheur la mission d'exprimer, au nom de l'Académie, les regrets provoqués par cette perte aussi douloureuse qu'imprévue; mais aussitôt, on me fit connaître la volonté manifestée par le défunt d'être enterré sans ces publics hommages, dont il était d'autant plus digne que sa modestie vraie en avait compris toute la vanité. « Mon enterrement, disait-il dans une lettre trouvée après sa mort, devra être très-simple et en rapport avec l'humble position où je suis né.. Je décline tout honneur qu'on voudrait me rendre, soit à raison de mon grade dans l'ordre de Léopold, soit à cause de mes fonctions. J'ex-

prime également le désir formel qu'aucun discours ne soit prononcé sur mon cercueil. »

Je fus le premier à respecter ce désir qui concorde avec mes propres idées relativement à ces manifestations, devenues banales, dont on a si étrangement abusé de nos jours.

Comme revanche à ce silence forcé, j'ai demandé à la classe le privilége de rédiger la notice académique sur l'éminent confrère, et son nom n'y perdra pas. Les quelques mois qui se sont écoulés depuis sa mort, sans refroidir l'ardeur de mes sentiments, m'ont permis de prouver, par des considérations plus étendues et plus complètes, la légitimité de nos communs regrets. Je viens donc ajouter quelques pages sympathiques à celles qui ont été déjà consacrées à cette mémoire si chère (1).

Je n'ai pas la prétention de révéler des détails ignorés concernant la vie et les travaux de M. Polain; mais, à l'appui des éloges unanimes que la presse locale a décernés à l'enfant de cette cité qui a toujours réservé ses plus splendides couronnes aux illustrations de l'intelligence et du travail, il importe que le pays tout entier, représenté par son premier corps savant, le revendique comme une de ses gloires, en attendant que la postérité, déjà commencée pour lui, lui assigne sa place définitive dans l'histoire de notre littérature nationale.

Peu de personnes ont eu avec le regretté défunt de si longues

(1) Voir : *Mathieu Polain, sa vie et ses œuvres, par* A. Micha (Extrait de la *Revue de Belgique*); — *Notice biographique sur M.-L. Polain, par* Georges Demarteau, *avocat* (Extrait de la *Revue de l'instruction publique*); — *Notice sur M. Polain par* Alphonse Le Roy, membre correspondant de l'Académie (Extrait du *Liber memorialis* publié à l'occasion des fêtes jubilaires de l'université de Liége.) — Voir aussi les articles publiés par tous les journaux de Liége.

et de si intimes relations que moi, qui m'honore de figurer au premier rang de ses compagnons d'armes, au choix et à l'ancienneté. Or, si le *savant* est généralement connu et apprécié, il appartient à ce vieil et fidèle ami de la première heure de faire mieux connaître l'*homme;* car c'est par le cœur qu'on vaut, c'est par le cœur qu'on acquiert surtout le droit de vivre dans le cœur des générations.

Mathieu-Lambert Polain naquit à Liége, le 23 juin 1808, de parents qui étaient loin de prévoir quel éclat ce fils jetterait un jour sur leur famille.

La Providence permit qu'un réfugié français, dont le nom avait été mêlé aux plus tragiques événements de l'histoire moderne, fût l'instrument de cette élévation. Mathieu Miranpal, que la *loi d'amnistie* avait contraint de quitter la France et qui était venu se fixer à Liége avec quelques autres conventionnels, s'était intéressé à cet enfant dont l'intelligence précoce l'avait frappé. Lui-même, fort instruit, très-versé surtout dans la connaissance des langues anciennes, il lui consacra une partie des loisirs de son exil. Par ses soins et ses conseils, l'éducation du jeune Polain se fit avec une rapidité dont il existe peu d'exemples. A l'âge de 13 ans, il avait achevé ses études moyennes avec un tel succès, que, tout étudiant qu'il était, on le choisit pour remplir les fonctions de répétiteur.

A l'université, on fit d'abord difficulté de l'admettre à cause de son extrême jeunesse. A 14 ans, il commença à suivre les cours de philosophie, et il n'avait pas encore terminé ses études universitaires, que, déjà en 1826, il crut pouvoir prendre part au concours ouvert par l'université de Gand pour la meilleure solution de la question suivante : *Accuratâ et succinctâ narratione exponatur quo jure et quo successu Guilielmus,*

Normanniae Dux, cognominatus conquestor, Angliam invaserit, et quid, subactis Anglis, in eorum reipublicae forma et institutis sub ipsius imperio commutatum fuerit. Son travail, inspiré par la lecture de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, que venait de publier Augustin Thierry, ne fut point couronné; nul doute cependant que ces premières recherches n'aient influé sur la direction de ses études, et ne l'aient disposé à remplir un rôle important dans la restauration de la science historique en Belgique.

En même temps, soit exubérance de sève juvénile, soit impatience de se créer une position transitoire, il se lança dans la carrière de l'enseignement, pour laquelle il se sentait, d'ailleurs, une vocation réelle, confirmée par ses premiers succès comme répétiteur et par les conseils du protecteur de son enfance (1).

(1) Voici ce que lui écrivait Mathieu Miranpal (8 juillet 1825) : « J'applaudis à la détermination que vous avez prise de vous attacher à la carrière de l'enseignement : elle est aussi honorable qu'utile ; il sera digne de vous, mon cher enfant, d'ajouter à son lustre et à son utilité, en mettant à profit les conseils de personnes éclairées.. Il me sera bien agréable d'être informé de vos succès... Entrer dans cette carrière, c'est contracter l'engagement d'une belle et honorable conduite ; je suis persuadé d'avance que vous en remplirez parfaitement toutes les obligations... Sous le rapport de l'agrément, je ne sais pas si quelque chose en offre plus qu'une vie tout entière vouée à des études littéraires ou à des travaux scientifiques... Votre bon père s'est plu à faire pour votre éducation tous les sacrifices que sa tendresse lui a suggérés; il vous sera sûrement bien doux de lui en reporter l'hommage, ainsi qu'à votre mère, et de les faire jouir de vos succès... Conservez-moi dans votre souvenir une place qui sera toujours justifiée par l'attachement bien sincère que je vous ai voué. »

Appelé, à l'âge de 20 ans, à donner les cours de littérature française et d'histoire politique moderne à l'*École centrale de commerce,* excellente institution fondée par M. Charlier, il y resta attaché par les sentiments du plus sincère intérêt, longtemps après que son mérite eut appelé sur lui la bienveillance de l'autorité [1].

Cette tendance positive vers les études les plus solides n'excluait nullement les travaux littéraires d'un caractère plus frivole ; car, chez un littérateur de son âge et de son tempérament, l'imagination, loin d'être étouffée par l'érudition, sut conserver tous ses droits et continua d'exercer ses influences sur toute sa carrière. Qui peut se flatter d'ailleurs de ne pas avoir commis un de ces péchés de jeunesse (*juvenilia*) que l'âge mûr désavoue et qu'on voudrait se faire pardonner, mais sans y mettre la condition du repentir, parce que, d'ordinaire, il s'y rattache une des premières impressions de la vie. Lui aussi, il paya donc son tribut à la littérature légère, en publiant en 1827, avec la collaboration de deux de ses condisciples, MM. Alvin et de Lannoy, un vaudeville intitulé : *Les eaux de Chaudfontaine* dont quelques couplets furent remarqués. Déjà vers la même époque, il fit ses premières armes dans la presse militante.

L'art même fut, dès lors, cultivé par lui avec une passion qui est tout à la fois la garantie et la preuve du succès : en 1829, il obtint la médaille d'or au Conservatoire de Liége.

Tout semblait donc concourir à préparer au jeune Polain un bel avenir. Par quelle voie devait-il y arriver? Lui-même, à coup sûr, l'ignorait : c'était le secret de Dieu.

(1) Il donna également des leçons de littérature à l'institution des demoiselles Hubin.

La révolution belge de 1830 éclata.

Tête chaude, cœur plus chaud encore, Mathieu Polain fut emporté par l'irrésistible élan d'un patriotisme éclairé. Pendant que ses vaillants compagnons, milice plus active, accouraient à Bruxelles, pour faire le coup de feu et pour organiser la conquête de notre indépendance, lui, retenu sans doute par un sentiment naturel de délicatesse envers ses parents pour qui sa présence était nécessaire, il resta à Liége, s'occupant d'assurer dans sa province les résultats du mouvement national, et, dans ce but, il accepta de remplir provisoirement les fonctions de secrétaire communal, fonctions qui n'étaient point sans péril et qu'il conserva jusqu'en mai 1831.

Bientôt, une occasion s'offrit de mettre les connaissances du savant au service des convictions du citoyen. Les traités de 1815 ayant été déchirés par notre révolution, les grandes puissances avaient à régulariser la position des deux parties, désormais séparées, du royaume des Pays-Bas et d'en déterminer les limites. Une des principales questions soulevées par les protocoles était relative à la possession de la ville de Maestricht. Notre jeune patriote eut bien vite réuni les éléments d'un traité historique qu'il publia sous ce titre : *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États généraux sur la ville de Maestricht.* Ses efforts ne furent malheureusement pas couronnés de succès; mais il conserva l'honneur d'avoir compris l'importance de cette revendication et de l'avoir justifiée, sinon devant la diplomatie, intéressée et prévenue, du moins au tribunal de l'impartiale histoire.

Ce ne fut là qu'un premier essai de ses forces.

Pendant que l'émancipation politique du pays se consolidait par la sage et intelligente modération du Congrès national, son émancipation littéraire provoqua ce mouvement admirable

des intelligences, sur lequel il est consolant et instructif de s'arrêter un moment.

Après des luttes séculaires, marquées par tant d'humiliations et de désastres, nous avions conquis notre indépendance; nos provinces, si longtemps divisées d'intérêts, de mœurs et de langage, venaient de se fondre dans une harmonieuse unité : nous avions, enfin, retrouvé une patrie! Avec quel bonheur, avec quelle fierté on se reporte par le souvenir vers l'époque où la génération contemporaine de 1830 prenait possession de cette vie nouvelle, dont les horizons s'ouvraient si larges à toutes les initiatives, à tous les progrès! Il y avait dans l'air je ne sais quel souffle, inconnu jusqu'alors, qui agitait, qui entraînait tous ces esprits d'élite, dont l'enthousiasme patriotique contraste si péniblement avec les tiédeurs et les défaillances d'aujourd'hui. On se connaissait à peine, mais on se comprenait d'instinct; on était uni, parce que les grandes aspirations nationales dominaient les préoccupations individuelles; on s'aimait, parce que chacun s'oubliait pour tout rapporter à cette patrie qu'on voulait préparer aux destinées glorieuses dont on avait le secret pressentiment.

D'un bout du pays à l'autre, des associations se formèrent, sous le patronage desquelles des Revues littéraires et artistiques furent créées dans nos principales villes. A Bruxelles MM. Lesbroussart, Alvin, Van Esschen lançaient les premières livraisons du *Recueil encyclopédique belge,* pendant que notre grand poëte Van Hasselt et quelques amis des arts fondaient l'*Artiste.* A Gand, le *Messager des sciences historiques* venait d'être ressuscité par le zèle de MM. de Reiffenberg, Warnkœnig et Serrure, les *Nouvelles archives historiques* étaient publiées par MM Moke et Lenz, et M. Voisin commençait en même temps, aidé du crayon de MM. Lauters et Billoin, le *Musée moderne*

destiné à faire connaître les productions de nos artistes. Anvers même, la ville des arts, quoique soumise à de si rudes épreuves, ne pouvait être infidèle à son glorieux passé : pendant que les Wappers, les De Keyser, les Leys, les De Braekeleer, formés par les leçons de Mathieu Van Brée, contribuaient à l'épanouissement de l'art nouveau qui a jeté tant de splendeur sur notre jeune école, MM. Félix Bogaerts et Marschal publiaient leur *Bibliothèque des antiquités belgiques*. A Louvain, M. le chanoine de Ram fondait le *Nouveau conservateur belge* que remplaça, en 1834, le *Journal historique* de M. Kersten.

Ces premières manifestations de notre esprit littéraire étaient bien imparfaites, bien incomplètes, sans doute; mais, tout ce mouvement était réel et fécond, parce qu'il était inspiré par une foi robuste dans l'avenir de la Belgique et soutenu par l'opinion publique qui résistait encore aux suggestions de l'esprit de parti.

Mathieu Polain fut peut-être celui des jeunes écrivains de cette époque qui se jeta dans ce mouvement avec le plus de conviction et d'abandon. Plein d'entrain, il avait communiqué autour de lui cette fièvre d'activité et de dévouement dont il était lui-même dévoré. Il était frappé de ce réveil des esprits ; mais, en même temps, il comprenait que tous ces comités isolés, quoique pleins de jeunesse et d'ardeur, couraient le risque ou de dégénérer en coteries locales, ou de languir faute de ressources suffisantes.

Il fallait donc chercher un centre d'action à toutes ces forces divergentes, consolider par l'association les résultats de tous ces essais locaux, réunir les petits rayons de toutes ces petites gloires naissantes, pour aider mieux à la glorification du nom belge, seul but de tous ces efforts combinés.

Soutenu par le concours de quelques hommes d'intelligence et de cœur, Mathieu Polain jeta les fondements de l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique,* dont il fut bientôt nommé le président. Notre regretté poëte Weustenraad en fut le secrétaire. D'après les statuts, l'association, pour mieux en déterminer le caractère national et pour la soustraire aux influences exclusives d'une localité, était obligée de tenir ses réunions alternativement dans une des quatre grandes villes du pays; mais le centre véritable était Liége, berceau même de la société.

L'appel fait par Mathieu Polain eut des échos dans toutes nos provinces. Du fond de la Flandre, nous tendions des mains amies à nos frères des bords de la Meuse. Quoique séparés par de grandes distances matérielles, nous allâmes constituer en personne cette Fédération qui était dans les vœux de tous; car, si la vapeur et l'électricité n'avaient pas encore réalisé leurs prodiges pour la facilité des relations, nous étions moralement rapprochés par ce fluide patriotique qui, circulant dans tous nos cœurs, les faisait battre à l'unisson.

Qui, parmi les survivants, malheureusement déjà rares, de cette génération privilégiée, ne se sent ému en songeant à ces réunions d'autrefois! Tantôt, c'était un congrès littéraire, — le premier qui ait été tenu en Belgique, — où les savants et les hommes de lettres, les plus opposés de tendances et de vues, mais généreusement unis par les liens d'une estime et d'une sympathie réciproques, groupaient les forces intellectuelles du pays, heureux d'apporter chacun sa pierre à la construction de l'édifice de notre nationalité. Tantôt c'étaient des fêtes plus charmantes encore, parce qu'elles étaient moins officielles, et qu'aucune prétention ne venait entraver la libre et affectueuse expansion des âmes.

Mathieu Polain était l'organisateur de ces réunions. Pour en donner une idée, je demande la permission d'en décrire une. Il habitait, à cette époque, une demeure modeste, mais pittoresque, appelée, je crois, le *Péri*. Au fond du jardin, le long d'une terrasse suspendue au flanc de l'une des deux hauteurs qui dominent Liége, une table cordialement hospitalière avait été dressée. Nous étions là, une quarantaine de convives, — la plupart arrivés, depuis, aux plus hautes positions de la magistrature, de l'enseignement et de la politique, — conspirant en plein air, au milieu des poétiques merveilles de la nature, pour le bonheur de cette patrie à laquelle nous étions décidés à consacrer notre existence. Les heures s'étaient écoulées.... La vallée de la Meuse disparaissait insensiblement sous les transparentes vapeurs du soir, à travers lesquelles scintillaient de distance en distance les becs de gaz éclairant la cité laborieuse étendue à nos pieds et dont les vagues rumeurs montaient jusqu'à nous... Et nous étions toujours là,... faisant du *gay sçavoir* sous forme de causeries et d'improvisations, entremêlées de couplets spirituels et de toasts patriotiques, qui, après trente-cinq ans, semblent encore retentir délicieusement à l'oreille et rappeler à la mémoire du cœur un de ces souvenirs qui datent dans la vie.

Un des premiers effets de la fondation de l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique* fut la publication de la *Revue belge*. « Habiles à multiplier les ressources inépuisables de leur féconde patrie, disait le prospectus de la *Revue*, les Belges ne négligeront pas les éléments d'une splendeur littéraire qui ne demande qu'à éclore. Elle a pour éléments sur tous les points du territoire, une foule d'hommes jeunes et studieux. Que leur faut-il pour qu'ils se lancent dans la carrière? Qu'on leur en déblaye l'entrée, qu'elle leur paraisse utile, honorable, acces-

sible à quiconque veut fermement mettre la main à l'œuvre pour défricher un coin du vaste champ de l'intelligence. »

Pour apprécier l'esprit qui présidait à la direction de ce recueil, je n'ai qu'à citer les lignes qu'y a consacrées un de nos honorables confrères. « Sciences morales et politiques, études de mœurs, voyages, mais surtout littérature et histoire, tel fut le programme de cette publication périodique, dont l'influence féconde se répandit bientôt dans tout le pays et qui resta jusqu'à la fin scrupuleusement fidèle à son titre, en se plaçant toujours au point de vue belge... Ce fut la première école littéraire de la Belgique émancipée, et ce fut peut-être la plus saine. La *Revue belge*, étrangère aux passions du jour, se distingua en tout temps par une sage modération; l'art dans toutes ses manifestations, les gloires passées et l'avenir de la patrie eurent exclusivement le pouvoir d'exciter chez ses rédacteurs d'ardents enthousiasmes. Ce n'était pas une arme aux mains d'un parti, c'était une œuvre de civilisation et de patriotisme (1). »

Rédigée sous de si nobles inspirations, par l'élite des jeunes écrivains du pays, la *Revue belge* exerça une influence incontestable sur le développement de notre littérature nationale.

Mathieu Polain put revendiquer sans contredit la meilleure part dans ce succès si mérité. C'est dans la *Revue belge*, en effet, qu'il se révéla, pour ainsi dire, par le récit des épisodes les plus saisissants de l'histoire du pays de Liége. L'esprit nourri de la lecture des vieux chroniqueurs, il traduisait, pour la première fois, leur naïf et pittoresque langage dans ce style mouvementé et coloré qui donnait à ses narrations, devenues populaires, l'émotion du drame et l'attrait du roman. Je me

(1) Notice sur M.-L. Polain, par Alphonse Le Roy.

rappelle encore la sensation produite, chez la jeunesse surtout, par ces pages si chaudes, où tout respirait un ardent amour de la liberté et un sentiment exalté de la grandeur de sa turbulente cité natale. Les esprits étaient, du reste, admirablement disposés à recevoir ces impressions fécondes, que favorisaient les tendances générales de l'école historique alors en vogue : on était avide d'exhumer les vieux titres de gloire de cette patrie qu'on venait de reconquérir au prix de tant d'efforts et de sacrifices; on était heureux d'en recueillir les traditions si nobles, afin de greffer sur elles nos jeunes institutions (1).

Pendant que sa plume sympathique se plaisait ainsi à vulgariser la connaissance des annales de son pays, Mathieu Polain avait été nommé *Conservateur des archives de la province de Liége*, par M Rogier, alors Ministre de l'intérieur.

Ces fonctions, mettant à sa disposition les trésors renfermés dans ce dépôt, l'un des plus riches de la Belgique, vinrent fortifier en lui son goût naturel pour les études historiques. Il s'occupa immédiatement d'opérer le classement des archives confiées à ses soins; il y mit cet ordre et cette régularité qu'il apportait en toutes choses (2). Avec les découvertes qu'y faisait son esprit essentiellement *chercheur,* il cumulait les connaissances les plus variées et les plus étendues en matière de biblio-

(1) L'*Association nationale* fut dissoute en 1843 et la *Revue belge* cessa de paraître. Van Hulst, qui, avec Polain, en avait été l'un des fondateurs et des plus fidèles collaborateurs, en reprit seul la continuation sous le titre de *Revue de Liége,* recueil plus spécialement littéraire qu'il rédigea presque seul, et non sans succès, jusqu'en 1847.

(2) Voyez son *Tableau général des différentes collections que renferme le dépôt des Archives de l'État, à Liége* (1847).

graphie ancienne. Peu de personnes en Belgique connaissaient si bien les livres que lui et savaient se passionner pour eux, non par cette monomanie propre à la race des collectionneurs, mais par le désir de les utiliser pour ses travaux (1).

Admirateur des qualités qui distinguent la nouvelle école fondée par les Guizot, les Thierry, les de Barante, notre archiviste doublé du bibliophile, était donc parfaitemement *équipé* pour marcher sur les traces des maîtres illustres qu'il s'était si judicieusement choisis et par qui la science historique venait d'être restaurée.

C'est dans ces conditions heureuses que Mathieu Polain entreprit sa grande et sérieuse publication d'une *Histoire de l'ancien pays de Liége*, dont deux volumes seulement ont paru, le premier en 1844, le second en 1847. Les *Récits historiques* par lesquels il avait débuté (2) disent assez dans quel esprit il l'avait commencée. Habitué à vivre dans l'intimité des chroniqueurs épris des vieilles libertés liégeoises, habitué à respirer l'atmosphère des troubles et des commotions inséparables des anciennes institutions communales, il s'était fait, comme à son insu, un idéal d'aspirations et de revendications populaires, vers lequel le portaient, en même temps, les luttes contemporaines pour la conquête et l'établissement de nos modernes

(1) M Polain avait acquis la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Stavelot. Il avait établi, à Liége, avec le concours de son frère Alphonse, une librairie ancienne, qu'il dirigea avec beaucoup d'intelligence, mais que ses occupations multipliées le forcèrent d'abandonner au bout de quelques années.

(2) Il avait aussi publié des *Mélanges historiques*. — Son livre : *Liége pittoresque*, écrit dans le genre des *Promenades historiques du docteur Bovy*, obtint un succès qui, au dire de M. Micha, s'est maintenu jusqu'aujourd'hui.

libertés constitutionnelles. La période de son *Histoire*, traitée dans les deux premiers volumes, devait donc avoir pour lui un attrait irrésistible. Mais, avec l'âge mûrissant les idées, avec l'expérience acquise des inconvénients et des dangers des révolutions, ses impressions avaient dû se modifier; et puis, la vue du résultat final de toutes ces agitations venant, après 1684, se perdre dans cette mortelle torpeur qui atteignit son peuple tant aimé, l'avait sans doute profondément attristé. Après avoir dépeint Liége si vaillante et si énergique, il lui en coûtait de la montrer matée et comme écrasée par une défaite suprême, sans merci et sans espoir. Il ne put se résoudre à mettre le public dans la confidence de ce lent et pénible désillusionnement; c'est là qu'il faut chercher la cause réelle du découragement qui semble s'être emparé de notre historien et qui a interrompu le cours de sa vaste publication. Du reste, — si mes souvenirs sont fidèles, — il n'avait pas renoncé à revoir et à achever cette œuvre de science et de patriotisme, par laquelle il comptait couronner sa carrière littéraire. Il continua d'en réunir les éléments : des notes importantes, des fragments isolés existent dans les papiers délaissés par lui.

Les travaux historiques de Mathieu Polain lui ouvrirent les portes de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*. Il fut nommé membre correspondant de la classe des lettres, le 10 janvier 1846, et membre effectif, le 7 mai 1849.

Ses débuts comme académicien furent signalés par un événement littéraire qui n'était pas sans importance.

Il avait, comme nous le disions plus haut, une prédilection marquée pour les vieux chroniqueurs du pays de Liége. Déjà en 1835, il avait commencé la reproduction d'une collection de chroniques liégeoises, telles que celle de Guillaume de Meeff

sur la *Mutinerie des Rivageois*, celle de Hemricourt, le *Patron de la temporalité*, etc. Il avait aussi publié une série de biographies sur ces anciens chroniqueurs, entre autres sur Jean d'Outremeuse. Après avoir démontré, par les plus savantes recherches, l'importance du manuscrit de ce dernier, il s'écriait : « N'est-ce pas une singulière fatalité qu'un homme semblable ait passé presque inconnu à travers les siècles? N'est-ce pas chose plus pénible encore de ne posséder rien des chroniques d'un autre Liégeois, de ce Jean le Beau qui, suivant Hemricourt, *sçavait fayre chansons et verseides*, et fournit à Froissart une partie de son admirable ouvrage? Quelle incurie régnait donc alors chez nous, et qui nous rendra ces vieux débris de notre histoire? Qui retrouvera Jean le Beau?.... »

Ces regrets ne devaient plus être de longue durée, et c'est à celui-là même qui les exprimait dans des termes si bien sentis qu'était réservée la bonne fortune de découvrir ce trésor.

La bibliothèque de Bourgogne possède un bel exemplaire de la Chronique de Jean d'Outremeuse, publiée en ce moment, au nom de la Commission d'histoire, par les soins de notre savant confrère M. Borgnet. Un jour que Mathieu Polain se livrait à l'examen de ce précieux manuscrit, il y découvrit un fragment de la Chronique de Jean le Bel.

On conçoit facilement la joie que lui fit éprouver cette importante découverte qu'il s'empressa de communiquer à la classe des lettres dans sa séance du 8 février 1847, et qui mit en émoi tout le monde savant. Il publia immédiatement, en un volume in-4° (caractères gothiques, avec un titre historié), ce précieux fragment embrassant les années 1326 à 1340.

Un bonheur n'arrive jamais seul. Pendant que se poursuivaient les discussions soulevées par cet incident, un de ses amis, M. Paulin Paris, lui annonça qu'un élève de l'école des

chartes, M. Meyer, venait de retrouver, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, le texte complet de la Chronique de Jean le Bel.

Dans la séance du 2 décembre 1861 de la classe des lettres, il donna lecture de la lettre de son savant collègue de l'Institut de France, laquelle se terminait par ces lignes : « Le manuscrit de Jean Le Bel est un des plus beaux fleurons de l'histoire littéraire de Liége, car il est maintenant prouvé que Froissard a pris d'abord son meilleur style dans Jean Le Bel, et qu'il n'a fait ensuite que se conformer au même modèle. Encore remarque-t-on qu'il n'y a dans son livre de véritable ordre, de mesure et de proportion entre les différentes parties du récit, que dans le premier volume, dont Jean Le Bel a fait presque tous les frais. »

La commission académique, chargée de publier les monuments de notre ancienne littérature française, se réunit sans retard et décida que la Chronique de Jean Le Bel serait immédiatement mise au jour. Elle confia naturellement le soin de cette publication à Mathieu Polain, qui déclara que *jamais mission ne lui aura été plus douce à remplir.*

Le gouvernement français ne fit aucune difficulté d'autoriser la communication du précieux manuscrit à notre savant compatriote, qui se hâta de le faire copier, et de le publier en 1863, (deux volumes grand in-8°, avec une introduction) sous le titre : *Les vrayes chroniques de Messire Jehan Le Bel.*

Mathieu Polain prenait une part active à tous les travaux de l'Académie dont il était un des membres les plus distingués : il continuait dignement la lignée de ces anciens académiciens, de la première race, qui, par leurs doctes écrits, résumaient à eux seuls tout notre mouvement littéraire de la fin du XVIII[e] siècle. Leur émule par la profondeur de son savoir, il leur était supérieur peut-être par un plus judicieux esprit de critique.

Mêlé à toutes les sérieuses controverses auxquelles se livra la classe des lettres, il contribua à élucider et à résoudre d'importantes questions de notre histoire nationale; ses observations verbales et ses rapports écrits furent toujours marqués au coin d'une érudition sans prétention et d'une parfaite courtoisie qui lui valurent l'affection de tous ses collègues. C'est ainsi qu'il intervint, de la manière la plus brillante, dans le tournoi littéraire ouvert à propos du concours relatif à l'origine des Carlovingiens; les rapports qu'il publia à plusieurs reprises comme juge de ce concours et qui donnent tant de relief à la grande figure historique de Charlemagne, ont l'importance de véritables traités. Son intervention fut aussi fort remarquée dans la discussion soulevée par le monde savant, au sujet des prétentions rivales des villes qui se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Pierre l'Ermite. Parmi un grand nombre d'autres communications qui enrichissent les Bulletins de l'Académie, il importe encore de distinguer les observations courtes, mais substantielles qu'il présenta à l'occasion de l'examen d'un mémoire sur l'*ancienne Constitution du pays de Liége*. Peu de sujets lui étaient plus familiers et lui-même avait traité plus d'une fois, dans ses publications antérieures, cette matière si grave et si délicate à la fois (1).

(1) En 1837, il publia dans la *Revue de Bruxelles* fondée par mon honorable ami M. Dechamps et par moi, un article intitulé : *Coup d'œil sur l'organisation communale de l'ancien pays de Liége.*

La question des impôts, si importante au point de vue de l'origine et du développement de nos institutions communales, a été éclairée par lui d'un jour nouveau, et sa notice a été insérée par M. le Ministre de l'intérieur, M. J.-B. Nothomb, dans sa grande enquête, en deux gros volumes, in-folio, sur les *Octrois* en Belgique.

Par la spécialité de ses connaissances, il s'était, pour ainsi dire, imposé au choix de ses collègues de la classe des lettres, pour faire partie de deux importantes commissions patronnées par l'Académie : la commission qui a pour mission de mettre au jour les monuments inédits de l'ancienne littérature française en Belgique, et la commission chargée de veiller à la rédaction de la grande *Biographie nationale* actuellement en voie de publication. Désigné pour rendre compte des opérations de la première de ces commissions, à l'occasion des fêtes jubilaires de l'Académie, il venait d'achever son rapport qui figure, comme œuvre posthume, dans le premier des deux volumes renfermant le résumé analytique des travaux de la savante Compagnie.

Vers la même époque où Mathieu Polain était entré dans ce premier corps littéraire du pays, le gouvernement fit appel à ses lumières et à son dévouement. Un arrêté royal, en date du 18 avril 1846, institua une commission pour la publication des lois, édits et ordonnances générales ou locales qui régissaient autrefois les provinces composant la Belgique actuelle. Il fut membre, dès l'origine, de cette commission composée d'hommes éminents versés dans la connaissance de notre ancien droit; il fut chargé de la publication du Recueil des ordonnances de la principauté de Liége, de la principauté de Stavelot et du duché de Bouillon.

Ici, comme toujours, il donna l'exemple d'une activité intelligente et soutenue, et je n'hésite pas à proclamer hautement qu'aucun membre de la commission ne contribua plus que lui à élever ce monument historique, digne de figurer parmi ces immortels travaux qui illustrent un règne et honorent un pays.

Dans le but de faire comprendre l'étendue et l'importance de la mission dont Mathieu Polain ne craignit pas d'assumer la

responsabilité, j'emprunte quelques pages à un de ses biographes qui la résume parfaitement (1) :

« Pour établir plus d'ordre dans son travail et lui imprimer une marche plus certaine, Polain publia d'abord des listes chronologiques indiquant les différents documents qui devaient faire partie de la collection. Cette première opération n'était pas la moins compliquée. Pour dresser ces listes, il ne s'agissait pas seulement de dépouiller les riches archives de Liége, qu'il avait lui-même classées et mises en ordre, et de s'aider des travaux incomplets publiés à des époques plus ou moins reculées; il fallait encore, autant que possible, vérifier, par la comparaison des pièces originales, les collections déjà éditées dont il avait à tirer parti. Il devait aussi s'enquérir des archives particulières éparses sur divers points du pays, obtenir l'autorisation d'y puiser les matériaux nécessaires et se transporter même à l'étranger, pour y retrouver les documents relatifs à notre histoire nationale, liée d'une façon si intime, pour certaines périodes, à l'histoire de la France et surtout à celle de l'empire de l'Allemagne, dont la principauté de Liége relevait directement.

» Après la publication des listes chronologiques, vint le travail définitif, la mise au jour des recueils eux-mêmes. L'histoire de Liége fut divisée à cet effet en trois périodes. La troisième, qui comprend le dernier siècle d'existence de la principauté, à partir du Règlement de 1684 imposé par l'évêque Maximilien-Henri de Bavière, après la défaite du parti populaire, fut publiée en premier lieu. Vint ensuite la période qui s'écoula de 1507 à 1620. Elle devait former la matière de deux volumes. Un seul a paru jusqu'ici, mais les travaux nécessaires à la publication

(1) Notice biographique sur M.-L. Polain, par *Georges Demarteau*, avocat.

du tome II sont presque complets. Pour terminer, Polain n'avait plus à s'occuper que de l'histoire primitive de la principauté. La mort l'empêcha d'achever le travail gigantesque qui avait occupé une partie notable de son existence

» Les procédés employés dans cette œuvre de science et de patience sont indiqués avec beaucoup de précision dans la préface de l'auteur. Il s'attachait surtout à conserver l'exactitude parfaite des textes, en respectait d'une façon absolue les idiotismes, les expressions locales et les constructions bizarres usitées dans le vieux langage de nos pères. Il y a quelque chose de sacré dans les monuments écrits des âges passés. On ne peut y porter atteinte, sans se rendre coupable d'une sorte de profanation et sans risquer de heurter la vérité historique. Mais la comparaison des manuscrits dont plusieurs exemplaires se retrouvent, l'orthographe différente donnée successivement aux mêmes mots dans les mêmes documents permettent souvent de constater, à toute évidence, des erreurs provenant des copistes. Il serait puéril alors de consacrer, par une publication définitive, ce qui ne provient que de l'ignorance de ceux qui ont transcrit sans discernement les anciens actes. Mais il faut apporter beaucoup de prudence dans ces corrections et indiquer, au besoin, les différentes variantes. C'était là aussi la méthode de Polain.

» Chaque période nouvelle dont il entreprenait de donner les textes législatifs était précédée, sous forme de préface, d'un résumé historique permettant, même en l'absence d'études plus approfondies, d'apprécier la véritable portée des documents les plus importants mis au jour dans le recueil. La plupart de ces résumés constituent des pages historiques remarquables, présentant de la façon la plus large et à la fois la plus concise, un tableau exact de la situation du pays pendant cette période.

» On ne peut se dispenser de rendre hommage à la variété de connaissances, à l'érudition profonde et à la science paléographique exceptionnelle déployées par l'éditeur des ordonnances, pour mener à bien son gigantesque travail. Quel discernement il a fallu à Polain pour appliquer aux documents les plus variés, les plus étranges parfois, les règles tracées par la Commission; pour écarter ceux qui ne présentaient aucun intérêt, pour appeler, au contraire, l'attention sur ceux qui pouvaient élucider quelque point d'histoire ou mettre en lumière quelque trait oublié des vieilles mœurs et du caractère original de nos ancêtres !

» Si le savant éditeur n'a pas eu le temps de terminer son travail relativement à la principauté de Liége, tout au moins le recueil des Ordonnances de la principauté de Stavelot et du duché de Bouillon a pu être achevé et forme deux volumes qui suffiraient à eux seuls à la gloire scientifique de l'émule des Villevant et des Secousse. »

Une des dernières publications faites par Mathieu Polain, au nom de la Commission des Ordonnances, fut l'objet de ses soins particuliers.

Il avait eu le bonheur d'obtenir pour cette collection, d'un intérêt plus juridique qu'historique, le concours infiniment précieux de l'homme de Belgique le plus versé dans la connaissance des antiquités de notre droit coutumier. M. Raikem, aussi vénérable par son caractère, que toujours jeune par l'inaltérable verdeur de son intelligence, inaugurait chaque année ses fonctions de magistrat par une étude approfondie soit des anciennes institutions du pays de Liége, soit des principaux documents de sa législation coutumière, soit des œuvres de cette série de jurisconsultes liégeois qui figurent au premier rang de nos gloires nationales. Il consentit à consacrer au travail entrepris par

M. Polain les dernières années d'une vie toute dévouée à la patrie et à la science. Ensemble ils publièrent, en 1870, le premier volume des *Coutumes du pays de Liége*, recueil de documents les plus importants pour l'histoire du droit, et dont les textes, puisés aux sources les plus pures, sont enrichis d'observations préliminaires et de savantes notes destinées à en en faire comprendre l'exacte signification et la portée juridique.

Tous ceux qui s'intéressent à l'étude de notre glorieux passé regretteront vivement que les travaux commencés par Mathieu Polain, au nom de la Commission des Ordonnances, n'aient pas pu être achevés par lui. Il en avait le triste pressentiment et cette pensée a dû lui être pénible, car il semblait avoir voulu concentrer sur cette œuvre toutes les ressources de ses vastes connaissances en histoire et en paléographie (1).

Pendant qu'il remplissait ainsi avec éclat les différentes missions qui lui furent confiées, une occasion se présenta de faire preuve de qualités propres à révéler un côté nouveau de son intelligence et de son caractère.

(1) Une lettre écrite par lui, sous la date du 14 octobre 1855, à son *vieux camarade*, notre honoré confrère M. Faider, est ainsi conçue.

« Voici enfin le volume du Recueil des ordonnances liégeoises pour lequel tu as tant fait, et dont tu peux, à bon droit, être appelé le second père. Je m'estimerai bien heureux s'il obtient ton suffrage ; cela me donnera du cœur pour continuer une œuvre que je n'achèverai probablement pas, mais à laquelle je suis fier d'avoir attaché mon nom.

D'autres souvenirs s'y lient aussi pour moi, celui des précieuses marques d'affection que tu m'as données. Crois-bien, cher ami, que je t'en serai éternellement reconnaissant. »

En général, il faut bien le reconnaître, les savants, absorbés dans leurs études qui les isolent du monde et qui les habituent à une grande indépendance, se plient difficilement aux exigences de la vie administrative. Mais, connaissant d'ancienne date Mathieu Polain, ayant pu apprécier son esprit droit et son jugement calme, son tact et son aménité, je n'hésitai pas à lui confier, en 1857, les fonctions d'administrateur-inspecteur de l'université de Liége.

Délégué de l'État, chargé des intérêts les plus élevés des familles et de la société, à une époque de libre discussion et de facile critique de tout ce qui concerne la conduite des affaires publiques, il savait faire respecter les droits du gouvernement, tout en respectant les prérogatives naturelles et les traditions d'indépendance du corps enseignant justement jaloux de sa dignité Par son caractère, à la fois conciliant et ferme, il maintenait l'union et la paix, et, dans les circonstances difficiles, il tempérait les rigueurs d'une judicieuse autorité par une bienveillance de formes et de procédés qui lui assurait sur l'esprit de tous une haute et salutaire influence. — Dans ses rapports avec le gouvernement, il se montrait le défenseur constant des droits des professeurs qu'il suivait des yeux et du cœur dans toute leur carrière, le défenseur aussi des intérêts de l'université, ainsi que des Écoles spéciales, dont la prospérité croissante était l'objet de toutes ses préoccupations. Il m'a été doux de constater la sincérité et l'unanimité des regrets qu'a laissés après lui, de la part du corps professoral et de la jeunesse des écoles, l'administrateur qui a su si dignement justifier la confiance qu'il m'avait inspirée et qui lui a été continuée par mes honorables successeurs au Département de l'intérieur (1).

(1) Dès l'époque de la réorganisation de l'enseignement supé-

Jusqu'ici, je n'ai indiqué que les grandes lignes de l'existence de Mathieu Polain. Pour l'apprécier complétement, il importe de le suivre dans quelques détails de ses labeurs quotidiens, et de le montrer mêlé, chez nous et à l'étranger, aux principaux événements du monde littéraire.

A Liége même, il était l'âme du mouvement intellectuel qu'il avait, plus qu'aucun autre, provoqué par ses premiers récits historiques. Il trouva un point d'appui fort opportun dans la restauration de la *Société libre d'Émulation*, fondée en 1779, par le prince Velbruck et qui, après avoir jeté un vif éclat, avait été forcée par les événements politiques de suspendre le cours de ses travaux. Grâce à l'initiative généreuse de quelques amis des lettres, cette société fut reconstituée, avec ses diverses sections. M. Polain fut nommé président du Comité de littérature et des beaux-arts, et M. Ulysse Capitaine, prématurément enlevé à la science bibliographique, ne cessa de lui prêter, en qualité de secrétaire, une aide intelligente et dévouée. La Société d'Émulation, ainsi rajeunie, donna des conférences, ouvrit des concours; elle publia un *annuaire* qui fut enrichi par lui de quelques notices, mais qui malheureusement a cessé de paraître. Il fit aussi d'intéressantes communications à la *Revue de Liége* et à l'*Institut archéologique liégeois* dont le bulletin contient deux premiers fascicules d'analectes que ses occupations officielles ne lui permirent sans doute pas de continuer. Enfin, il publia dans le *Journal de Liége* toute une série d'articles de critique littéraire, dont les tirés à part com-

rieur, M. Polain avait été nommé *agrégé* auprès de l'université de Liége, et, bien longtemps, il avait été tenté de demander à y remplir, comme professeur, un rôle actif en rapport avec ses goûts et ses études.

plètent la collection, difficile à réunir, de ses nombreuses publications (1).

D'autres recueils périodiques du pays, entre autres les *Archives* de M. le baron de Reiffenberg, le *Messager des sciences historiques*, la *Revue de Bruxelles* furent honorés de sa collaboration.

Le vaste champ de ses travaux s'étendait même au delà des frontières.

Dès 1829, tout jeune encore, il était avec M. Chenedollé l'un des correspondants belges du *Globe* et de la *Revue encyclopédique* — Plus tard, sa plume féconde fournissait des pages, toujours sérieuses pour le fond et agréables par la forme, à la *Revue des sociétés savantes*, au *Bulletin du bibliophile* de Techener, aux *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, publiées par Arthur Dinaux.

Nommé en 1839 correspondant du Ministère de l'instruction publique, sur la proposition de l'illustre Augustin Thierry, il n'avait pas tardé à contribuer activement à la publication de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, dont M. Guizot fut le promoteur. — Les grandes œuvres historiques et littéraires entreprises et continuées par l'Institut de France trouvèrent également en lui un collaborateur zélé et instruit. Le gouvernement français l'en récompensa, dès 1847, en lui décernant la croix de la Légion d'honneur, et l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), en le nommant (1853) l'un de ses correspondants étrangers.

Dans ces derniers temps surtout, M. Polain s'était fait une

(1) A la suite de la présente notice, nous donnons une *liste générale des publications de M. Polain*, empruntée à la *France littéraire* de Quérard et complétée par des indications de l'auteur.

haute position dans le monde des lettres, où il entretenait les relations les plus amicales avec MM. Paulin Paris, Mérimée, de Longperier, etc.

Mais pourquoi insister plus longtemps sur ses titres littéraires à la considération publique dont il était si légitimement entouré? C'est par son caractère essentiellement bon, affectueux, que Mathieu Polain laissera parmi nous ses meilleurs souvenirs.

Dans le monde officiel de la science, il avait su, par son aménité et sa serviabilité, conquérir toutes les sympathies, et il sera difficile de combler toutes les lacunes laissées par cette activité infatigable à laquelle la mort a apporté la première trêve par le repos forcé de la tombe. — Dans ses relations privées, il était tout loyauté, tout bienveillance; avec ses amis, tout délicatesse, tout dévouement.

Comme citoyen, il avait sa physionomie à lui, qui mérite d'être étudiée. Dans les principes dirigeants de sa vie politique, il montrait un esprit d'indépendance bien rare à notre époque d'enrôlement sous l'un ou l'autre drapeau de parti : il entendait ne relever que de sa conscience et de ses convictions qu'il défendait avec une logique impitoyable.

Sorti des rangs de la bourgeoisie, instruit par les soins d'un réfugié français encore plein de souvenirs révolutionnaires, Mathieu Polain se ressentait de cette origine et de cette première éducation. Il avait des idées éminemment démocratiques, mais, — hâtons-nous de le dire, — tempérées par une haute raison et un bon sens pratique qui lui inspiraient une aversion instinctive pour les utopies démagogiques de nos jours.

Par ses études historiques, il était *communier :* quoi de plus naturel que de le trouver, — malgré la différence essentielle des

temps et des situations, — partisan convaincu de la décentralisation?

Son rêve, c'était la liberté individuelle respectée et l'initiative personnelle favorisée dans leurs diverses manifestations; par contre, l'action sociale du pouvoir réduite au plus strict nécessaire, pour la protection des droits et des intérêts de tous. Quant au caractère de ce pouvoir, il le voulait avant tout communal, indépendant du pouvoir central dans la mesure la plus large compatible avec le maintien de l'ordre public et de l'unité nationale. Autant il répugnait aux exagérations de l'omnipotence gouvernementale, autant il préconisait les développements de l'esprit de famille, condition de toute réforme sociale, sérieuse et durable.

Voilà quel était son programme théorique comme citoyen. Du reste, essentiellement Liégeois et Belge. Fanatique de nos vieilles gloires et de nos modernes institutions, il était heureux de prouver, l'histoire en main, que nos libertés populaires ont leurs racines dans les entrailles du pays, — vérité que, du haut de la tribune parlementaire, un autre enfant de la cité liégeoise proclama, en 1848, au milieu de l'émotion générale, en s'écriant : *la liberté, pour faire le tour du monde, n'a pas besoin de passer par chez nous* (1).

(1) M. Polain se retrouve tout entier dans la préface de la 4e édition de ses *Récits historiques de l'ancien pays de Liége* (1866).

« L'histoire de la patrie est la première de toutes les histoires. Quelque grands qu'aient été les Grecs et les Romains, ils ne peuvent valoir à nos yeux ces héroïques bourgeois de qui nous descendons, chrétiens et patriotes, toujours prêts à mourir pour le maintien de leurs croyances et de leurs priviléges, et dont la devise était : DIEU ET LIBERTÉ !

» Ce livre a été écrit pour honorer leur mémoire. Nous ne saurions nous inspirer d'exemples plus généreux et plus purs ; nulle

C'est ce sentiment d'affection pour sa ville natale qui, tout exclusif qu'il paraît être de sa nature, forma, il y aura bientôt 40 ans, le premier lien entre nos deux cœurs. Mon vieil ami comprenait la prédilection que je ressentais, de mon côté, pour cette Flandre dont il appréciait les splendeurs dans le passé. Avec ce mélange de causticité et de gaieté qui constitue l'esprit liégeois, il se plaisait à dire que notre amitié était si solide, parce qu'elle avait une base historique : la conformité des anciennes institutions de la Flandre avec celles du pays de Liége.

De même que cet attachement commun à nos institutions ancestrales, une commune ardeur patriotique n'avait cessé de nous unir. Pendant qu'un funeste travail de dissolution s'opérait dans la génération nouvelle, nous, demeurants de la génération de 1830, nous restions fidèles à l'esprit qui animait alors tous les Belges : — lui, libéral, ne comprenant pas le libéralisme sans le respect pour les croyances religieuses, — moi, catholique, ami de nos libertés constitutionnelles, nous sentions même, tout en conservant nos convictions, nos sympathies s'accroître avec les années. Et, quand nous déplorions, dans l'intimité, le démenti donné à notre devise nationale par nos fatales divisions de partis, il disait avec son petit sourire narquois : *L'union des catholiques et des libéraux n'est pas encore morte; nous vivons!* Et, là-dessus, une bonne poignée de main venait sceller le nouveau pacte de notre amitié presque jubilaire

part le peuple n'a montré plus d'abnégation et de courage, et n'a réalisé ses aspirations dans des monuments législatifs plus dignes d'étude. C'est à ces vaillantes générations d'artisans, et à ceux qui se dévouèrent comme eux dans nos autres provinces, que nous devons les libres institutions qui nous régissent aujourd'hui. Ils ont été les vrais fondateurs de la Belgique actuelle. Que leur souvenir reste à jamais gravé dans nos cœurs! »

On comprend ce qu'une telle nature, déjà si généreuse pour les amis, renfermait de germes heureux, quand ils étaient fécondés par les bénignes influences de l'esprit de famille; car le cœur, en prodiguant ses trésors, ne s'appauvrit pas. Il semble même que ses facultés d'aimer et de se dévouer se développent en s'exerçant; et où peuvent-elles mieux se développer que dans la douce atmosphère de la famille?

Modèle des fils, Mathieu Polain entoura d'égards et de soins ses vieux parents, auxquels il rendait avec usure le bonheur qu'ils lui avaient donné au prix de tant de sacrifices.

L'aîné de la famille, il s'occupa de l'éducation de ses frères, s'intéressant à leur avenir comme à son propre avenir, et se créant ainsi des droits imprescriptibles à leurs regrets fraternels.

Mais c'est surtout comme père de famille, comme époux, qu'il vivra dans la mémoire des siens (1). Étranger aux plaisirs du monde, il ne se trouvait bien qu'au milieu de sa famille; il ne vivait que par elle et pour elle. Son intérieur paisible et modeste avait tout le charme de la vie du foyer, sans en avoir la monotonie. Tantôt c'étaient des lectures attrayantes, où l'admiration pour les chefs-d'œuvre classiques alternait avec l'émotion causée par quelques pages choisies de la littérature contemporaine. Tantôt, c'était l'art musical, dont il était resté le fervent adepte, qui lui offrait l'inépuisable ressource de ses distractions. Et puis, c'était la troupe babillarde des petits-enfants qu'il réunissait

(1) M. Polain avait épousé Félicité-Constance Brixhe, fille de Godfroid-Eugène Brixhe, premier avocat-général près la Cour d'appel de Liége. De ce mariage sont issus trois enfants, Léon, Eugène et Félicité. Le premier, avocat distingué au barreau de sa ville natale, a été attaché à la Commission pour la publication du Recueil des ordonnances de la principauté de Liége et a prêté son concours pour la mise au jour des *Coutumes du pays de Liége*.

dans des fêtes improvisées dont sa gaieté communicative faisait tous les frais, ou qui venaient, sans jamais l'importuner, envahir momentanément sa retraite studieuse. On eût dit qu'il rajeunissait son âme au contact de ces âmes, à l'épanouissement desquelles il assistait en observateur attendri, et avec lesquelles il semblait recommencer la vie.

Recommencer la vie..... Et la mort était proche!

Depuis deux ans, M. Polain traversait une de ces crises qui marquent le passage de l'âge mûr aux premiers avertissements de la vieillesse, et qui, ébranlant, sans cause apparente, les plus robustes constitutions, décident souvent de l'existence.

Il paraissait, cependant, complétement remis de cette indisposition, sous la double influence d'un esprit resté vigoureux et d'un cœur plus ouvert que jamais aux nobles impressions, qui, au déclin de la vie, succèdent aux passions plus vives de la jeunesse.

Sa famille, son entourage, ses amis se félicitaient de ce retour à la santé ; lui, comme par une mystérieuse seconde vue, il mettait une sourdine à leur joie et assombrissait leurs bulletins présomptueux.

Huit jours avant sa mort, appelé à Bruxelles pour assister à une séance de la Commission pour la biographie nationale, il était venu passer quelques moments, plus affectueux et plus expansif encore que d'ordinaire, avec moi et les miens qui le payions d'un si juste retour. En prenant congé de nous, il nous confiait que les moindres excursions étaient devenues des corvées pour lui, et que, sans savoir pourquoi, il était toujours impatient d'être rentré sous ce toit qu'il n'aimait plus à quitter.

Quelques jours après, dans un entretien intime avec son fils aîné, il laissa échapper ce vœu dont celui-ci ne comprit que

trop tard le cruel à-propos : *Oh! si Dieu voulait bien m'accorder la faveur de mourir sans souffrances! J'en aurais peur!*

La fête de Pâques était là : il avait, comme les autres années, rempli, ensemble avec sa femme, ses devoirs religieux Le soir, il avait présidé à la joyeuse distribution des œufs de Pâques à ses petits-enfants; et, comme les parents semblaient craindre la fatigue que pourrait lui causer tout ce mouvement et ce bruit : *Laissez*, *laissez*, dit-il, *vous verrez comme ils se souviendront de leur grand-père!*

Le 4 avril, il sortit, comme à l'ordinaire, après son déjeuner. Il se rendit à la Société d'Émulation, puis il fit quelques courses en ville, entre autres chez M. Raikem, avec qui il s'était entretenu de la préparation du second volume des *Coutumes de l'ancien pays de Liége*, dont la publication était pour lui une œuvre de prédilection qui avait droit à ses suprêmes préoccupations littéraires.

Rentré chez lui, riant et gai, sans que rien accusât la moindre indisposition, il mourut subitement, vers dix heures du matin, par l'effet, croit-on, d'une anémie cérébrale.

Cet événement douloureux vint consterner sa cité natale dont il était un des enfants les plus dévoués, et le pays dont il était une des gloires.

Conformément à ses désirs, ses funérailles furent modestes et sans aucun éclat; mais elles n'en furent pas moins imposantes par les sincères et universels regrets qu'inspirait cette mort prématurée et imprévue.

Mathieu Polain était officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur.

Il était membre effectif, correspondant ou honoraire d'un grand nombre de sociétés savantes et littéraires du pays et de l'étranger. En voici la nomenclature :

Membre correspondant de l'Institut historique de Paris (1834).

Membre correspondant de la Société royale des beaux-arts et de littérature à Gand (1835).

Membre de la Société des bibliophiles belges à Mons (1835).

Membre correspondant de la Société royale des sciences, lettres et arts d'Anvers (1835).

Membre correspondant de la Société provinciale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à Mons (1837).

Membre conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique (1843).

Membre de l'Institut archéologique liégeois (1850).

Membre correspondant de la Société des antiquaires de Picardie (1851).

Membre correspondant de l'Académie de Metz (1853).

Membre correspondant de la Société historique et archéologique à Maestricht (1853).

Membre correspondant de la Société des antiquaires de France (1853).

Membre correspondant de l'Institut de France. — Académie des inscriptions et belles-lettres (1854).

Membre correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg à Tongres (1856).

Membre correspondant du Cercle archéologique de Mons (1858).

Membre honoraire de la Société liégeoise de littérature wallonne (1858).

Membre d'honneur de la Société liégeoise de gymnastique (1863).

Membre fondateur de la Société des bibliophiles liégeois (1866).

Membre honoraire de la Société royale d'horticulture de Liége (1867).

P. De Decker.

LISTE GÉNÉRALE DES PUBLICATIONS DE M. POLAIN.

I. Ouvrages édités séparément.

1. *Les eaux de Chaudfontaine*, comédie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre de Liége le 15 mars 1827. Verviers, 1827, in-8° (anonyme).

2. *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États généraux sur Maestricht.* Liége 1831, in-8°.

3. *Collection de chroniques liégeoises inédites. La Mutinerie des Rivageois*, par Guill. de Meeff (XVIe siècle). Liége, 1835, in-8°.

4. *Mélanges historiques et littéraires.* Liége, 1839, in-18°.

5. *Récits historiques sur l'ancien pays de Liége.* 4e éd., refondue et considérablement augmentée. Bruxelles, 1866, in-8°.

Un certain nombre de ces récits ont d'abord paru dans la *Revue belge*, et il en a été fait des tirés à part. Ils ont été ensuite réunis en un vol. et publiés à Liége en 1837 (*Esquisses historiques de l'ancien pays de Liége*). La troisième édition a vu le jour à Bruxelles en 1842 (in-8°).

6. *A toutes les gloires de l'ancien pays de Liége.* Liége, 1842, in-8°.

7. *Liége pittoresque*, ou description historique de cette ville et de ses principaux monuments. Bruxelles, 1842, in-8°.

8. *Henri de Dinant*, histoire de la révolution communale de Liége au XIIIe siècle. Liége, 1843, in-8°.

9. *Histoire de l'ancien pays de Liége.* Liége, 1844-1847, 2 vol. in-8°.

10 *Notice historique sur le système d'impositions communales en usage à Liége avant* 1794. Bruxelles 1846, gr. in-8°.

11. *Tableau général des différentes collections que renferme le dépôt des archives de l'État, à Liége.* Liége, 1847, in-8° (anon.)

12. *Les vrayes chroniques* jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur Monseigneur *Jehan Le Bel*, chanoine de S. Lambert, retrouvées et publiées par M. L. Polain. Mons, 1850, gr. in-8° (car. goth.).

Fragment tiré à 125 exemplaires seulement, et non livré au commerce. — La chronique complète de Jehan Le Bel a été publiée par M. Polain en 1863, à Bruxelles, sous le titre suivant :

13. *Les vrayes chroniques de Messire Jehan Le Bel.* Histoires vrayes et notables des nouvelles guerres et choses avenues l'an Mil CCCXXVI jusques à l'an LXI, en France, en Angleterre, en Escosse, en Bretaigne et ailleurs, et principalement des haultz faits du roy Edowart d'Angleterre et des deux roys Philippe et Jehan de France. Bruxelles 1863, 2 vol. in-8°.

14. *Liste chronologique des Ordonnances de la principauté de Liége*, de 1684 à 1794. Bruxelles, 1851, in-8° (anon.).

15. *Liste chronologique des Édits et Ordonnances de la principauté de Stavelot et de Malmedy*, de 650 à 1793. Bruxelles, 1852, in-8° (anon.)

16. *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liége*, 3 février, 1684 à 1794. Bruxelles, 1855-1860, 2 vol. in-folio.

17. *Liste chronologique des Édits et Ordonnances de la principauté de Liége*, (1507 à 1684). *Ibid.*, 1860, in-8° (anon.).

18. *Recueil des Ordonnances de la principauté de Stavelot* (648-1794). *Ibid.*, 1864, un vol. in-folio.

19. *Liste chronologique des Édits et Ordonnances de l'ancien duché de Bouillon*, de 1240 à 1795. *Ibid.*, 1865, in-8°.

20. *Recueil des Ordonnances du duché de Bouillon* (1240-1795). *Ibid.*, 1868, un vol. in-folio.

II. Publications académiques.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique.

Découverte de la chronique de Jehan Le Bel (t. XIV, 1847). — Note sur le baron de Waleff (t. XV, 1848). — Note sur un fragment

de Ms. d'Orose, de la fin du VIe ou de la première moitié du VIIe siècle (t. XVI, 1849). — Rapport sur un mémoire concernant la Constitution de l'ancien pays de Liége (t. XVIII, 1851). — Note sur un diplôme de Louis le Débonnaire (t. XIX, 1852). — Nouveaux éclaircissements sur la chronique de Jehan Le Bel (*Ibid.*). — Pierre l'Ermite, Picard ou Liégeois (t. XXI, 1854). — Où est né Charlemagne (t. XXIII, 1856)? — Quand est né Charlemagne (*Ibid.*)? — Encore Charlemagne (*Ibid.*). — Rapport sur un mémoire de M. Arsène de Noüe, concernant la patrie et la famille de Wibald (t. XXIV, 1857). — Rapport sur une notice de M. l'abbé Kempeneers, relative à l'ancienne franchise de Montenaeken (t. VIII, 2e série). — Rapport sur un mémoire de M. Loise, intitulé : *Influence de la civilisation sur la poésie* (t. XIV, 2e série).

III. Collaboration a des recueils périodiques.

Messager des sciences historiques, de Gand.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean des Prez, dit d'Outremeuse, chroniqueur liégeois du XVIe siècle (1834). — Notice sur Guillaume de Meeff dit de Champion, chroniqueur du XVIe siècle (1835). Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liége, 1re série : *Adelbold* (XIe siècle); *Amelgard* (XVe siècle); 2e série: *Coppée*, poëte et écrivain dramatique (XVIIe siècle); *Foullon,* historien (XVIIe siècle); *Brixhe,* jurisconsulte et homme politique (XVIIIe siècle) (1836).

Ces différentes notices ont été complétées et réimprimées dans les *Mélanges historiques et littéraires* (1839).

Revue de Bruxelles.

Guy de Kanne, ou le vendredi de Pâques de l'an 1486 (1838). — Notice sur Godefroid de Bouillon (*même année*).

Coup d'œil sur l'organisation communale de l'ancien pays de Liége. — Légende de St-Lambert. — Notice sur Lambert Darchis

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

Notice sur un livre d'Évangiles, conservé dans l'église de S[t] Jean Évangéliste à Liége (1852). — Police de l'imprimerie et de la librairie au pays de Liége (1854). — L'abbé Raynal et Bassenge (1854). — Commerce et industrie du pays de Liége au XVIII[e] siècle (1859). — Population de l'ancien pays de Liége au XVIII[e] siècle (1857). — Analectes liégeois, ou Recueil de pièces originales (1852-1857), 2 fascicules in-8°. — Divers comptes rendus littéraires.

Annuaire de la Société d'Émulation, de Liége.

Notice sur l'Académie royale de Belgique (1857). — Le sanglier des Ardennes (1866).

Ce dernier morceau a été réimprimé dans la 4[e] édition des *Récits historiques.*

Journal de Liége.

Un grand nombre d'articles de critique littéraire, aussi tirés à part in-8°. Nous citerons les suivants : Collection de documents inédits sur l'histoire de France (1851-1852). — Histoire littéraire de la France, par les Bénédictins, continuée par l'Institut de France, t. XX et XXI (1851); t. XXII (1853); t. XXIII (1857); t. XXIV (1864). Ces deux derniers comptes rendus ont été reproduits par le *Moniteur belge.* — Recueil des historiens des Gaules et de la France (1851). — Notice sur la vie et les ouvrages de Raynouard (*Ibid.*). — De la renaissance des arts à la Cour de France, par le comte de Laborde (*Ibid.*). — Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, par Gachard (*Ibid.*). — Essai historique sur l'organisation judiciaire et administrative de la justice depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII, par Pardessus (*Ibid.*). — Revue historique du droit français et étranger (1855). — Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, par Gachard (1855). — Histoire politique des États-Unis, par Laboulaye (1856). — Histoire de la Flandre, par Kervyn de Lettenhove, in-8°. — Hist. des Belges à la

fin du XVIIIe siècle, par Ad. Borgnet. — Lettre sur les Anglais qui ont écrit en français (1855). — Les historiettes de Tallement des Réaux (*Ibid*.). — Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par le comte de Laborde (*Ibid*.). — De l'union des arts et de l'industrie, par le même, etc., etc.

Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes Lois et ordonnances.

Divers rapports sur les travaux préparatoires du Recueil des Ordonnances et du Recueil des Coutumes.

Recueils divers.

Quantité de notices historiques, biographiques et bibliographiques dans la *Revue belge*, la *Revue de Liége*, la *Biographie universelle* de Michaud, les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* (d'Arthur Dinaux), les *Archives* de Reiffenberg; le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*; la *Revue des sociétés savantes*; le *Bulletin du bibliophile* de Techener; le *Bulletin du bibliophile belge*; la *Biographie nationale*; etc., etc.



E. Defacqz

NOTICE

SUR

HENRI-EUGÈNE-MARIE DEFACQZ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Ath le 1er jour complémentaire an V (17 septembre 1797), décédé à Bruxelles le 31 décembre 1871.

M. Defacqz était un des hommes les plus considérables du pays Sa mort a causé une douleur universelle, et l'Académie a été profondément affligée. Le nom de Defacqz se rattache avec gloire au barreau de Bruxelles, à la révolution de 1830, aux travaux du Congrès, à notre belle constitution, au mouvement des partis : ce nom honore la magistrature belge dont notre confrère a été à la fois le chef et le modèle. L'illustre défunt a fait partie de l'Académie pendant près de seize ans; il fut nommé correspondant le 27 mai 1856 et membre effectif le 15 mai 1866; il fut appelé à occuper, pendant une année, le fauteuil de la classe des lettres. Et l'on peut dire que partout où il a paru, il a occupé le premier rang.

J'étais lié à M. Defacqz comme parent, comme collègue et comme ami, et je l'ai respecté et écouté comme un maître : je

suis heureux d'avoir reçu de mes confrères de la classe des lettres la mission de consacrer sa mémoire dans l'*Annuaire* de cette Compagnie Déjà, à l'audience solennelle de la Cour de Cassation du 9 avril 1871, j'ai entretenu cette Cour qui regrettera toujours son digne chef, du PREMIER PRÉSIDENT DEFACQZ (1). Cette notice doit offrir des détails que ne renferme pas mon discours, mais elle reproduira nécessairement quelques appréciations que l'on ne peut que répéter parce qu'elles sont vraies, que l'on ne peut omettre parce qu'elles sont les éléments mêmes de la gloire du défunt.

M. Defacqz est né à Ath le 17 septembre 1797. Son père, Louis Defacqz, avait été 1er lieutenant dans la légion de Belgique en 1792; il fut nommé capitaine d'infanterie au service de France, le lendemain de la bataille de Jemmapes où il s'était distingué. En quittant le service, M. Defacqz père fut nommé commissaire du directoire exécutif à Ath, ensuite notaire dès l'origine du notariat. C'est au collége de cette ville que Eugène Defacqz fit ses premières études; il fut envoyé pour les continuer à Dijon, sous la direction du célèbre Jacotot, son oncle par alliance, qui était alors professeur de droit dans cette ville et qui plus tard s'illustra à l'Université de Louvain comme fondateur de l'enseignement universel et comme écrivain spirituel abondant et original (2).

(1) Voy. ce discours dans la *Pasicrisie*, 1er vol. de 1871. — On peut voir aussi le travail de M. Jottrand sur son ancien collègue du Congrès national dans la *Belg. jud*, 21 et 28 janvier 1872. — Et l'article de M. Potvin dans la *Revue de Belgique*, 4e année, p. 118.

(2) On peut voir, dans la *Biographie générale*, art. Jacotot, comment s'établirent les relations entre les familles Defacqz et Jacotot : ce dernier épousa la propre tante d'Eugène Defacqz, Mlle Désirée, en 1794. A la chute de l'empire, Jacotot, esprit presque encyclopé-

Dès ses plus jeunes années, tout l'atteste, documents et traditions, notre confrère se fit remarquer par sa vive intelligence, sa conception facile, son amour ardent de l'étude et sa prodigieuse mémoire. Il termina ses études de droit à Bruxelles, où il obtint le grade de licencié le 22 avril 1817.

Il se consacra au barreau; il fit son stage chez un habile jurisconsulte, M. Joly, mort conseiller à la Cour de Cassation où Defacqz se retrouva avec son ancien maître, dignes l'un de l'autre, ayant l'un et l'autre illustré la Cour.

Tout d'abord se manifesta l'activité de Defacqz. En 1821, il fut appelé à l'administration des hospices; en 1828, il fut nommé lieutenant et membre du conseil administratif de la schuttery (garde bourgeoise). En 1829 il devint membre du conseil de discipline de l'ordre des avocats. Il s'était placé à la tête du barreau par les qualités les plus éminentes : profonde connaissance des principes du droit, parole élégante et claire, logique entraînante, exquise probité, désintéressement exceptionnel. Par son talent comme par sa notoriété, il se trouva désigné pour jouer un grand rôle dans la révolution.

Aussi le 2 octobre 1830, il avait été nommé par le Gouvernement provisoire conseiller à la Cour supérieure de justice de Bruxelles et membre du comité de justice : ces dernières fonctions étaient d'une importance capitale, car il s'agissait de reconstituer la magistrature et d'appeler dans les cours et les

dique, fut attaché au lycée de Dijon où, chose singulière, il enseigna à la fois le droit et les mathématiques transcendantes. C'est à Louvain, on le sait, que cet éminent écrivain publia ses principaux ouvrages sur l'*Enseignement universel* et sur la *Philosophie panécastique*. Jacotot a laissé deux fils qui eux-mêmes n'ont laissé que des filles vivant encore à Paris dans des positions distinguées.

tribunaux des hommes que n'avaient pas compromis des événements récents qui dataient d'une époque où les juges n'étaient pas inamovibles : ces événements sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les retracer ici.

Lorsque le régent prit le pouvoir, il nomma Defacqz secrétaire général du Ministère de la Justice : entré en fonctions le 17 février 1831, il les abandonna le 6 avril suivant ; ce n'est pas sans des instances réitérées qu'il obtint une démission demandée pour des motifs qui ne m'ont pas été expliqués.

Defacqz avait été nommé membre du Congrès national par ses concitoyens de l'arrondissement d'Ath ; sans tarder, il joua un grand rôle dans cette assemblée ; il prit part surtout aux discussions relatives à l'indépendance du pouvoir civil, à la liberté des cultes, à l'établissement du cens électoral : « Ses » tendances, ai-je dit ailleurs, le portaient à consacrer une » prédominance du pouvoir civil : l'influence qu'il exerça sur » les articles de la constitution relatifs au cens et au mariage » civil est devenue historique » Il appartenait à la fraction ardente et vigoureuse du Congrès, mais il vota pour la monarchie constitutionelle, en écartant le système de deux Chambres et l'indemnité des représentants. Toutes les garanties individuelles que notre pacte national consacre si largement, trouvèrent en lui un défenseur dévoué. Il ne prononça pas de nombreux discours ; il était clair et concis, à la fois accentué et bienveillant et il se faisait écouter avec sympathie.

C'est sans aucun doute le souvenir de sa conduite au Congrès qui le fit appeler à la présidence de la célèbre réunion de 1846 connue sous le nom de congrès libéral. Les travaux de ces assises toutes politiques ont été conservés et publiés. Dans cette manifestation libre des vœux et des tendances d'un parti, les opinions de l'habile président restèrent à la fois calmes et absolues.

Ces opinions mêmes le maintinrent longtemps à la tête de la maçonnerie belge.

Professant ainsi sans déviation, manifestant de divers côtés ces opinions tranchées, Defacqz continuait avec une sérénité que rien ne troublait ses fonctions judiciaires. On a attaqué ses convictions politiques ou religieuses, et c'était dans l'ordre des libres discussions auxquelles notre pays est habitué : mais jamais personne n'a attaqué sa vertu de magistrat, son impartialité : le juge ne fut point chez lui l'homme politique, mais l'homme de la loi. J'affirme qu'en mainte occasion ses adversaires, qui étaient très-souvent des amis, reconnurent hautement ce caractère d'inébranlable justice qu'il proclamait lui-même à toute occasion. Il avait au cœur cette maxime de Bossuet : « Un » grand magistrat ne porte pas dans le tribunal ses propres » pensées ni des adoucissements ou des rigueurs extraordi» naires ; il veut que les lois gouvernent et non pas les » hommes. » Defacqz sut prouver que si, comme cela est inévitable dans un pays comme le nôtre, il y a dans les tribunaux des juges de toutes les opinions politiques, la politique même n'entre pas avec eux dans le prétoire qui reste à l'abri des inconstantes rumeurs comme des vaines menaces du dehors.

Lors de la réorganisation judiciaire de 1832, Defacqz fut maintenu dans ses fonctions de conseiller par arrêté royal du 4 octobre, mais peu de jours plus tard, le 13 octobre, il fut nommé avocat général à la Cour de Cassation. Depuis ce jour jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant trente-neuf années, cet éminent magistrat prit une part considérable aux travaux de la Cour suprême comme avocat général, conseiller et premier président : il existe peu de carrières de magistrature aussi longues parcourues avec autant d'éclat.

Tandis que Defacqz déployait toute son activité et toute sa

science dans ses fonctions du parquet, il recevait d'autres témoignages de confiance de ses concitoyens. En décembre 1832, il était élu colonel de la garde civique (1); il devenait conseiller communal en 1836 et conseiller provincial en 1838 : en 1847, il occupait la présidence de cette assemblée qu'il dut quitter en vertu de la loi des incompatibilités; il se démit en même temps de la place de conseiller communal, malgré les regrets qu'inspirait sa retraite (2).

Defacqz a fait en 1841 partie du jury d'examen pour le doctorat en droit, et en 1860, du jury pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques. Il était membre, depuis 1855, de la société des gens de lettres de Leyde et, depuis 1860, de la Société des lettres, des sciences et des arts du Hainaut.

Les honneurs vinrent le chercher au sein d'une existence retirée, consacrée à l'étude et dont l'éclat n'était dû qu'à un mérite supérieur et reconnu : la croix de fer, trophée des patriotes belges, lui fut décernée en 1835; il parcourut tous les degrés de l'ordre de Léopold jusqu'à celui de grand-officier : j'ai dit ailleurs, je répète ici qu'un homme de la valeur et dans la position de notre éminent confrère n'aurait pas dû mourir sans être revêtu du grand cordon de l'Ordre (3).

(1) Après avoir été successivement adjudant-major dans la garde urbaine et major dans la garde civique.

(2) Le procès-verbal de la séance du conseil communal de Bruxelles, en date du 13 février 1847, accepte avec des protestations de regret la démission d'un conseiller aussi aimé qu'apprécié.

(3) En 1838, 1853, 1858, 1868. La croix de chevalier lui fut décernée en sa qualité de colonel de la garde civique pour le zèle qu'il a déployé dans l'organisation de cette garde. C'est moi qui ai eu l'honneur, comme Ministre de la Justice, de proposer au roi de

Voilà la carrière de l'habile jurisconsulte, de l'écrivain distingué que l'Académie a associé à ses travaux. Pendant deux années, de 1832 à 1834, il fit avec M le procureur général Plaisant le service du parquet de la Cour de Cassation ; son travail fut écrasant : il donna un nombre considérable de conclusions, presque toujours accueillies par les arrêts de la Cour, mais dont il a été impossible de retrouver les éléments écrits. Soit qu'il ait improvisé sur notes avec cette lucidité qui ne l'abandonnait jamais, soit qu'il ait détruit ses conclusions lues à l'audience, il n'est rien resté de ses quatre années de travaux du parquet : on doit le regretter, car nous eussions pu y retrouver ces qualités de science, de raisonnement et de style que déployait avec supériorité le jeune et brillant avocat général.

Et, je dois le dire : grâce à la complaisance de l'honorable exécuteur testamentaire de M. Defacqz (1), j'ai pu vérifier que ce dernier a détruit presque tous ses papiers : on n'a retrouvé que très-peu de lettres, quelques notes relatives à ses travaux littéraires et historiques, rien qui concernât ses travaux judiciaires. Est-ce un trait de cette modestie, de cette passion de silence et de retraite qui était le fond de son caractère ? N'a-t-il voulu laisser rien d'imparfait ou d'incomplet ? Toujours est-il vrai que j'ai vivement regretté, comme jurisconsulte et comme ami, les nombreuses conclusions qu'il a dû rédiger et qui

nommer Defacqz officier de l'ordre de Léopold, pour les services rendus par lui dans la magistrature et en récompense de son bel ouvrage sur l'*Ancien droit belgique* publié en 1846 : le savant conseiller était resté de 1838 à 1853, pendant quinze ans, sans promotion dans l'Ordre. Les arrêtés de 1858 et de 1868 sont motivés dans les termes les plus honorables.

(1) M. l'avocat Honinckx.

malheureusement, sauf trois ou quatre, n'ont pas été conservées dans le Bulletin des arrêts de la Cour.

Comme conseiller, de 1836 à 1868, M. Defacqz rédigea environ trois cents arrêts dont le texte, avec les lumineux rapports qui les précèdent, est reproduit par la Pasicrisie : sans parler en ce moment de *l'Ancien droit belgique*, je puis dire que cette collection d'arrêts forme un monument. Les principes y sont posés avec une rectitude admirable ; la déduction est nette, concise, vigoureuse ; la rédaction est d'une clarté et d'une pureté sans exemple. Ces qualités, l'Académie, comme le monde savant, a pu le constater, se retrouvent dans tout ce qu'a écrit notre scrupuleux confrère.

Ainsi, *l'Ancien droit belgique* est un chef-d'œuvre de science, de classification et de clarté : de science, car cet ouvrage a exigé des recherches immenses et qu'on ne peut mesurer qu'en le lisant avec attention ; — de classification, car il fallait résumer les principes et les textes lentement recueillis, pour en faire ce que lui seul a pu faire : UN DIGESTE COUTUMIER ; — de clarté, car ce qui est écrit est le résultat d'une méditation persévérante et d'une parfaite connaissance des ressources de la langue et des lois du style.

A cet excellent livre se rattache l'enseignement que donna M. Defacqz à l'Université de Bruxelles, à la fondation de laquelle il a pris une large part : dès l'origine, il consentit à y occuper une chaire consacrée *à la théorie des sources de la législation depuis les lois romaines jusqu'à l'époque actuelle, au droit coutumier et à la législation transitoire*. Cette matière figurait dans la loi du 27 septembre 1835 pour le doctorat en droit. On peut juger de la vaste science et de l'immense travail qu'exigeait la préparation d'un tel cours ajouté à des fonctions judiciaires très-laborieuses. Ceux qui ont suivi ce

cours m'ont affirmé que rien n'était comparable à la méthode, à la saine critique, à la calme lucidité du professeur. Les leçons sur le droit coutumier ne furent suivies que par un petit nombre d'auditeurs, désireux de puiser à bonne source un enseignement solide et médité : le cours de droit coutumier cessa d'être obligatoire et en 1849 il disparut des programmes, mais il se perpétua dans le beau livre qu'avait publié le zélé professeur dès 1846 (1).

M. Defacqz n'était pas seulement un jurisconsulte, il était éminemment un homme littéraire : en parlant de lui, je me rappelle les paroles que Grotius adressait à un ami, Sarravius, à la fois jurisconsulte et littérateur : « Verus justitiae sacerdos, » qualis tu es ante ceteros, supra legum cognitionem pertinctus » iis litteris quas qui humaniores vocarunt (2). » Ces paroles, je puis vraiment les appliquer à l'homme auquel cette trop courte notice est consacrée : il semblait avoir médité la maxime de Voltaire : « Il importe de parler purement sa langue et d'être toujours clair (3). » Car la simplicité, la justesse et la netteté, les trois qualités essentielles du style recommandées par les

(1) Un de mes honorables collègues à la Cour, M. le président De Longé, suivit, lui troisième, le cours de M. Defacqz en 1839 : j'ai eu entre les mains le cahier tenu par ce disciple digne de ce maître ; il contient une introduction au droit coutumier que l'auteur a reproduite avec quelques modifications dans son livre : on peut apprécier par la comparaison la valeur d'un tel enseignement trop peu répandu.

(2) Voy. Recueil des lettres de Grotius, de Paris, 22 février 1631.

(3) Remarques sur Rodogune, sc. 1, act 1. — Defacqz écrivait, pour me servir des expressions de Racine répondant à l'abbé Colbert à l'Académie française : « avec toute la justesse et toute » la politesse de notre langue. »

critiques les plus célèbres, se retrouvent partout dans les écrits de M. Defacqz. Il travaillait avec une attention extrême, toujours scrupuleux, se corrigeant sans cesse, ne croyant avoir jamais assez remanié sa pensée ou son expression. J'ai connu ses hésitations. Durant de longues années, depuis la publication du premier volume de son ouvrage, je le pressai d'achever, de publier le second volume; je lui offris de me charger de l'édition, de revoir les épreuves: il me confiait ses portefeuilles où je retrouvais toutes les perfections que j'avais déjà signalées; malgré tout, il ajournait, et il est mort laissant inachevé ce second volume qu'un éditeur éclairé, appréciateur du talent, imprime en ce moment (1).

Comme chef et organe de la Cour suprême, le noble premier président montra toutes les qualités propres à ces hautes fonctions : la dignité et la fermeté. Il est de mode, dans certaine école, de vilipender la magistrature : elle avait été particulièrement attaquée à la fin de 1867 ; voici en quels termes M. Defacqz la vengeait dans le discours qu'il adressa au Roi, le 1er janvier 1868 : « Oui, la Cour de Cassation sera toujours ce qu'elle » a été depuis trente-cinq ans, inébranlablement attachée à nos » institutions, identifiée avec les principes constitutifs et orga- » niques de sa haute mission, élevée par la force de sa con- » science au-dessus des préjugés qui aveuglent les hommes

(1) La maison Bruylant-Christophe a annoncé la publication des œuvres complètes de M. Defacqz, comprenant le premier volume de l'*Ancien droit belgique*, paru en 1846, et, dans un second volume, tout ce que l'auteur avait préparé pour arriver à l'achèvement de cet ouvrage, ainsi que divers opuscules. Plus tard, je l'espère, on publiera ses discours au Congrès national et ses arrêts avec les rapports qui les ont précédés. C'est M. Honinckx qui, avec un pieux dévouement, s'occupe de la publication des deux volumes annoncés.

» et des passions qui les égarent, inaccessible aux attaques » comme aux excitations de ceux qui la méconnaissent. » En 1870, il disait encore : « la Cour de Cassation n'a plus à affirmer » son dévouement à nos institutions : il y a deux ans, à pareil » jour, elle prenait devant V. M. l'engagement de rester fidèle » à ses antécédents, de rester digne du mandat qu'elle tient de » la souveraineté nationale : depuis deux ans les faits ont » parlé » (2). Le chef de l'État s'associait par les plus hautes considérations et par les plus sympathiques témoignages au vigoureux langage du chef de la magistrature.

J'ai tracé les principaux traits de la vie publique de notre confrère; je dois parler de sa personne, de son caractère, de ses qualités. Defacqz resta célibataire; il vivait chez lui, occupé de ses recherches, amateur du silence et n'appelant pas le bruit. Il ne poursuivait pas la renommée; elle vint le trouver et il se vit, presque sans le savoir, comblé de l'estime publique. Il avait pourtant toutes les qualités de l'homme du monde, une instruction variée, un esprit fin, une conversation gracieuse, un organe enchanteur et une exquise élégance d'expression. Je puis dire qu'il captivait. Dans des réunions intimes où quelques vieux amis s'asseyaient autour d'une table modeste, il dirigeait tout avec une grâce spirituelle et une délicate bienveillance : j'ai joui longtemps avec lui de ce plaisir imité des Grecs, dont Plutarque a consacré le souvenir et conservé les *propos* (1). Ces réunions étaient, on peut l'affirmer, son seul mais son doux plaisir; il a entretenu pendant près d'un demi-siècle une tradition qui ne sera point abandonnée et à laquelle se rattache ce

(1) Voy. le *Moniteur belge*.

(2) Qui ne connaît les deux spirituels ouvrages de Plutarque : le Banquet des sept sages et les Symposiaques (propos de table)?

que le cher camarade nous a laissé de plus sympathique et de plus gai.

Hélas! Defacqz, à peine arrivé au sommet de sa carrière, sentit les premières atteintes du mal qui devait l'enlever après de cruelles souffrances. J'ai suivi avec angoisse les progrès d'une maladie qui ne devait point pardonner, avec admiration les phases de la lutte de cet esprit ferme avec la douleur. Durant la dernière année de sa vie, il succombait en quelque sorte à toute heure pour se relever par un pénible effort : jusqu'aux derniers jours il a paru à la Cour, occupant son siége où il n'arrivait plus qu'en chancelant (1). Il gardait sa sérénité lors même que, comme dit Lucrèce :

Languebat corpus, leti jam limine in ipso (2).

Et ses collègues l'admiraient en lui conseillant le repos. Il aimait à recevoir ses amis, c'est-à-dire tous ses collègues; il causait avec eux de l'avenir, il leur cachait une partie de ses terribles combats avec la souffrance; sa plume restait élégante et sa parole charmante. Je lui avais, trois mois avant sa mort, lorsque déjà il était perdu, adressé un exemplaire du 1er volume des *Coutumes du Hainaut* avec une courte dédicace où je le nommais « père du droit coutumier belge » : il m'écrivit ce billet si plein d'affection et de mélancolie, que je reproduis parce qu'il me fait honneur et où je le retrouve tout entier : « Je vous remercie du beau volume dont vous venez de me » gratifier. Mais comment vous remercier des trois lignes qui » disent tant de choses, de trop belles choses dans leur éner- » gique brièveté Je reconnais là cette obligeante amitié qui

(1) Le 6 novembre 1871.

(2) Lib. VI. v. 1152.

» m'a aidé au début de mon entreprise, qui m'a encouragé et » soutenu dans l'exécution et qui, aujourd'hui, me console de » laisser l'ouvrage inachevé. Encore une fois mille remercî- » ments au plus obligeant des collègues, au meilleur des » amis. » Ce billet est le dernier qu'il m'ait adressé, l'un des derniers sans doute qu'il ait écrits (1). Il est mort répandant ainsi autour de lui, jusqu'à la dernière heure, la bienveillance qui remplissait son cœur. Un immense concours d'amis et d'admirateurs ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'à sa fosse : vainement des adversaires ont insulté sa mémoire et attaqué sa vie privée; il a été vengé par des hommes justes qui ne partageaient pas ses opinions, et lui-même s'est montré devant la postérité dans la simplicité d'une existence remplie de bienfaits (2).

Ch. Faider.

(1) Quelques jours plus tard, il a écrit un billet à notre honoré confrère M. Leclercq ; il s'excuse de ne pas aller le voir, il décrit sa faiblesse et ses souffrances, il semble renaître à l'espérance : « Enfin, dit-il, je marche de nouveau à ma convalescence; si le » progrès continue, je ne tarderai pas à aller vous remercier de » tous les témoignages d'intérêt que vous m'avez donnés pendant » ma longue maladie et à vous répéter encore combien je suis votre » affectionné et dévoué, D. » Ces illusions, si fortifiantes pour ceux qui souffrent, sont poignantes pour ceux qui demeurent.

(2) M. Van Oemberg, statuaire distingué, a été chargé par le Gouvernement de faire le buste en marbre de M. Defacqz, pour la grand'salle de la Cour de Cassation : l'artiste a parfaitement réussi. — J'en dirai autant de M. Demannez qui a gravé le portrait joint à cette notice.

Voici, d'après le rapport rédigé avec tant de soin par mon savant confrère M. Thonissen, les études communiquées par M. Defacqz à la classe des lettres :

1. De la vénalité des offices.

2. Notices sur les tailles réelles.

3. De la paix du sang ou paix à partie dans les coutumes belgiques.

4. Aperçu sur la féodalité.

Ces opuscules détachés, par l'auteur, de son grand ouvrage, seront reproduits dans la publication annoncée plus haut.

M. Defacqz fit à la classe des lettres les rapports suivants :

1. Rapport sur un mémoire de M. Leclercq portant pour titre : Un chapitre du droit constitutionnel des Belges.

2. Rapport sur un mémoire de M. Ducpétiaux intitulé : Du patronage des condamnés libérés.

3. Rapport sur un mémoire de M. Thonissen traitant de l'organisation judiciare, des lois pénales et de la procédure criminelle de l'Égypte ancienne.

4. Rapport sur un mémoire de M. Poullet concernant la juridiction et la propriété foncière au quinzième siècle, dans le quartier de Louvain.

5. Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1867, relative à l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant.

6. Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1869, relative à l'histoire du droit pénal dans le Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint.

On trouve l'indication des sources, pour tous ces travaux, dans l'ouvrage intitulé *Centième anniversaire*, t. 1er, p. 223 et p. 266.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1871.

La Caisse centrale continue de s'accroître au moyen de ses revenus capitalisés. Quelques dons généreux s'ajoutent annuellement aux cotisations de ses membres et aux intérêts de son avoir, placé en rentes sur l'État; mais ce sont des exceptions dans l'histoire du développement progressif de l'institution. Ne comptant guère sur des ressources éventuelles comme celles qui échoient à des associations du genre de la nôtre dans des pays voisins, nous avons cru devoir placer la prudence au premier rang de nos obligations d'administrateurs. Il nous est venu de quelque part un singulier reproche : celui d'être trop économe des deniers de la Caisse. On nous a fait savoir qu'il n'y avait pas lieu de nous accorder l'aide que nous sollicitions en faveur de la Caisse centrale, par la raison que nos revenus dépassent de beaucoup nos charges annuelles. Et cependant, il est probable que si nous dépensions nos revenus entiers, on nous taxerait d'imprévoyance. En définitive, la Caisse n'existe que parce qu'on a pris le soin de ne point dépenser ses revenus, attendu que ce sont ces mêmes revenus qui ont formé le capital qu'elle possède aujourd'hui.

La nécessité d'accumuler, pour constituer un avoir productif d'intérêts, nous forçait d'être économes, parcimonieux même,

dans les premiers temps d'existence de la Société. Nous aurions voulu pouvoir secourir plus largement les infortunes qui nous étaient signalées; cette manière de remplir notre mission eût été conforme à nos sentiments; mais c'eût été compromettre l'avenir de l'institution. Quand nous l'aurons assise sur une base solide; lorsqu'elle possédera un riche capital et de beaux revenus, elle fera plus d'heureux et de plus heureux. Notre tâche consiste à procurer à nos successeurs les moyens d'être plus généreux que nous. Pour en arriver là, il a fallu ne pas dépenser les revenus; il a fallu nous exposer au singulier reproche dont nous venons de parler et que nous osons nous vanter d'avoir mérité.

Les pensions que fait la Caisse centrale à des veuves d'artistes décédés ne sont pas considérables; elles sont inférieures au maximum de 1,200 francs fixé par le règlement; mais elles dépassent encore, et de beaucoup, le chiffre des pensions que ces mêmes veuves obtiennent des administrations publiques, pour les services rendus par leurs défunts maris dans la carrière du professorat.

Nous sommes saisis, en ce moment, d'une demande de pension qui nous est adressée par la veuve d'un professeur de l'Académie d'Anvers. D'après les renseignements officiels qui nous ont été transmis, cette dame aura pour elle et pour un enfant mineur une pension annuelle de 190 francs, laquelle se réduira à 140 francs, quand l'enfant aura atteint sa majorité Son mari a été professeur de l'Académie d'Anvers pendant trente ans.

Le comité est heureux de pouvoir encore exprimer sa gratitude à la Société d'encouragement des beaux-arts de Gand, qui a fait don, à la Caisse centrale, d'une somme de 1,000 francs, à l'occasion de sa dernière exposition triennale.

Un témoignage de reconnaissance est dû également à la

Société belge des Aquarellistes qui, fidèle à ses traditions de générosité, a gratifié la Caisse centrale d'une somme de 50 francs, prélevée sur les recettes de son exhibition.

Nous éprouvons une grande satisfaction à mentionner la libéralité dont notre confrère M. A. Siret a usé envers la Caisse, en la gratifiant d'une somme de 100 francs, à l'occasion de la publication de l'album du *Journal des beaux-arts* pour 1871.

Il est deux sommes qui figureront seulement dans le futur état des recettes, comme ayant été encaissées postérieurement au 1er janvier 1872, mais que nous ne pouvons nous dispenser de signaler dès à présent, pour ne pas retarder l'expression des sentiments de reconnaissance que nous inspire la générosité des donateurs.

Protecteur de la Caisse centrale, Sa Majesté le Roi a fait don à cette institution d'une somme de 500 francs.

L'annonce de ce nouveau témoignage de bienveillante sympathie, donné par le souverain à l'institution qu'il a plusieurs fois favorisée de ses libéralités, alors qu'il n'était que prince royal, sera accueillie avec gratitude par les membres de notre association.

Madame la baronne Nathaniel de Rothschild, qui, non-seulement aime les arts, mais encore les cultive avec de brillants succès, a fait parvenir à la Caisse centrale une somme de 300 francs, à l'occasion de son admission comme membre de la Société belge des Aquarellistes. Nous remplissons une tâche bien agréable, en même temps qu'un devoir, en exprimant à la généreuse donatrice la reconnaissance du comité directeur de la Caisse centrale.

Nous annoncions, dans notre dernier compte rendu, l'extinction, en 1870, de deux des pensions constituées sur les revenus de la Caisse. Le décès de trois membres, ayant des droits

acquis pour leurs veuves, en vertu de l'article 16 du règlement, a donné lieu d'établir trois nouvelles pensions.

Félicitons-nous, à tous les points de vue, que la Caisse n'ait pas eu des charges plus lourdes à supporter, bien que cette situation ait paru pouvoir faire écarter, comme nous le disions tout à l'heure, une demande adressée en prévision d'éventualités moins favorables.

Le secrétaire du comité directeur,

ÉD. FÉTIS.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1871, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

	1870.		1871.	
	—		—	
1. Encaisse au 31 décembre précédent fr.	560	75	327	40
2. Cotisations des associés (1)	1,433	»	1,757	»
3. Expositions des beaux-arts (2) . . .	»		1,642	»
4. Intérêts des fonds placés.	6,876	»	7,172	50
5. Dons des particuliers (3)	»		150	»
TOTAL des recettes . . . fr.	8,869	75	11,048	90

II. — DÉPENSES.

	1870.		1871.	
1. Frais d'administration et de perception . . . . fr.	333	»	334	»
2. Pensions annuelles.	1,500	»	1,350	»
3. Secours temporaires	400	»	300	»
4. Achat de rente belge à 4 ½ p. %. .	6,309	35	7,810	32
5. Encaisse au 31 décembre.	327	40	1,254	58
TOTAL des dépenses (4). . . fr.	8,869	75	11,048	90

(1) Dans ce chiffre est comprise une somme de 264 francs provenant de l'arriéré de 1870, 1869 et 1868.

(2) L'exposition des beaux-arts d'Anvers (en 1870) a produit une somme de 642 francs versés en 1871. L'exposition de Gand (1871) a produit 1,[illegible]0[illegible] francs.

(3) La Société des Aquarellistes a donné 50 francs. M. Ad. Siret a donné 100 francs au nom de la rédaction du *Journal des beaux-arts*.

(4) La recette afférente à l'année 1871, défalcation faite des recouvrements arriérés et de l'encaisse au 31 décembre 1870, ne s'élève donc qu'à fr. 9,815 50 c[s].

III. — RÉSUMÉ.

1. Avoir, y compris l'encaisse . . . fr.	157,427	40	165,954	58
2. Fonds publics	157,100	»	164,700	»
3. Intérêts des fonds placés.	7,069	50	7,411	50
4. Cap. Progression sur l'année précédente	5,866	65	8,527	18
5. Rente. Id. id. id.	274	50	342	»

Bruxelles, le 1er février 1872.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Année 1875.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. L. ALVIN, directeur, président annuel et trésorier du comité;
Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la classe

MM. ED. FÉTIS, secrétaire de la Caisse;
Le chev. L. DE BURBURE;
Louis GALLAIT;
J. FRANCK;
G. GEEFS;
A VAN HASSELT.

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYSER, président;
F. DE BRAEKELEER;
Le chev. L. DE BURBURE;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. Vander Haeghen, président;
Edm. De Busscher, secrétaire;
N. D'Huyvetter, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon de Selys Longchamps, président;
A. Chauvin;
G. Dewalque, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.
S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	12
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Rossius-Orban, industriel, à Liége	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Loos, ancien bourgmestre d'Anvers.	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société Philharmonique de Bruxelles	25
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

Alvin (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
Andries, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . . 12
Balat (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Batta père, professeur au Conservatoire, rue de la Régence, 24, à Bruxelles 12
Blaes, Arnold-Joseph, professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles 12
Bosselet, P. (de l'Académie), rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode 12
Bovie, Félix, peintre, rue du Commerce, 30, à Bruxelles . 12
Brown, Henri, graveur, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout-lez-Anvers. 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre. rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
Clays, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 25, à Schaerbeek . . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, à Bruxelles. 12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége. 12
Daussoigne-Méhul (de l'Académie), directeur honoraire du Conservatoire, boulev. de la Sauvenière, 18, à Liége . . 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
De Block, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12

De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, bd Léopold, 83, à Anvers 12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12
De Cornillon, P., professeur au Conservatoire, rue St-Jean, 56, à Bruxelles 12
Defossé, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles 12
De Keyser, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers. 12
De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
De Marneffe, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége. 12
Desvachez, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12
De Taye, L., directeur à l'Académie des beaux-arts de Louvain 12
Devigne, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12
Dewalque, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, à Liége 12
De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez Anvers 12
Dillens (aîné), Henri, peintre, rue de Cologne, à Schaerbeek. 12
Dillens, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 20, à Ixelles . 12
D'Omalius d'Halloy, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12
Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles. 12
Dupuis, J., professeur au Conservatoire de Liége 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

FRANCK, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embourg près de Chénée (Liége). 12

HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12

HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de l'Hôpital, 16, à Bruxelles 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

HUMBLET, chef de musique aux sapeurs-pompiers du Grand-Hornu (Hainaut) 12

JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

JONES, Adolphe, peintre, rue de Laeken, à Bruxelles . . . 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12

LAUTERS, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

LEMMENS, Jacq., professeur au Conservatoire, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 12

LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

LEROY, W., peintre, à Ixelles 12

MADOU (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

MAILLY, Ed. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles. 12

MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles. 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172. 12

MOLS, Florimond, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné, du 2e régiment de lanciers, rue de la Fontaine, 14, à Bruxelles. . . . 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 33, à Bruxelles 12

PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12

PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12

QUETELET, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles. 12

QUINAUX, Jos., peintre, rue Rogier, 228, à Schaerbeek . . 12

ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, Avenue d'Auderghem, 5, à Etterbeek. 12

SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12

SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12

SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12

SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue d'Édimbourg, 78, à Ixelles 12

SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg. . 12

SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12

STAS, J.-S. (de l'Académie), rue Joncker, 13, à St-Gilles. 12

STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12

STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12

TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12

THOMAS, Alexandre, peintre, rue des Palais, 4, à Schaerbeek. 12

VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12

VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12

VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12

VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain. 12

VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur général de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode 12

VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de Bériot, 15, à St-Josse-ten-Noode 12

Vankersbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles 12
Van Kuyck, Louis, peintre, rue d'Hérenthals, 62, à Anvers. 12
Van Lamperen, M., profess. au Conservatoire de Bruxelles. 12
Van Lerius, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12
Van Moer, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12
Van Severdonck, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
Van Volxem, J.-B., professeur au Conservatoire, rue Philippe de Champagne, 5, à Bruxelles 12
Van Wedinghen, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12
Venneman, Ch., peintre, rue S[t]-Michel, à Anvers . . . 12
Verboeckhoven, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12
Verplancke (Bern.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Verwée, Louis-P., peintre, rue Van Dyck, 16, à Schaerbeek. 12
Wante, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, rue du Canon, 33, à Bruxelles. 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.




UNIVERSITY OF CHICAGO
17 342 613


U of Chicago
17342613